

D'ICI ET D'AILLEURS
Johannesburg:
un toit
dans un cinéma

NOTRE PLANÈTE
Climat:
des à-coups
insoupçonnés

CONNEXIONS
Web-TV: meurtre,
mariage ou
cohabitation?

ENTRETIEN
Antonio Tabucchi:
douter toujours,
dénoncer parfois

le Courrier



Novembre 1999

Pays en transition: la loi en marche



Sommaire

Novembre 1999

D'ICI ET D'AILLEURS

- 3 Un toit dans un cinéma Photos de Thys Dullaart et texte de Tomas Dashuber

ÉDITORIAL

- 9 Tous les droits pour tous Federico Mayor

NOTRE PLANÈTE

- 10 Climat: des à-coups insoupçonnés Robert Matthews

APPRENDRE

- 14 Dis-moi quel journal tu lis, je te dirai ce que tu sais
Asbel López et Lucía Iglesias Kuntz

17 Dossier



Pays en transition: la loi en marche

Devenu une priorité quasi universelle, l'établissement d'un état de droit progresse. Mais le poids du passé ou, au contraire, le rejet de la justice coutumière, le placage d'un modèle étranger, la primauté accordée au marché plutôt qu'aux libertés publiques et le manque criant de moyens continuent de freiner l'instauration effective de tous les droits pour tous.

Le sommaire détaillé est en page 17.

© Michal Batory, Paris

ÉTHIQUES

- 37 Des codes pour protéger les ouvriers Ruth Mayne
39 «Un emploi oui, mais dans la dignité» Roberto Fonseca

SIGNES DES TEMPS

- 40 Quand les Philippines font la mode Allen T. Cheng

CONNEXIONS

- 43 Web-TV: meurtre, mariage ou cohabitation?
Francis Balle et Sophie Boukhari

DIRES

- 46 Antonio Tabucchi: douter toujours, dénoncer parfois

Couverture: © Michal Batory, Paris

UNESCO
le Courrier

52^e année
Mensuel publié en 27 langues et en braille par l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.
31, rue François Bonvin, 75732 PARIS Cedex 15, France
Télécopie: 01.45.68.57.45/01.45.68.57.47
Courrier électronique: courrier.unesco@unesco.org
Internet: http://www.unesco.org/courrier

Directeur: René Lefort
Rédacteur en chef: John Kohut
Anglais: Roy Malkin
Espagnol: Araceli Ortiz de Urbina
Français: Martine Jacot
Secrétariat de direction/éditions en braille:
Annie Brachet (01.45.68.47.15)

Rédaction

Ethirajan Anbarasan
Sophie Boukhari
Cynthia Guttman
Lucia Iglesias Kuntz
Asbel López
Amy Otchet

Traduction

Miguel Labarca

Unité artistique/fabrication: Georges Servat
Illustration: Ariane Bailey (01.45.68.46.90)
Documentation: José Banaag (01.45.68.46.85)
Relations Editions hors Siège et presse:
Solange Belin (01.45.68.46.87)
Assistante administrative:
Thérèse Pinck (01.45.68.45.86)

Comité éditorial

René Lefort (animateur), Jérôme Bindé, Milagros del Corral, Alcino Da Costa, Babacar Fall, Sue Williams

Editions hors siège

Russe: Irina Outkina (Moscou)
Allemand: Urs Aregger (Berne)
Arabe: Fawzi Abdel Zaher (Le Caire)
Italien: Gianluca Formichi Sira Miori (Florence)
Hindi: Shri Samay Singh (Delhi)
Tamoul: M. Mohammed Mustapha (Madras)
Persan: Jalil Shahi (Téhéran)
Portugais: Alzira Alves de Abreu (Rio de Janeiro)
Ourdou: Mirza Muhammad Mushir (Islamabad)
Catalan: Jordi Folch (Barcelone)
Malais: Sidin Ahmad Ishak (Kuala Lumpur)
Kiswahili: Leonard J. Shuma (Dar es-Salaam)
Slovène: Aleksandra Kornhauser (Ljubljana)
Chinois: Feng Mingxia (Beijing)
Bulgare: Luba Randjeva (Sofia)
Grec: Sophie Costopoulos (Athènes)
Cinghalais: Neville Piyadigama (Colombo)
Basque: Juxto Egaña (Donostia)
Thaï: Suchitra Chitranukroh (Bangkok)
Vietnamien: Ho Tien Nghi (Hanoi)
Bengali: Kafil uddin Ahmad (Dhaka)
Ukrainien: Volodymyr Vasiliuk (Kiev)
Galicien: Xavier Senín Fernández (Saint-Jacques-de-Compostelle)
Serbe: Boris Ijlenko (Belgrade)

Diffusion et promotion

Télécopie: 01.45.68.57.45

Abonnements et renseignements:

Michel Ravassard (01.45.68.45.91)
Relations agents et prestataires:
Mohamed Salah El Din (01.45.68.49.19)
Gestion des stocks et expéditions:
Pham Van Dung (01.45.68.45.94)

Les articles et photos non copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés du nom de l'auteur et de la mention «Reproduits du Courrier de l'Unesco» en précisant la date du numéro. Trois justificatifs devront être envoyés à la direction du Courrier. Les photos non copyright seront fournies aux publications qui en feront la demande. Les manuscrits non sollicités par la rédaction ne seront renvoyés que s'ils sont accompagnés d'un coupon-réponse international. Le Courrier de l'Unesco destiné à l'information n'est pas un document officiel de l'organisation. Les articles expriment l'opinion de leurs auteurs et pas nécessairement celles de l'Unesco. Les frontières qui figurent sur les cartes que nous publions n'impliquent pas reconnaissance officielle par l'Unesco ou les Nations unies.

IMPRIMÉ EN FRANCE (Printed in France)

DÉPOT LÉGAL: C1 - NOVEMBRE 1999

COMMISSION PARITAIRE N° 71842 -

Diffusé par les N.M.P.P.

The Unesco Courier (USPS 016686) is published monthly in Paris by Unesco. Printed in France. Periodicals postage paid at Champlain NY and additional mailing offices.

Photocomposition et photogravure:

Le Courrier de l'Unesco.

Impression: Maulde & Renou

ISSN 0304-3118

N° 11-1999-OPI 99-587 F

UN TOIT DANS UN CINÉMA

♦ Photos de Thys Dullaart, texte de Tomas Dashuber

Un cinéma qui fonctionne la nuit à Johannesburg accueille des sans-abri, jeunes et vieux.



Photos © Thys Dullaart/VT 3000

Ces enfants n'ont pas pu s'offrir une place dans ce cinéma. Ils ont dû négocier avec le portier, qui a fini par les laisser entrer.

Avant d'être admis au Thari, les gosses des rues sont fouillés: pas de drogue ni d'alcool.



Les lumières s'éteignent. Le rideau se lève. Des images rayées, pleines de grains de poussière, défilent sur l'écran taché. Les haut-parleurs crépitent, quand le film – fragile bande de celluloïd – se laisse entraîner dans le projecteur.

«Zone grise» au centre-ville

Nous sommes au cinéma Thari, dans le centre de Johannesburg. Tout autour, il n'y a qu'ilots délabrés et immeubles de bureaux vides. Howard, le projectionniste, règle son appareil avant d'inviter le public à pénétrer dans un univers d'action, de beauté, et d'idéaux probablement inatteignables dans la vie.

A cette heure-là, le centre-ville de Johannesburg est calme. Dans la «cité de ▶

♦ Thys Dullaart est un photographe sud-africain (voir p.7). Tomas Dashuber est un photojournaliste d'origine belge



Howard, le projectionniste, garde un œil sur son appareil et l'autre, à travers un trou dans le mur, sur l'écran.

► l'or» autrefois florissante, les salariés quittent leurs bureaux entre six et huit heures du soir. Beaucoup partent vers les bidonvilles de la périphérie, d'autres regagnent en voiture les banlieues chic et soigneusement gardées du nord de la

ville. La destination dépend de la couleur de la peau.

On ne voit plus guère les riches noctambules qui, au plus fort de l'apartheid, descendaient à une heure tardive boire un verre dans la tour Carlton. Le centre-ville,

la nuit, est devenu une sorte de «zone grise», où règnent le crime organisé, la prostitution, la drogue et la justice sommaire. Ceux qui y restent n'ont aucun autre endroit où aller. Ce sont les enfants des rues ou d'incorrigibles aventuriers qu'excitent ces lieux dénoncés comme «les plus dangereux du monde».

Tous les enfants des rues sont noirs. Ils se sont généralement enfuis d'un foyer pauvre où l'on abusait d'eux d'une façon ou d'une autre. Dans la rue, ils apprennent l'art de la survie: il leur faut trouver un clan qui leur convienne et se faire leur place dans une hiérarchie qui désigne celui qui portera le pull-over pendant les nuits glacées. Même s'ils grelottent, leur pire ennemi n'est pas le froid. C'est la solitude.

Un lieu sûr et chaud

Dans la journée, ils ont peut-être fait les poubelles, volé, mendié. Beaucoup sniffent de la colle. Les refuges officiels pour enfants des rues, parfois gérés par les Eglises, offrent des lits superposés et une soupe populaire. Certaines nuits, de bons Samaritains distribuent des aliments. Si presque tous les enfants ont passé un moment dans un de ces centres, ils n'y restent jamais très longtemps.

Il y a longtemps, Mildos Zenasi a fui le régime communiste de la Hongrie. Aujourd'hui, sans-abri à 66 ans, il passe presque toutes ses nuits face à l'écran.





Photos © Thys Dullaart/VT 3000

Le projectionniste Howard rembobine une pellicule fragile.

UN PAYS TRÈS INÉGALITAIRE

Son PNB par habitant (3 210 dollars) classe l'Afrique du Sud (41 millions d'habitants, 1,2 million de km²) parmi les pays intermédiaires, elle reste, cinq ans après la fin de l'apartheid, l'une des sociétés les plus inégalitaires au monde.

Le niveau de vie d'un tiers de la population est celui des habitants des pays développés, mais plus de la moitié vit dans les conditions propres au tiers monde. Parmi cette majorité des Sud-Africains, quasi-exclusivement des Noirs, la moitié a suivi un cycle complet d'éducation primaire, le quart des foyers a accès à l'électricité et à l'eau courante, un tiers des enfants souffre de malnutrition chronique. Le sous-emploi est si marqué que le taux national de chômage est l'un des plus élevés au monde. ■

Source: Banque mondiale



Certains, après y avoir satisfait leurs besoins vitaux, prennent la direction du cinéma Thari, sur Market Street.

Bien qu'elle ait grand besoin d'être rénovée, cette salle est devenue un lieu sûr et chaud, où les sans-abri peuvent trouver un toit. Outre les enfants des rues, le Thari attire d'autres déshérités, tombés dans les trous du très lâche filet de la protection sociale sud-africaine. Le propriétaire n'est pas opposé à ce que sa salle de spectacle serve de dortoir aux enfants perdus. Il ne pose qu'une seule condition, mais il y tient: pas d'alcool et pas de drogue. Chaque nuit, 20 à 30 gosses s'installent du mieux qu'ils peuvent sur la moquette élimée du Thari.

Un petit somme entre *Terminator* et *Air force One*

«C'est dur, très dur de se faire accepter ici, observe un habitué, mais quand on est admis, c'est comme une grande famille.» Il enchaîne sur les dures réalités de la vie dehors, dans la ville, avec ses millions d'habitants. Dedans, on peut se trouver une place au fil des rangées de sièges délabrés, et regarder des films d'action de second ordre. Une nuit où il a dormi dans la rue, on lui a volé ses chaussures pendant son

sommeil. Encore une bonne raison de payer deux rands (trois francs français) pour piquer un petit somme entre *Terminator* et *Air Force One*.

Miklos Zenasi, 66 ans, est un autre spectateur régulier. Chaque soir, il arrive à peu près à la même heure et gagne sa place favorite, au premier rang. C'est là que, discrètement, il s'affale pour la nuit. Miklos, que tout le monde ici appelle «le Vieux», admet sans peine qu'il n'est plus la «forte tête» d'antan. Il a déserté de l'armée hongroise, a fui le régime communiste et a fini en Afrique du Sud après maints détours. Maintenant, il le reconnaît, il est trop vieux pour l'aventure. Il ajoute, en montrant diverses parties de son corps, qu'il n'est plus qu'un amas de plaies et de douleurs. Il se tait un moment. Puis il confie que, ces dernières années, il a passé plus de nuits face à ce grand écran qu'ailleurs.

Vers six heures du matin, quand Arnold Schwarzenegger en a fini avec son ultime ennemi, la ville, dehors, commence à reprendre vie. Il est temps pour le cinéma Thari d'expulser ses enfants vers le jour qui se lève. Peut-être les retrouvera-t-il le soir même, lorsque Howard réglera son projecteur pour d'autres rêves. ■



Une vedette baisse les yeux: du haut de l'affiche du film *Desperado*, Antonio Banderas veille sur le sommeil d'un sans-abri dans le hall d'entrée du cinéma.



Un jeune garçon dort, sous le rayon de lumière du projecteur.



Photos © Thys Dullaert/VLT 3000

UN ŒIL DISCRET

Le photographe sud-africain Thys Dullaart, 31 ans, qui travaille pour le quotidien *Johannesburg Star*, a remporté le prix mondial de la photographie de presse 1999 (catégorie «vie quotidienne») pour son reportage sur les enfants des rues de Johannesburg, dont sont extraites ces photos. Il a travaillé aussi discrètement qu'il a pu, avec un petit appareil Leica très silencieux. Il cite le grand photographe français Henri Cartier-Bresson, qu'il admire: «*Qui veut prendre du poisson ne doit pas agiter l'eau.*» De même, qui veut prendre des photos dans un cinéma ne doit pas troubler la séance.

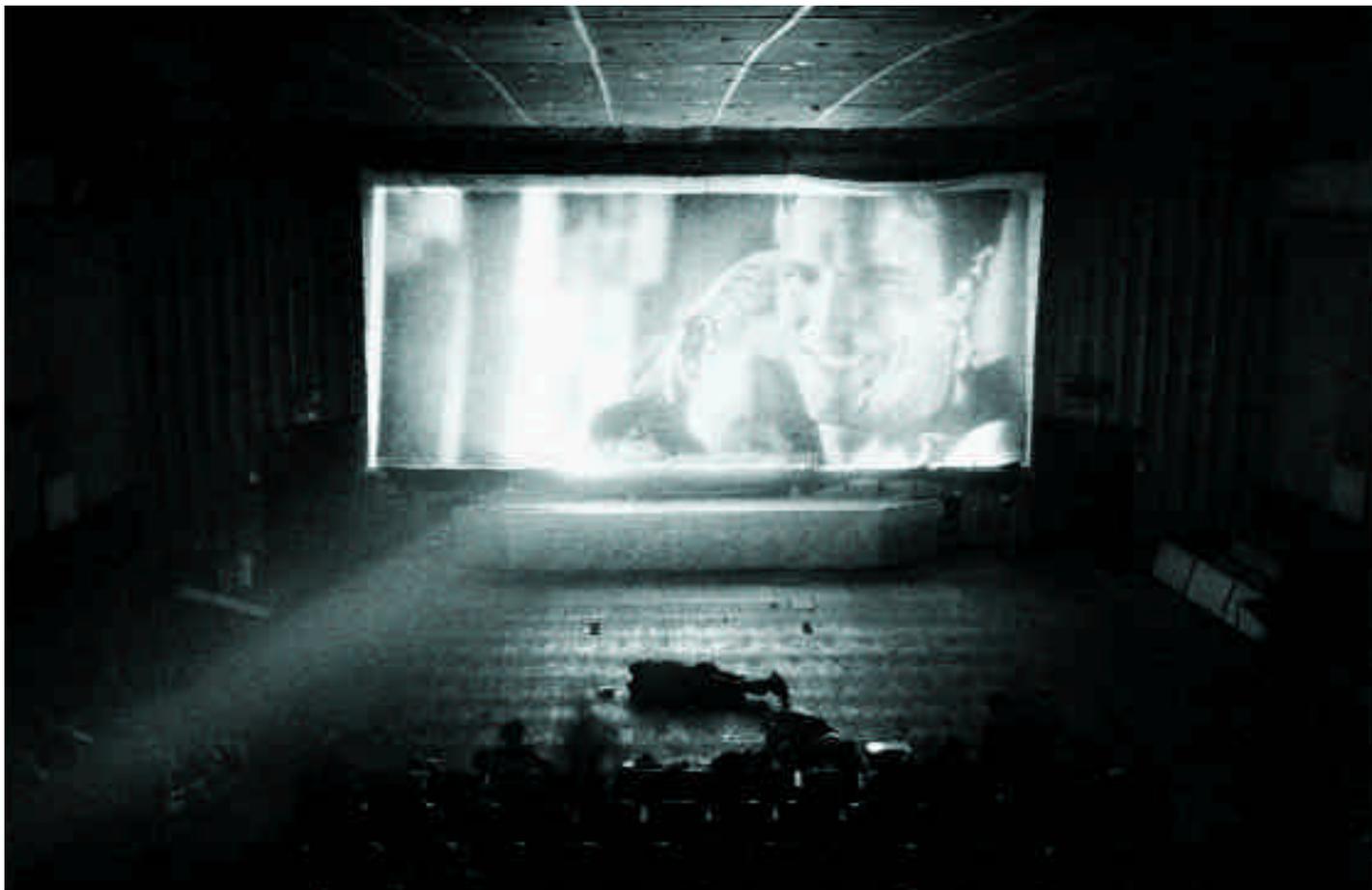
«*Vivre et travailler à Johannesburg m'a appris beaucoup sur les enfants des rues, poursuit-il. Comme j'étais curieux de voir leurs réactions à mes photos du cinéma Thari, je me suis arrangé pour que certains des garçons figurant sur les clichés me retrouvent à l'exposition mondiale annuelle de la photographie de presse. A ma grande surprise, ils ont préféré commenter un reportage sur les enfants des rues en Roumanie. Leur première réaction a été: "Mais c'est des Blancs!" La discussion qui a suivi m'a donné l'impression que c'étaient eux qu'ils voyaient sur ces photos venues de Roumanie...*» **TD.** ■



Les sièges défoncés font office de matelas.

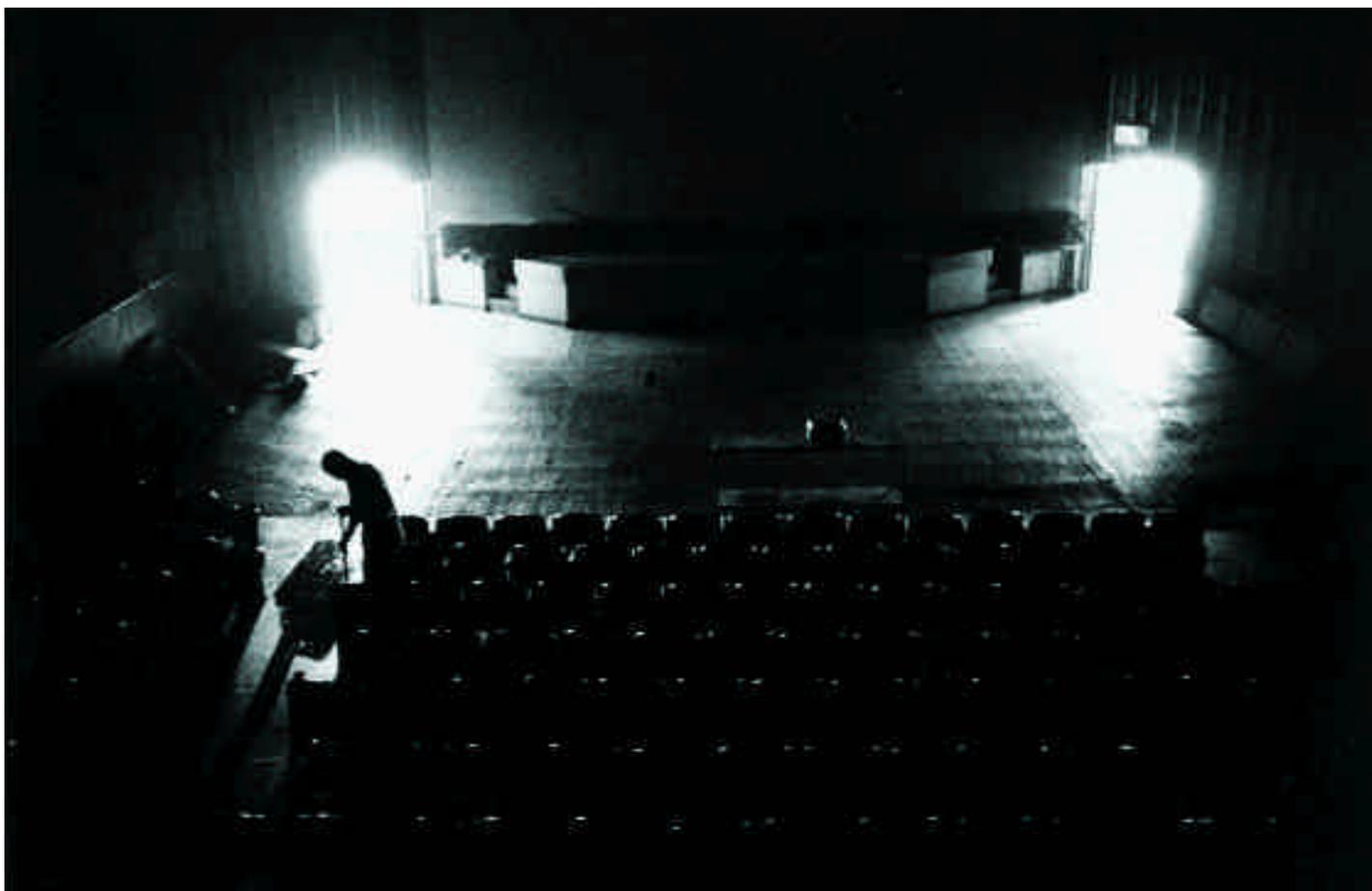
Un groupe de garçons les yeux collés à l'écran... jusqu'à ce que le sommeil les ferme.





Un autre film d'action s'achève dans les ronflements du public.

Certains ouvreurs sont eux-mêmes d'anciens sans-abri.



Photos © Thys Dullaert/VLT 3000

TOUS LES DROITS POUR TOUS



UNESCO/Ines Forbes

Federico Mayor

NDLR

Au moment de mettre sous presse, l'élection du futur directeur général de l'UNESCO est en cours.

C'est le Conseil exécutif, une sorte de conseil d'administration de l'Organisation, composé des représentants de 58 Etats membres, qui propose le nom d'un candidat à la Conférence générale. Organe souverain de l'Organisation, où chacun des 187 Etats membres dispose d'une voix, la Conférence générale se prononcera le 12 novembre sur la proposition du Conseil. Le directeur général entrera en fonction quelques jours plus tard.

Le *Courrier* reviendra sur cette élection dans son prochain numéro.

En matière politique, cette fin de millénaire a été marquée par des avancées remarquables de la démocratie. Partout, des peuples asservis goûtent enfin ou de nouveau à la liberté. Ils doivent ces victoires d'abord à eux-mêmes, à l'intelligence, à l'obstination, voire au génie dont leurs citoyens ont su faire preuve.

Pourtant, cette liberté restera fragile aussi longtemps qu'on voudra la couler dans un moule unique, sous couvert d'une mondialisation uniforme, univoque et avant tout marchande. Les principes sont universels, mais les mécanismes qui leur donnent vie se nourrissent aussi d'une myriade de spécificités qui appartiennent en propre à chaque société. Aucune vision de la démocratie, qui dépasse de loin le champ politique pour embrasser aussi les champs économiques, sociaux, culturels, ne peut se développer durablement si elle obéit à un mimétisme stérile, si elle n'intègre pas l'histoire et les mythes, les valeurs et les traditions de chaque peuple. A l'inverse, il faut rappeler que ce nécessaire enracinement ne saurait justifier l'invocation d'on ne sait quel «relativisme culturel» pour contrevenir aux principes fondamentaux sur lesquels reposent les droits de la personne humaine: le respect de l'«identité culturelle» ne peut légitimer des pratiques antidémocratiques.

Le deuxième danger touche à l'incomplétude du champ dans lequel, trop souvent, ces droits sont élaborés puis exercés. La commémoration de la Déclaration universelle des droits de l'homme a donné l'occasion de le rappeler avec une insistance renouvelée: ils ne se limitent pas aux libertés politiques et civiles mais incluent, exactement sur le même plan, les droits économiques et sociaux, comme le droit à un travail, à un logement, à la santé, à l'éducation, etc. Aujourd'hui, un milliard et demi de personnes dans le monde vivent dans une effroyable pauvreté. Leur droit le plus fondamental – le droit à la vie, dont découlent tous les autres – est en permanence menacé. Le combat toujours inachevé pour étendre et affermir les droits humains impose donc le devoir de promouvoir le développement.

Cette obligation n'est pas dictée seulement par formalisme juridique ou exigence éthique: partout où tentent de cohabiter les libertés fondamentales et la misère, l'exclusion et les inégalités, les tensions restent si fortes que ces libertés demeurent infiniment fragiles. Or, la dynamique de la mondialisation pousse certes à l'instauration du droit, mais surtout du droit qui assoit les règles nécessaires à la bonne marche des affaires. Et elle aiguise les tensions économiques et sociales beaucoup plus qu'elle ne les réduit.

Enfin, l'élan né de l'instauration, plus ou moins aboutie, de l'état de droit dans un nombre croissant de nations se heurte désormais à un obstacle majeur. Alors qu'elles encadrent de plus en plus étroitement la vie de chaque nation, l'éthique et les règles dominant les relations internationales sont loin, très loin, d'obéir à des critères démocratiques: la raison du plus fort prédomine.

C'est vrai vis-à-vis des Etats. Réduits à la portion congrue, ils voient leurs légitimes prérogatives rognées par la montée en puissance d'une sorte d'absolutisme privé. Celui-ci tend à confiner la puissance publique à des fonctions de sécurité et de médiation. Il paralyse ainsi son rôle de garant de l'intérêt général, jusqu'à l'amputer des moyens indispensables pour donner une vie concrète à l'état de droit.

C'est vrai aussi vis-à-vis de la communauté des Etats, parce qu'il n'existe toujours pas de structure mondiale qui soit juridiquement acceptée: unique enceinte démocratique internationale, l'ONU a vu son autorité affaiblie d'abord par près d'un demi-siècle de guerre froide puis par les initiatives unilatérales des grandes puissances, au mépris des principes qu'elles proclament.

Le droit ne se divise pas, ni entre libertés et bien-être, ni entre nations et globe. ■

CLIMAT: DES À-COUPS INSOUPÇONNÉS

♦ Robert Matthews

Les changements climatiques ne sont pas nécessairement lents. De récentes études prouvent que des «basculements» se sont déjà produits en moins d'une décennie...

La verte Irlande transformée en désert de glace. Au large des côtes françaises, des phoques du Groenland nagent entre des morceaux de banquise. Des ours polaires rôdent dans les rues d'Amsterdam... Telles sont les images qu'évoquent les toutes dernières recherches sur le réchauffement de la planète. Vous avez bien lu: réchauffement de la planète, c'est-à-dire hausse de la température moyenne à la surface du globe due à la rétention de la chaleur solaire dans l'atmosphère par la pollution.

Pis, les mêmes recherches suggèrent que ce changement radical de climat en Europe du Nord pourrait se produire en 10 ans seulement. Pas de faute de frappe: il ne manque aucun zéro à ce chiffre. Des scientifiques ont récemment mis en évidence que le réchauffement de la planète peut avoir un impact dévastateur en un temps infiniment plus court que nul ne l'aurait cru possible, qui ne se compte ni en siècles, ni en décennies mais en années: ce phénomène brusque est appelé «basculement» climatique.

Un éminent expert vient d'adresser cette mise en garde: certains pays de l'Atlantique Nord pourraient entrer dans un climat arctique en 10 ans. Autant dire en un clin d'œil à l'échelle géologique. A l'échelle humaine, une telle rapidité de changement climatique est très probablement insupportable. Une économie, une agriculture seraient-elles capables de résister à un bouleversement aussi soudain?

Rouvrir le débat sur le réchauffement de la planète

Pourtant, les preuves s'accumulent: non seulement de tels «basculements» peuvent avoir lieu, mais ils se sont déjà produits dans le passé. Ces données rendent plus urgente la réouverture d'un débat sur le réchauffement de la planète, qui a perdu beaucoup en vigueur ces dernières années.

En matière de changement climatique, l'attention s'est en gros concentrée sur un seul point: la quantité croissante, dans l'atmosphère terrestre, de gaz à effet de serre (en particulier le dioxyde de carbone dégagé par la combustion des carburants fossiles) retient toujours plus de chaleur solaire. D'immenses efforts ont été faits pour tenter de prédire la hausse de température que l'augmentation de ces gaz va provoquer sur la planète. Actuellement, les estimations les plus fiables l'évaluent à environ 1,5 degré Celsius au cours du prochain siècle.

Selon les scientifiques, un réchauffement – même aussi modeste à première vue – pourrait créer des bouleversements dans tous les domaines, allant des pratiques agricoles à la diffusion des maladies. Mais le rythme du changement ne paraît guère terrifiant: nous pourrions sûrement faire face à des évolutions étalées sur plusieurs générations. Ne l'avons-nous pas déjà fait? Ces

arguments sont étayés par un autre qui semble exclure fermement tout changement rapide de climat: comme les océans ont une inertie thermique colossale, ils amortiraient sûrement un choc soudain. A égalité de poids, il faut 10 fois plus d'énergie pour chauffer de l'eau que du fer à l'état solide.

Deux failles dans les précédents raisonnements

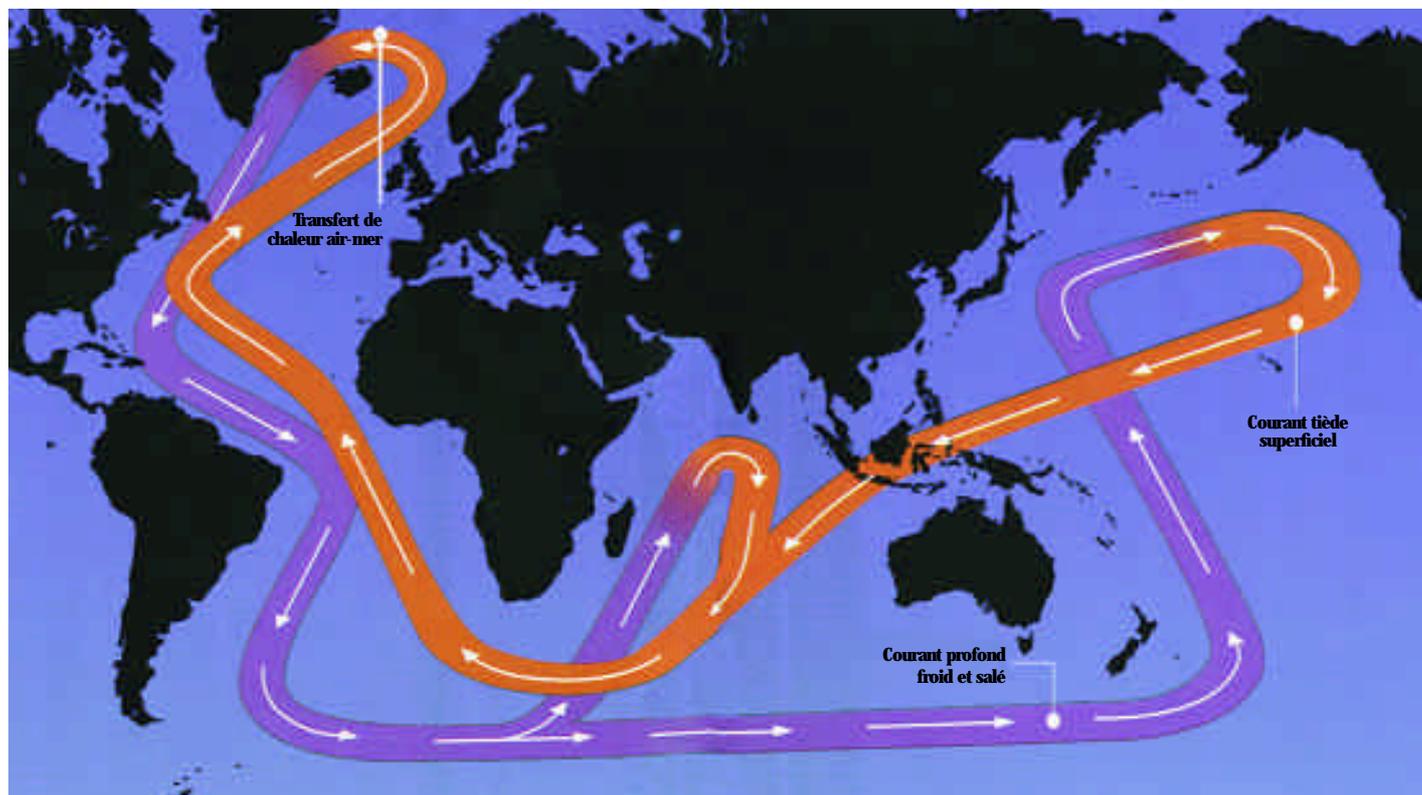
Les chercheurs n'ont donc pas été surpris de ne trouver aucun indice de brusques changements de climat lorsqu'ils ont commencé à étudier les sédiments océaniques anciens, dont les compositions isotopiques gardent en mémoire les températures passées. Mais on sait aujourd'hui que, dans cette convergence apparemment rassurante entre la théorie et les constats, il y a deux énormes failles. La première est apparue au début des années 80, lorsqu'une mission scientifique américano-européenne au

Une carotte prélevée en hiver au lac d'Annecy (France) laisse entrevoir les différentes couches de sédimentation. Son étude permet d'estimer l'évolution de la température d'une région sur des milliers d'années.



© Xavier Desmier/lephoto, Paris

♦ Chroniqueur scientifique du *Sunday Telegraph*, Londres.



© WOCF, Southampton

Carte simplifiée de la circulation des grands courants océaniques.

Groenland a fait une étrange découverte. Elle avait extrait une carotte de glace dans le sud de ce pays et mesuré les compositions isotopiques des gaz retenus à différentes profondeurs, afin d'estimer la température dans la région sur des milliers d'années, ce qui n'avait pu être fait avec précision jusqu'alors. Quand ils établirent leur graphique, les chercheurs découvrirent quelque chose de très curieux. Et perturbant.

La carotte montrait, comme prévu, une hausse de température correspondant à la fin de la dernière période glaciaire, il y a environ 11 000 ans. Mais elle révélait aussi que ce réchauffement s'était produit pour l'essentiel en l'espace d'une quarantaine d'années seulement. Dans un premier temps, personne ne sut que faire de ce résultat, qui contredisait radicalement tout ce que les scientifiques savaient – ou croyaient savoir – des changements climatiques. Mais d'autres carottes furent extraites et donnèrent des résultats encore plus spectaculaires: en 20 ans à peine, la température du Groenland avait augmenté de 5 à 10 degrés et les précipitations avaient doublé.

Rien dans les études antérieures sur les carottes de sédiments marins n'avait préparé les chercheurs à de telles trouvailles – et pour cause. Si les carottes de sédiments océaniques anciens n'en disaient rien, c'était seulement parce que l'image qu'elles donnaient des changements de température était très sommaire. Elles n'offraient pas, tout simplement, la vision fine des carottes de glace.

Stimulés par les découvertes du Groen-

land, les scientifiques ont cherché des sites où les sédiments marins s'accumulent suffisamment vite pour enregistrer les températures avec autant de précision que les carottes de glace. Et ils ont retrouvé le même passé de brusques changements de climat, dans des lieux aussi éloignés que la Californie et l'Inde.

Apporter des preuves d'un phénomène stupéfiant suffit rarement à persuader la communauté scientifique. Il faut aussi en proposer une explication convaincante. Or, l'analyse – admise depuis des années – de l'apparition et de la disparition des périodes glaciaires donnait encore plus de raisons

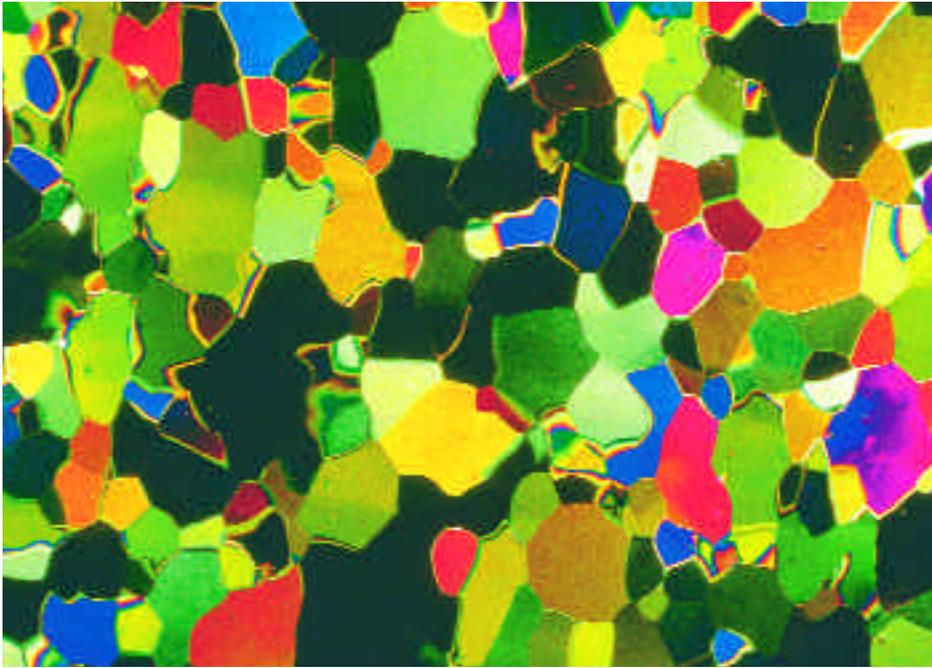
Apporter des preuves d'un phénomène stupéfiant suffit rarement à persuader la communauté scientifique. Il faut aussi en proposer une explication convaincante

de croire que les changements de climat devaient être lents et doux. Cette analyse reposait sur les travaux d'un chercheur serbe, Milutin Milankovitch qui, en 1920, avait lié les glaciations à des variations de l'orbite de la Terre, provoquées par l'attraction ou la répulsion des autres planètes. Ces variations modifient la concentration du rayonnement solaire qui atteint notre

globe. Il s'agit d'évolutions très graduelles, étalées sur plusieurs milliers d'années: induits de cette façon, les changements de climat étaient tout sauf abrupts. Mais, là encore, il y avait une faille dans ce raisonnement rassurant: Wallace Broecker, de l'Université Columbia (Etat de New York), l'a repérée à peu près au moment où les climatologues perplexes s'interrogeaient sur la carotte de glace.

Cette faille est liée à un trait bien particulier des océans: leur système de circulation. Des courants océaniques transportent la chaleur autour du globe comme un immense tapis roulant. Dans l'Atlantique par exemple, un courant chaud parti du golfe du Mexique remonte vers le nord et transmet sur son passage sa chaleur à l'air, par évaporation. Ses eaux sont donc progressivement plus froides, plus salées et plus denses, jusqu'au moment où, près de l'Islande, elles deviennent si lourdes qu'elles sombrent, et entreprennent sur le fond océanique un long voyage de retour vers le sud.

Wallace Broecker a compris que ce processus délicat et complexe – qu'il a baptisé le «Tapis roulant» – pourrait être le talon d'Achille du climat terrestre: il rend possible la transformation de légères modifications en bouleversements colossaux. Sans avoir à changer la masse entière des océans, une petite variation de température pourrait suffire à altérer le comportement du Tapis roulant – et à déclencher sur une zone immense un changement climatique rapide et radical.



D. : © Apj/Gamma, Paris

Coupe d'une carotte de glace de l'Antarctique, observée avec un microscope à lumière polarisée. De cette glace, vieille de plus de 100 000 ans, les chercheurs déduiront les variations de température à l'époque.

► En fondant peu à peu, les glaces de l'Arctique pourraient, par exemple, diluer la salinité du Tapis roulant jusqu'à un seuil de densité critique où il ne coule plus, et ne repart plus vers le sud se recharger en chaleur. En pratique, le Tapis serait arrêté, et l'Atlantique Nord isolé des eaux tropicales de plus en plus chaudes. Le résultat serait alors tout à fait paradoxal : un léger réchauffement de l'Arctique ferait chuter les températures des pays nord-atlantiques

Existence du «Tapis roulant» est menacée

On est aujourd'hui largement convaincu que l'explication de Broecker est au cœur des brusques changements climatiques du passé. L'inquiétant est qu'on prévoit que le réchauffement de la planète aura précisément sur les glaces de l'Arctique le type d'impact qui menace l'existence du Tapis roulant. Les projections informatiques des effets de la pollution sur les températures du globe laissent entrevoir un afflux d'eaux douces et froides dans l'Atlantique Nord, qui pourraient diluer suffisamment le Tapis pour le bloquer. Si cela se produisait, estime Wallace Broecker, les températures hivernales de l'Atlantique Nord chuteraient d'environ 10 degrés en 10 ans, donnant à une ville comme Dublin le climat du Spitzberg (400 kilomètres au nord du cercle polaire arctique). «Les conséquences seraient dévastatrices», dit-il.

Les informations que livrent les carottes de glace renforcent la crédibilité de ce scénario, estime le climatologue Kendrick Taylor, de l'Institut de recherche sur le désert de Reno (Nevada). De nombreuses carottes suggèrent qu'il y a environ 8 000 ans, s'est

produit un soudain retour à une «mini-période glaciaire», qui a duré environ 400 ans. Le déversement dans l'Atlantique d'eaux de fonte venues de lacs canadiens en est, selon Taylor, la cause la plus probable : elles ont interrompu le Tapis roulant qui transportait la chaleur. «L'accroissement des flux d'eau douce en direction des océans était impor-

tant, mais pas si différent de celui que l'effet de serre pourrait provoquer», écrit-il dans un article récent de la revue *American Scientist*. Paradoxalement, le réchauffement de la planète pourrait refroidir brutalement l'Est de l'Amérique du Nord, l'Europe et la Scandinavie.»

Alors, à quand un nouvel arrêt du Tapis roulant? Nous n'en savons rien. Les modèles informatisés n'ont toujours pas déterminé quel seuil critique de densité de l'eau de mer interromprait le Tapis, ni quelles concentrations de gaz à effet de serre seraient nécessaires pour libérer les quantités requises d'eau de fonte.

Sahara: nouvelles explications

Ce que ces modèles ont montré, souligne Taylor, c'est que réduire les émissions polluantes fait gagner du temps – en ralentissant le rythme du réchauffement de la planète, mais aussi en faisant évoluer le climat de façon plus lente. Mais, tandis que les scientifiques s'efforcent de saisir sur leurs superordinateurs toutes les complexités du climat, d'autres causes de changements climatiques radicaux commencent à être évoquées.

En juillet 1999, le professeur Martin Claussen et ses collègues de l'Institut climatologique de Potsdam (Allemagne) ont publié des données tendant à prouver que l'actuel désert du Sahara a été créé il y a

FIN DE LA GLACIATION: LES MYSTÈRES DU MÉTHANE

Les phénomènes auxquels les scientifiques attribuent aujourd'hui le pouvoir de déterminer le climat de la Terre sont d'une subtilité étonnante. L'un des plus étranges est le lien entre les périodes glaciaires, les tremblements de terre et la boue. En 1998, une équipe du centre océanographique de Southampton (Royaume-Uni) a annoncé dans la revue *Nature* la découverte d'un dépôt de 450 milliards de mètres cubes sur le fond marin au large des côtes de la Sardaigne, effet d'une coulée de boue vraiment énorme : elle aurait pu recouvrir la France entière sous un mètre d'épaisseur.

La datation au carbone du plancton au-dessus et au-dessous du lit de boue suggère que cette coulée a eu lieu il y a environ 20 000 ans, à l'apogée de la dernière période glaciaire. A cette époque, tant d'eau s'était muée en glace que le niveau de la mer se trouvait 120 mètres plus bas qu'aujourd'hui. Une situation qui, supposent les chercheurs, a dû jouer un rôle crucial dans ce gigantesque glissement de terrain.

Constituée de milliers d'années de dépôts fluviaux, la boue devait être riche en matières organiques qui, en pourrissant, produisent d'immenses quantités de méthane. Ce gaz devait être retenu dans la boue par l'énorme pression de l'eau de mer

sur les sédiments submergés mais, quand la glaciation a progressé et que le niveau de la mer a chuté, les dépôts se sont trouvés à l'air libre, donc en situation de libérer le méthane qu'ils contenaient.

Le méthane est un facteur important du réchauffement de la planète et sa soudaine émission en énormes quantités a peut-être contribué à sortir la Terre de la période glaciaire. «Le moment de la coulée de boue sarde – l'apogée de la dernière période glaciaire – intrigue», déclare un membre de l'équipe, le professeur Euan Nisbet du Royal Holloway College de Londres. «Peut-être un grand glissement a-t-il libéré assez de méthane pour donner le coup d'envoi du réchauffement»

L'idée a été confortée par une découverte récente de chercheurs de l'Université Duke (Caroline du Nord). D'après leur article, également publié dans *Nature* en 1998, le poids des glaces, en faisant pression sur la croûte terrestre, a pu déclencher de gigantesques tremblements de terre pendant la période glaciaire. Ceux-ci ont-ils pu provoquer de massives coulées de boue sous-marines, libérant ainsi du méthane qui a mis fin à la période glaciaire? Nul ne le sait encore. Mais on voit là se dessiner un autre de ces liens subtils entre l'environnement, le climat... et nous. ■

5 500 ans seulement: un basculement du climat a transformé de vastes étendues de verts pâturages en terres arides et détruit d'antiques civilisations. A l'aide d'un modèle informatique sophistiqué de la terre, de la mer et de l'atmosphère, ces chercheurs ont vu à quel point peuvent être subtils certains des phénomènes susceptibles de transformer des variations du type de celles relevées par Milutin Milankovitch (dans l'orbite de la Terre) en bouleversements climatiques majeurs. Ils ont déterminé qu'au cours des 9 000 dernières années, l'attraction gravitationnelle des planètes a modifié l'inclinaison de l'axe de la Terre d'environ un demi-degré, et déplacé d'environ cinq mois

«L'accroissement des flux d'eau douce en direction des océans était important, mais pas si différent de celui que l'effet de serre pourrait provoquer. Paradoxalement, le réchauffement de la planète pourrait refroidir brutalement l'Est de l'Amérique du Nord, l'Europe et la Scandinavie»

le moment où elle est le plus près du Soleil.

En eux-mêmes, des changements aussi limités n'auraient pas dû avoir d'effets climatiques importants. Mais, quand Martin Claussen et ses collègues ont inclus l'effet végétation dans leur modèle informatique, ils ont découvert qu'il provoquait l'effondrement des précipitations sur la région du Sahara. Ils ont expliqué ce phénomène par une «boucle de rétroaction»: une légère diminution de la végétation permet à la surface de la terre de refléter légèrement mieux la lumière du soleil, ce qui diminue la pluviosité, ce qui réduit davantage la végétation, etc. Selon Martin Claussen, c'est cette boucle qui a fait de l'immense Sahara verdoyant une étendue désolée en quelque 300 ans: «*Ce fut le plus grand changement du couvert terrestre dans les 6 000 dernières années*», estime-t-il.

Cette découverte va probablement contraindre les historiens à repenser leurs analyses du passé de cette région. Pour Martin Claussen, elle contredit l'idée reçue selon laquelle l'agriculture s'est effondrée parce que les paysans antiques avaient épuisé le sol: «*Des hommes ont certes vécu au Sahara et exploité la terre jusqu'à un certain point, mais nous pensons que cette activité n'a*



Peinture rupestre du Tassili, plateau du Sahara algérien. L'actuel désert serait apparu il y a 5 500 ans seulement, après un basculement du climat qui aurait détruit d'antiques civilisations.

joué qu'un rôle négligeable.

Ces résultats sont également reçus comme un nouvel avertissement sur l'instabilité potentielle de notre propre climat. «*Il pourrait changer très abruptement*, affirme le climatologue Andrew Goudie de l'Université d'Oxford. *Nous savions que la superficie du Sahara n'a cessé d'osciller comme un yoyo pendant des millions d'années, et qu'il y a 8 000 ans, il était bien plus humide qu'aujourd'hui, avec de grands fleuves qui se jetaient dans le Nil. Mais je n'avais pas compris à quel point le changement avait été rapide. C'est salutaire.*»

Basculements au Nord

En ce même mois de juillet 1999, une équipe de chercheurs des Universités d'Illinois et du Minnesota annonçait la découverte d'un autre basculement climatique dans l'hémisphère Nord: il a temporairement replongé la région dans une période glaciaire il y a environ 9 000 ans. Travaillant sur des sédiments lacustres du Minnesota, cette

équipe a confirmé l'existence du refroidissement d'il y a environ 8 200 ans, qu'avaient révélé les carottes de glace. Mais elle a aussi trouvé la preuve d'une autre chute des températures il y a 8 300 à 8 900 ans. Elle pense que ce premier coup de froid est lié au déversement des glaces fondues des lacs dans l'Atlantique, qui pourrait avoir interrompu le Tapis roulant. Les chercheurs estiment à présent que le second a très probablement une autre cause – inconnue à ce jour.

Une chose est claire: tant que nous n'en saurons pas davantage sur les complexités des changements climatiques, toute estimation du temps qu'il nous reste pour prendre des mesures est exclue. Mais il ressort toujours plus nettement des données dont nous disposons qu'il pourrait être infiniment plus court que nous le pensions. «*Je croyais que les changements climatiques étaient lents et ne m'affecteraient jamais personnellement*, avoue Kendrick Taylor. *Aujourd'hui, je sais que notre climat pourrait changer sensiblement de mon vivant.*» ■

DIS-MOI QUEL JOURNAL TU LIS, JE TE DIRAI CE QUE TU SAIS

♦ Asbel López et Lucía Iglesias Kuntz

De nombreux quotidiens latino-américains publient des suppléments éducatifs pour enfants et s'en félicitent: leurs ventes augmentent sensiblement le jour de leur sortie.

Des enfants ont écrit récemment aux rédacteurs de *Zurquí*, le supplément éducatif du quotidien costaricain *La Nación*... pour se plaindre de leurs parents. Ils leur interdisaient de découper les personnages du supplément pour les coller, comme il était prescrit. Les parents ont tenté de se défendre en soutenant qu'ils ne voulaient pas abîmer la précieuse collection familiale de *Zurquí*. Dans le numéro suivant, les rédacteurs ont proposé une solution: photocopier les petits personnages afin que les enfants ne soient pas privés de découpage et que les parents puissent continuer de relier les originaux.

Cet exemple n'est pas unique. Il souligne l'intérêt croissant que suscitent les suppléments éducatifs publiés par de nombreux journaux latino-américains. A Bogota, capitale de la Colombie, une collégienne de 11 ans a appelé le quotidien *El Tiempo* pour implorer de lui envoyer un ancien numéro: elle avait égaré le sien. Elle voulait en fait *Mi Tiempo*, le supplément éducatif que le quotidien le plus vendu de Colombie distribue gratuitement aux élèves de 80 écoles publiques et privées de la capitale. «*L'enfant était très triste parce qu'elle n'avait pu achever toutes les activités proposées*», se souvient Ofelia Corradine, coordonnatrice de ce mensuel, dont le tirage atteint 31 000 exemplaires.

Une relation intime

La majorité des élèves des écoles les plus pauvres de Bogota (30% du total des enfants concernés) n'ont pas et n'ont jamais eu de manuel scolaire. *Mi Tiempo* est ce qui s'en rapproche le plus et ils peuvent de surcroît l'emporter chez eux pour le colorier, le découper, le «maltraiter» en somme, mais aussi s'y exprimer. Un des exemplaires du premier semestre 1999, qui proposait des textes sur la tolérance et la convivialité, prévoyait ainsi de larges espaces pour que les enfants puissent donner leurs opinions sur

ces sujets. «*Comme chaque enfant de ces écoles reçoit son exemplaire, il s'établit une relation intime entre lui et son supplément*», constate Ofelia Corradine. Pour des enfants qui n'ont jamais possédé de manuels et qui, dans le meilleur des cas, ont appris sur des ouvrages empruntés, le sentiment de propriété est important. Il est au centre des projets de presse éducative actuellement menés.

L'Association mondiale des journaux (AMS), dont le siège est à Paris, décerne chaque année le Prix mondial des jeunes lecteurs (voir encadré). «*Ces dernières années, nous avons constaté que les suppléments pour enfants sont faits de plus en plus intelligemment*», dit Aralynn McLane, directrice des

«Ces dernières années, nous avons constaté que les suppléments pour enfants sont faits de plus en plus intelligemment. Leurs auteurs ne sont plus ces adultes qui condescendaient à s'adresser doctement aux enfants. Ils sont devenus des amis, voire des mentors qui inspirent confiance; ils ont quelque chose d'utile et de passionnant à leur apprendre»

programmes éducatifs à l'AMS. *Leurs auteurs ne sont plus ces adultes qui condescendaient à s'adresser doctement aux enfants. Ils sont devenus des amis, voire des mentors qui inspirent confiance; ils ont quelque chose d'utile et de passionnant à leur apprendre.»*

George Kelly, un des fondateurs de l'AMS et conseiller en projets éducatifs pour plusieurs journaux sud-américains, considère que les suppléments brésiliens et argentins sont les plus soignés. A São Paulo, *Folha* et *O Estado*, deux des princi-

paux quotidiens de la capitale économique brésilienne, publient toutes les semaines *Folhinha* et *Estadinho*. Pour le journaliste brésilien Marcelo Soares, ils se distinguent avantageusement en proposant des reportages qui «*ne traitent pas les enfants en esclaves de Xuxa*», célèbre ancienne mannequin brésilienne devenue présentatrice vedette de programmes télévisés pour enfants. Ces cahiers tentent aussi d'expliquer des sujets d'actualité comme la guerre du Kosovo ou le tremblement de terre en Turquie dans une langue accessible aux enfants. *Estadinho* propose, par ailleurs, des rubriques sur la grammaire et les sciences.

Critique de cinéma à 12 ans

Quoique plus modestes, les autres journaux ne sont pas en reste. En Argentine, à Bahia Blanca, *La Nueva Provincia* adresse tous les 15 jours à ses 3 000 abonnés de 5 à 14 ans *El Diario de los Chicos*. Parmi ses collaborateurs figure Santiago, 12 ans, critique de cinéma: il compte déjà à son actif plus de 700 commentaires de films du monde entier. *El Telégrafo* de Paysandu, le journal provincial le plus important d'Uruguay, publie *Gurises* (mot d'origine guarani qui signifie «enfants»), un tabloïd de huit pages dont le slogan est «*Lire en s'amusant*». Le jeudi, jour de sa sortie en kiosque, est «*un jour de fête dans les écoles de Paysandu*», affirme Enrique Sanchez, journaliste à *El Telégrafo*.

Gurises propose aussi des activités à réaliser en classe et informe ses jeunes lecteurs sur les événements scolaires, les concours et autres activités enfantines. Il laisse aussi une place à l'imagination en publiant des contes inédits et, avec l'aide du Fond mondial pour la nature (WWF), il promeut la défense de la nature en ouvrant ses colonnes à des photos écologiques. En 1996, les autorités de ce département du Nord-Ouest de l'Uruguay ont déclaré *Gurises* «*d'intérêt régional*», parce qu'il constitue un véritable encouragement à la lecture.

L'intérêt des journaux n'est pas unique-

♦ Journalistes au *Courrier de l'UNESCO*.



Chaque dimanche, *Aprendo*, le supplément du quotidien panaméen *La Prensa*, propose des informations sportives (à gauche) et présente des points de vue d'enfants sur le thème de la semaine (à droite).

ment d'inciter les enfants à lire mais, à terme, de former des adultes à la lecture quotidienne de la presse. L'avenir de nombreux quotidiens latino-américains dépend de cette fidélisation. Pour les journaux latino-américains, les recettes publicitaires sont moins importantes que les ventes à la criée ou en kiosque. Dans la plupart de ces pays en effet, il n'existe pas d'instituts indépendants pouvant mesurer leur diffusion réelle, et les annonceurs doivent souvent se contenter des seuls chiffres fournis par les journaux, ce qui suscite leur méfiance et limite l'investissement publicitaire. D'où la multiplication d'offres promotionnelles pour élargir l'audience et «traquer» le moindre lecteur potentiel. Les quotidiens encouragent ainsi la création de clubs d'abonnés – le premier a été celui d'*El Tiempo* de Bogota –, multiplient les concours dotés de prix attractifs, offrent des encyclopédies, des ouvrages sur la santé, des affiches de footballeurs, des disques compacts ou des livres de cuisine.

Dans cette foire d'empoigne pour conquérir de nouveaux lecteurs, l'éducation est devenue une arme. Le jour où *Zurquí* paraît, les ventes du quotidien costaricain *La Nación* augmentent de 25%. Au Paraguay, *ABC Escolar*, le supplément éducatif d'*ABC* (un des quotidiens les plus lus du pays), sort tous les mardis. Ce jour-là, selon Natalia Laporta, responsable de ce supplément pour enfants, les ventes du quotidien font un

bond de 20 à 40%, sans qu'il soit nécessaire de faire de promotion particulière. *Aprendo*, le supplément pour enfants du quotidien panaméen *La Prensa*, a publié en juillet et août 1999 un cahier détachable de photographies historiques du canal de Panama qui repassera sous souveraineté nationale en décembre. «*La publication, tous les dimanches,*

«Je suis convaincu que si nous nous rendions aujourd'hui dans une école quelconque, l'atlas de la bibliothèque présenterait encore l'Union soviétique comme un seul et même pays»

de ces photos a fait grimper nos ventes de 17%, un record pour le journal», dit Wendy Tri-baldos, responsable du supplément.

Si les ventes d'un quotidien augmentent grâce à ces suppléments, c'est en grande partie parce que l'éducation reste perçue comme un important instrument de promotion sociale¹ en Amérique latine. Ces cahiers présentent d'ailleurs un grand intérêt

1. Selon les chiffres du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), 23% des enfants scolarisés d'Amérique latine et des Caraïbes ne vont pas au-delà du primaire.

éducatif par rapport à d'autres moyens ou supports pédagogiques. Leur énorme capacité d'actualisation des connaissances constitue l'un de leurs grands atouts. Pour produire un manuel scolaire, il faut au minimum deux années, entre le moment où sa rédaction commence et celui où il arrive sur le pupitre d'un écolier. Ce délai peut s'allonger grandement dans des pays aux moyens limités, qui ne peuvent se permettre de mettre à jour fréquemment leurs manuels. Les quotidiens, en revanche, traitent d'événements qui ont à peine quelques jours. George Kelly cite l'exemple d'un supplément pour enfants qui a publié un tour d'horizon des tout derniers bouleversements politiques dans le monde. «*Je suis convaincu que si nous nous rendions aujourd'hui dans une école quelconque, l'atlas de la bibliothèque présenterait encore l'Union soviétique comme un seul et même pays»,* affirme-t-il.

Quelques-uns de ces suppléments s'efforcent en outre de suivre scrupuleusement les programmes du ministère de l'Éducation nationale de leurs pays respectifs. Au Panama, l'éditrice de *Zurquí*, Patricia Brenes, explique que ce facteur est un élément d'accroche: «*Le supplément n'est pas seulement utilisé par les parents, mais aussi par les professeurs.*» Mais suivre les programmes scolaires signifie traiter les mêmes thèmes d'une année sur l'autre. Les équipes éditoriales tentent de le faire en pre-

► nant à chaque fois des angles différents. Par exemple, pour expliquer la lutte contre l'invasion des flibustiers en 1856, *Zurquí* a imaginé une pièce de théâtre, a fourni les textes et même les instructions pour confectionner des costumes de scène. L'année suivante, l'équipe a proposé des figurines, en vue de réaliser une saynète dans un coin de la classe. En 1998, *Zurquí* a suggéré aux élèves de faire un journal racontant les faits historiques marquants et la vie quotidienne de la société de cette époque.

Eatout du prix modique

Le grand attrait de ces suppléments reste leur prix, surtout si on le compare au coût des livres en général et des manuels

CONTES SUD-AFRICAINS

Le premier livre de contes de nombreux jeunes Sud-Africains a été le cahier éducatif *ReadRight*. Ce supplément dominical du *Sunday Times* de Johannesburg a offert, au cours des huit derniers mois, 12 histoires à découper. Lisa Blakeway, coordinatrice de ce projet lancé en janvier 1999, assure que ces histoires illustrées ont remporté un immense succès.

ReadRight, que l'on pourrait traduire par «Bien lire», tire à 485 000 exemplaires, inclus dans le *Sunday Times*. Environ 36 500 autres sont tirés à part et distribués gratuitement, avec l'aide de fondations, d'entreprises ou de particuliers, dans 900 écoles pauvres du pays. Ces établissements, dans leur grande majorité, ne disposent pas de bibliothèque.

Destiné non seulement aux élèves mais aussi à leurs parents et professeurs, *ReadRight* propose aussi bien des informations sur un projet de cours bilingue, des photos pour deviner «*quel genre d'animal nous sommes*», des questionnaires de personnalité, des commentaires sur des livres écrits par des enfants, des contes à étudier en classe, jusqu'à un cours sur «*les structures du gouvernement*».

Le *Sunday Times* s'est impliqué dans l'éducation bien avant la parution de cet hebdomadaire. Dans un premier temps, après les premières élections multiraciales du pays, le gouvernement sud-africain s'est révélé incapable de fournir aux élèves les manuels dont ils avaient besoin dans le nouveau système éducatif du pays. Du coup, le quotidien a publié des textes scolaires pendant six semaines. Prolongation de cette initiative, *ReadRight* a permis au journal d'augmenter ses ventes de 7%.

En 1999, cet ambitieux programme a obtenu le Prix mondial des jeunes lecteurs, décerné par l'Association mondiale des journaux. ■



● <http://www.suntimes.co.za/edu/>



© El Diario de los Chicos, La Nueva Provincia, Bahía Blanca, Argentine

A gauche: *Zurquí* explique à ses jeunes lecteurs du Costa Rica la photosynthèse des plantes. A droite: le supplément argentin *El Diario de los Chicos* aborde le processus de paix en Ulster, avec ce commentaire: «*Quand les personnes ou les peuples sont capables d'accepter les points de vue des autres, la paix devient possible*».

scolaires en particulier. L'édition de *La Nación* dans laquelle paraît *Zurquí* revient à 39 cents (2,40 francs) alors que les manuels coûtent en moyenne cinq dollars.

Publié par le journal chilien *La Tercera*, le supplément *Icarito* revendique 100 000 lecteurs. Divisé en deux parties, une pour le primaire et l'autre pour le collège, *Icarito* a ajouté l'anglais à son programme. Il est présent sur Internet depuis 1997. «*Icarito Digital reçoit la visite quotidienne de 5 500 internautes, ce qui en fait l'un des sites les plus courus d'Amérique latine*», assure Nuria Cot, pédagogue et editrice d'*Icarito*. Même le ministre de l'Éducation chilien, José Pablo Arellano, a remarqué qu'*Icarito* avait inclus dans ses pages, fin 1998, les changements introduits par la réforme de l'éducation chilienne dans les programmes scolaires. Il se félicite aussi «*des initiatives pédagogiques tout à fait novatrices*» de la publication. Pour le ministre, l'ensemble forme un supplément «*de grande valeur, tant pour les élèves que pour les professeurs*».

Le journal «scolarisé»

Ces derniers aussi reconnaissent l'intérêt de ces suppléments. «*Les suppléments m'ont apporté un support constamment actualisé, ce qu'il est impossible d'exiger des manuels scolaires*», dit Maria Virginia Lopez Jordan, professeur de collège à Jujuy en Argentine. *J'ai travaillé en équipe avec des professeurs d'histoire, de géographie ou en cours d'instruction civique. Les élèves peuvent confronter des points de vue en croisant les sources, ce qui invite au débat et à la formulation d'une opinion*». A la liste des avantages de ces suppléments, les professeurs ajoutent aussi le dynamisme qu'ils induisent dans les classes, la valeur ajoutée

de l'information qu'ils offrent et les illustrations concrètes avec lesquelles ils éclairent des notions abstraites.

Toutefois, il arrive que l'on reproche à ces suppléments leur académisme excessif. Plutôt que de favoriser des activités extra-scolaires intéressantes et divertissantes, ce qui devrait être le rôle de la presse au sein de l'école, ils «*scolarisent*» le journal, dit-on. Pour George Kelly, même si ces suppléments restent visuellement très attrayants et ne lésinent pas sur la couleur, leur contenu est parfois trop sérieux, surtout en Colombie et en Argentine. Ils traitent avec une emphase propre aux adultes de politique et de sujets sociaux complexes. «*Un jeune Britannique s'en désintéresserait très vite*», assure-t-il. Une des façons de juger de la qualité de ces suppléments est de vérifier si les écoles les utilisent. «*Si c'est le cas, et cela arrive effectivement, c'est que ces journaux accomplissent une mission dont le pays avait besoin*», ajoute-t-il. De son point de vue, ces suppléments de presse utilisés à l'école doivent avant tout divertir, enthousiasmer les jeunes: «*On peut apprendre, tout en passant un bon moment. Rien ne nous garantit qu'il faille être sérieux pour mieux assimiler. Il faudrait penser un peu plus aux élèves et un peu moins aux professeurs*».

Se référant à *Aprendo*, Wendy Tribaldos assure «*écrire pour l'enfant d'aujourd'hui*». «*Ce supplément, insiste-t-elle, est certes divertissant mais aussi éducatif*». Avec le temps, ce «*mais aussi*» disparaîtra. C'est en tout cas l'espoir de tous ceux qui pensent qu'éduquer est aussi synonyme de plaisir. ■



● <http://www.wan-press.org>

Pays en transition: la loi en marche

Sommaire

18 Pression des peuples et mondialisation
Yash Ghai et John Kohut

1 | L'ancien bloc de l'Est

19 L'aide de l'Ouest à l'Est: une copie à revoir
Stephen Holmes

21 Le Kirghizstan sort de son carcan
Cynthia Guttman

24 Ukraine: la nomenklatura contre
les réformes
Sheriy Holovaty

26 Un «tour du monde» du droit

2 | Les progrès au Sud

28 Tradition et justice moderne:
hiatus et compatibilités
Yash Ghai

31 Bénin: du droit à la justice
René Lefort

33 Afrique du Sud:
le retour du droit coutumier
Ferial Haffajee

34 Les tribunaux chinois ont la cote
Katherine Arms

36 Droit et justice sociale
Kerry Rittich



© Michal Batory, Paris

D'un bout à l'autre du monde, partout où des régimes autoritaires ont été renversés, partout où l'économie est libéralisée, l'instauration d'un «état de droit» figure en tête des priorités. Des lois votées et surtout appliquées répondent à une aspiration grandissante: garantir le plein exercice des droits humains. Elles sont aussi impérieuses pour s'intégrer à la mondialisation des marchés. Mais la route à parcourir est longue...

Dans l'ancien bloc de l'Est, la tentative de transposer les systèmes juridiques de l'Ouest a largement échoué (pp. 19-20). L'histoire, récente et lointaine, pèse très lourd, comme en témoigne l'ancien ministre de la Justice d'Ukraine (pp. 24-25), mais ce poids n'est pas rédhibitoire: à preuve, l'évolution du Kirghizstan (pp. 21-23).

La tradition a aussi un effet contrasté dans divers pays du tiers monde, où ignorer la justice coutumière peut créer de nouvelles formes d'injustices (pp. 28-30). L'Afrique du Sud tente de la réhabiliter, après que l'apartheid l'eut désavouée (pp. 33-34). Le Bénin, à travers l'indépendance de la Cour constitutionnelle, renoue avec le «rôle de pionnier de la démocratie» que jouait ce pays (p. 31). En Chine, un reportage explique que les Chinois commencent à saisir les tribunaux, par exemple pour les atteintes au droit des affaires et du travail: la toute-puissance juridique du pouvoir politique est érodée (pp. 34-35).

Mais, partout, dans un monde où les systèmes juridiques restent si divers (pp. 26-27), les moyens manquent. Cette carence explique aussi pourquoi la «mondialisation» de l'état de droit fait des gagnants et des perdants (p. 36).

Pression des peuples et mondialisation

◆ Yash Ghai and John Kohut

Instaurer ou renforcer l'état de droit: cette revendication est devenue exigence depuis l'effondrement de nombre de dictatures. La mondialisation la renforce indirectement.

Il n'est imaginable il y a dix ans: dans les steppes de l'Asie centrale, on apprend aujourd'hui aux jeunes de pays qui subissaient, dans un passé récent, un régime stalinien, à défendre leurs droits en cas de contrôle de police. Au Bénin, après 17 ans de dictature, le plus humble citoyen peut directement saisir la nouvelle Cour constitutionnelle. Près du tiers des décisions qu'elle a prises concerne des violations des droits humains.

Cet engouement pour le principe (sinon toujours pour la pratique), de l'état de droit n'a rien de fortuit. Une large partie du monde a radicalement changé: de régimes autoritaires à parti unique et économie dirigée, elle est passée au multipartisme ou au marché, et souvent aux deux à la fois. L'état de droit – ce système où la loi, en théorie et en pratique, s'impose à tous et où tout le monde est traité sur un pied d'égalité – est perçu comme un outil pour réussir cette mutation.

La vague des transitions a commencé il y a 20 ans en Amérique latine, avec la chute des régimes militaires et l'instauration de la démocratie. Puis sont venus l'effondrement des régimes du bloc soviétique, une évolution vers un système politique plus démocratique et des réformes pour libéraliser l'économie.

La réforme du droit doit son élan à une pression croissante des peuples en sa faveur, au niveau national, ainsi qu'à la mondialisation

Simultanément, dans de nombreux pays d'Afrique et d'Asie, des mouvements de masse (Bénin, Indonésie) ou une évolution politique (Taïwan) ont amené des pouvoirs autoritaires et des dictatures à céder la place à des régimes plus participatifs et qui ont davantage de comptes à rendre aux citoyens.

La réforme du droit doit son élan à une pression croissante des peuples en sa faveur, au niveau national, ainsi qu'à la mondialisation. Ce mot-slogan n'évoque pas seulement les progrès de l'intégration économique et commerciale, mais aussi la diffusion de normes de comportement civil touchant aux droits essentiels des simples citoyens. Lorsqu'un Etat devient membre d'un regroupement ou d'une fédération politiques et économiques, une pression internationale s'exerce souvent sur

lui pour l'amener à protéger les libertés fondamentales par l'autorité de la loi.

L'existence d'un corpus de lois n'est pas en soi une garantie – l'Allemagne nazie et l'Union soviétique stalinienne avaient des codes – mais un système judiciaire qui fonctionne équitablement est une pierre angulaire de la démocratie. «*Je ne saurais concevoir la démocratie sans état de droit*», assure Meir Leker, secrétaire général de l'Association internationale de sciences juridiques.

Il existe un consensus sur la nécessité d'un état de droit. Divers facteurs déterminent cependant le succès ou l'échec de son instauration. La tradition, d'abord: un juriste explique l'absence d'état de droit en Russie par l'influence de l'orthodoxie russe et par un demi-millénaire d'absolutisme ininterrompu. A l'inverse, quand un fort sentiment de liberté appartient à la tradition, il peut donner l'élan à l'établissement d'un état de droit après une ère de dictature. Les facteurs socio-économiques ensuite: en économie de marché, travailleurs, chefs d'entreprise et investisseurs demandent tous une protection. Vient enfin l'analyse wébérienne: les pouvoirs politiques, lorsqu'ils voient s'évanouir leur légitimité charismatique fondée sur des hauts faits – avoir dirigé une révolution, par exemple –, cherchent une légitimité ailleurs, et peuvent la trouver dans un mode de gouvernement efficace fondé sur la loi.

Dans les années 60 et 70, l'USAID¹ et la Fondation Ford ont appuyé des programmes de réformes de la loi au Sud, centrés sur le développement économique et social plutôt que sur les progrès politiques. Ils ont largement échoué. Les gouvernements qui adoptaient les lois n'y étaient guère attachés. Ils allouaient rarement suffisamment de ressources pour les appliquer. La plupart des programmes surestimaient la capacité d'absorption par l'Etat d'innovations politiques et institutionnelles. Par exemple, les avocats, juges et administrateurs capables de comprendre et de faire fonctionner les lois nouvelles n'étaient pas assez nombreux, ou pas suffisamment formés. Par ailleurs, la persistance de la coutume et de ses usages était en général sous-estimée.

Les efforts en cours pour construire un état de droit posent des problèmes du même ordre. Ce dossier examine la dynamique qui est à l'œuvre dans cette entreprise. ■

Nul n'a un devoir plus sacré d'obéir aux lois que ceux qui les font.

Sophocle, poète grec
(496 avant J. C.-406 avant J. C.)

◆ Respectivement professeur de droit à l'Université de Hong Kong et rédacteur en chef du Courrier de l'UNESCO.

1. Agence américaine d'aide au développement.

L'ancien bloc de l'Est

L'aide de l'Ouest à l'Est: une copie à revoir

◆ Stephen Holmes

Les pays de l'ancien bloc soviétique ont été submergés de conseils juridiques étrangers. Sans grand succès. Des leçons sont à tirer de ces expériences.

Ces dernières années, quantités d'agences de développement et de fondations privées étrangères ont consacré des millions de dollars à promouvoir l'«état de droit» dans l'ex-bloc soviétique. Ces efforts multilatéraux et bilatéraux ne relèvent pas de la pure générosité. Ils visent à renforcer la stabilité régionale, politique et économique, à savoir, pour les Occidentaux, alléger le coût de la

On a également consacré des ressources considérables à promouvoir, par exemple, le droit de vote, ou le droit des suspects à bénéficier d'une procédure régulière. Malheureusement, là encore, on s'est montré plus intéressé à faire progresser la législation sur le papier qu'à résoudre les problèmes constants de respect et d'application de la loi. Cette carence découle bien sûr des faibles capacités de l'Europe de l'Est après 1989 et de la Russie après 1991 à traduire les décisions dans les faits et, en partie, d'une longue tradition où la loi existait sur le papier mais ne s'appliquait pas en pratique.

Que nous ont appris ces efforts imparfaits?

Leçon 1: l'étendue du problème

Les premières étapes de la réforme juridique (comme rédiger et ratifier une déclaration des droits) peuvent être relativement simples. Les suivantes (créer une fonction publique honnête par exemple) sont bien plus ardues.

Pour améliorer le fonctionnement des institutions, il faut un consensus social large et profond, ainsi qu'une capacité à coopérer. Le droit est un bien collectif et les sociétés politiquement désorganisées peinent, par définition, à créer des biens collectifs. Si les droits fondamentaux ne sont pas suffisamment garantis, en Russie par exemple, c'est souvent parce que l'Etat est insolvable. Les salaires et indemnités misérables que perçoivent les juges constituent un obstacle majeur au bon fonctionnement de la justice en Russie: ils expliquent le manque de personnel et la baisse de sa qualité.

La réforme du droit est un aspect de la construction de l'Etat. Si les projets de réforme juridique n'ont remporté que de modestes succès dans la région, c'est, entre autres, parce que l'Etat postcommuniste reste incapable de réprimer la violence et la fraude. Il doit à la fois devenir plus fort et plus responsable. Et ►



© Michal Batory, Paris

sécurité, assurer des débouchés à leurs produits et bénéficier d'un climat favorable à l'investissement.

L'assistance juridique prodiguée repose sur quelques postulats de base, parmi lesquels le plus important: le libre marché est créé, soutenu et constamment régulé par des décisions législatives et judiciaires qui doivent être effectivement appliquées. Le droit est fondamentalement perçu comme un tremplin pour le développement économique. Le gros de l'aide étrangère à la réforme juridique en Europe de l'Est et en Russie est donc allé à l'amélioration de la sécurité des acquisitions et des transactions.

◆ Professeur de droit et de sciences politiques, Université de Princeton et école de droit de l'Université de New York. Ancien directeur (1995-1997) du programme de la Fondation Soros pour la réforme du droit en Europe de l'Est et en Russie.

- un Etat responsable suppose une société assez organisée pour discipliner ses fonctionnaires.

En matière de droits de l'homme, les projets d'assistance ont surtout canalisé leurs ressources vers des acteurs privés, en négligeant de créer des partenariats avec l'Etat. En matière de droit commercial en revanche, les ressources, y compris les experts occidentaux, ont été dirigés vers des institutions d'Etat, en négligeant tout partenariat potentiel avec la «société civile» ou le secteur privé. Il faut combler ces lacunes symétriques: telle est la première leçon d'une demi-décennie de réforme juridique avortée ou embourbée. Les projets juridiques doivent viser à ce que l'Etat réponde mieux aux intérêts et aux attentes des groupes sociaux.

Leçon 2: réformer par décret est illusoire

L'état de droit implique que le législatif exerce de vrais pouvoirs et assume de vraies responsabilités. Il est donc pratiquement impossible qu'une réforme juridique réussisse sans qu'une majorité réformatrice l'appuie au sein de l'assemblée qui légifère. Si le législatif et l'exécutif sont incapables de coopérer, comme en Russie, une grande partie des lois refléteront l'hostilité à la réforme ou, dans le meilleur des cas, l'incompétence et l'à-peu-près.

Les concepteurs de l'assistance technique étrangère ne devraient pas surestimer l'efficacité des décrets, c'est-à-dire des décisions unilatérales de l'exécutif qui ne reflètent pas un large consensus dans le pays et n'ont pas été forgées dans le cadre d'un processus de consultation des forces sociales, en dehors d'un petit cercle au Kremlin. Ils devraient concentrer leur aide sur les domaines où l'exécutif et le législatif peuvent coopérer pour réformer le droit.

Leçon 3: ne pas reproduire son propre modèle

L'Occident a consacré une bonne part de son aide juridique à reproduire à l'étranger ses propres institutions. Au début des années 90 en particulier, les experts en droit formés à l'Ouest ont souvent cherché à transformer les systèmes juridiques de l'Europe de l'Est et de la Russie, de manière à ce qu'ils ressemblent à ceux qui leur étaient familiers. Mais le droit n'est pas un appareil électrique que l'on pourrait débrancher aux Etats-Unis ou en Allemagne et rebrancher à Bucarest ou à Sofia. Il est essentiel que le pays qui reçoit l'aide puisse intervenir dans la sélection et l'importation du modèle, quitte à le rejeter.

Leçon 4: le manque de professionnels du développement du droit

Les juristes sont formés pour résoudre des problèmes de routine dans le cadre de procédures de routine. On ne leur apprend pas à réfléchir de façon créative sur l'émergence et la stabilisation d'institutions complexes. La formation juridique ordinaire est donc inadaptée aux problèmes extraordinaires qui attendent le directeur d'un programme de développement du droit dans l'ancien bloc sovié-

tique. La réforme juridique ne peut réussir sans tenir compte du contexte social, de l'infrastructure locale, des compétences professionnelles, des moyens logistiques et du soutien politique sur place.

Le manque de coordination entre donateurs, si souvent déploré, provient de la faiblesse du cadre théorique qui sous-tend l'aide financière étrangère en matière de réforme du droit. L'Union européenne et les Etats-Unis devraient créer et financer en commun un «Centre des stratégies de réforme juridique» pour fournir une sorte de «code de la route» à cette réforme, à partir d'études empiriques.

Leçon 5: le nécessaire soutien de l'Etat dans la sélection des projets

Pour que l'action soit durable, l'intérêt et l'engagement du bénéficiaire doivent, dans la sélection des projets, peser plus lourd que ceux du donateur. Le droit relève de la souveraineté. Par conséquent, les interventions financées par l'étranger et visant le renforcement de l'état de droit se dérouleront inévitablement sous la supervision conjointe du donateur étranger et du gouvernement national. Ce dédoublement peut parfois paralyser la mise en œuvre de la réforme, ou ruiner sa cohérence. Il faut donc que les agences de développement continuent à travailler aussi étroitement que possible avec des «clients» ou partenaires au sein de l'Etat. Mais cette nécessité impose certaines limites dans la sélection des projets.

L'«état de droit» est, ne l'oublions pas, une notion qui sent la guerre froide: l'Ouest s'en servait pour exprimer son sentiment de supériorité morale sur le bloc soviétique. Aujourd'hui, il est essentiel que les programmes juridiques financés par l'Occident évitent toute apparence de triomphalisme ou d'impérialisme. Puisque les lois anti-piratage visent à faire payer plus cher aux Russes les cassettes vidéo, CD et logiciels occidentaux, trop insister sur cette législation peut donner l'impression que l'Ouest exige un «tribut» après sa «victoire» dans la guerre froide.

Leçon 6: le soutien de la société

Les programmes étrangers d'aide juridique ne disposant que de ressources limitées, il est raisonnable d'opérer des choix stratégiques entre les projets. Ceux qui peuvent enregistrer des succès d'étape – donc soutenir l'intérêt et l'engagement du donateur – devraient être préférés à ceux qui ne donneront aucun résultat visible avant 20 ou 50 ans.

En règle générale, le soutien étranger devrait aller aux tentatives de réforme à la fois par le haut et par le bas, où l'on travaille à la fois avec les régulateurs et les régulés. Autrement dit, la création d'un état de droit qui fonctionne dépend d'un mode d'élaboration de la loi qui soit négocié. L'objectif des projets à financement étranger devrait être de renforcer la consultation et la coopération entre l'Etat et la société. La force relative de ces dernières explique en partie les avancées modestes mais importantes de la réforme en Pologne et en Hongrie. Et la faiblesse des relations Etat/société explique la faiblesse de l'état de droit dans beaucoup d'Etats postcommunistes aujourd'hui. ■

Mieux vaut pour chacun sa propre loi d'action, même imparfaite, que la loi d'autrui, même bien appliquée.

Baghavat-Gita,
livre sacré de l'Inde

Le Kirghizstan sort de son carcan

◆ Cynthia Guttman

Dans le pays souvent jugé le plus démocratique d'Asie centrale, la réforme du droit se heurte aux vieilles habitudes et aux difficultés économiques.



© Cynthia Guttman, Paris
Une classe d'étudiants en quatrième année de droit à l'Université d'Etat du Kirghizstan. Les inscriptions sont en hausse dans cette faculté mais les étudiants se plaignent du manque de matériel pédagogique.

Au centre de formation judiciaire de Bichkek, un enseignant glisse un CD-rom dans un ordinateur. En cliquant pour accéder à toute la législation adoptée au Kirghizstan depuis août 1999, il affiche plusieurs tableaux de lois et d'amendements. Cette facilité d'accès à l'information et à la technologie n'est pas courante dans ce pays désargenté de 4,7 millions d'habitants qui, depuis son indépendance en 1991, a fondé sa réputation sur l'audace de ses réformes démocratiques. Au point que les juristes ont parfois du mal à suivre.

Contraste: au tribunal de quartier de la capitale, pas d'équipements modernes. Les murs ont grand besoin d'être repeints, une ampoule se balance au-dessus d'un bureau nu, une vieille machine à écrire traîne sur une armoire, un banc sommaire occupe le couloir menant au bureau du juge. A l'intérieur, rien n'indique qu'on est dans un bâtiment public: pas de portrait officiel, pas de drapeau, pas d'emblème, pas de fonctionnaires en tenue.

Le procès en cours concerne trois parties: une banque privée, la Commission nationale des opérations boursières et un journal. Aucune n'a d'avocat. La banque poursuit en diffamation la Commission, qui l'a accusée d'avoir fourni de fausses informations et l'a fait savoir dans la presse.

L'affaire, une des plus complexes que la juge ait eu à traiter, en est à sa cinquième audience. Elle illustre, selon elle, un problème qui n'est que trop courant: *«la difficulté d'appliquer les nouvelles lois. Elles comportent des contradictions internes, ce qui nous complique la tâche, surtout quand on pense au nombre de lois adoptées depuis deux ans»*.

Parmi les quelque 300 juges du Kirghizstan, nombreux sont ceux qui, comme cette magistrate, luttent pour maîtriser les nouveaux textes – dont un code civil, un code des impôts et un code pénal –, qui régissent des domaines totalement inédits: location et vente de bâtiments, droits de propriété, entreprise privée, faillite, banque, douane et crime organisé. Ce n'est pas tout. Le code de la famille est en cours de révision et un code électoral flambant neuf doit entrer en vigueur avant la fin de l'année. Qu'il est loin le temps où les lois arrivaient de Moscou et où le système judiciaire était sous la coupe du Parti communiste! Aujourd'hui, magistrats et avocats doivent non seulement assimiler la législation nationale et internationale, mais aussi participer à la conception de lois nouvelles et à l'amendement des anciennes.

Priorité à la réforme de l'Etat

Depuis l'indépendance, le Kirghizstan aime à se considérer comme «la Suisse de l'Asie centrale»: un Etat multiethnique qui a poussé plus loin que ses voisins la construction d'une société ouverte. Bordé par l'Ouzbékistan riche en gaz, le Kazakhstan riche en pétrole et la grande Chine, ce pays pauvre en ressources naturelles n'avait, disent certains, pas d'autre option que d'investir dans les réformes démocratiques s'il voulait retenir l'attention internationale et s'intégrer au marché mondial. En lutte contre la corruption, résolu à rendre l'administration plus efficace et les institutions plus crédibles, le président Askar Akaïev ne cesse d'insister sur la nécessité de cette intégration économique. En novembre 1999, le Kirghizstan a été le premier pays de la région à adhérer à l'Organisation mondiale du commerce.

«Tout se fait en fonction de nos intérêts nationaux, estime Ednan Karabaev, de l'Université kirghizo-russo-slave. Nous avons donné la priorité à la réforme de l'Etat, alors que l'Ouzbékistan a commencé par l'économie. Chez nous, les vieilles institutions n'auraient pas permis le succès des réformes, tandis qu'en Ouzbékistan, toucher le politique en premier aurait provoqué une explosion sociale.» Tout en reconnaissant ►



Le Kirghizstan en chiffres

Population: 4,7 millions, dont 61,2% environ en zones rurales

Principales ethnies (recensement de 1989): Kirgiz: 52%, Russes: 21,5%; Ouzbeks: 12,9%

PNB: 1,7 milliard de dollars; PNB par habitant: 350 dollars

Indice du développement humain: 97

Pauvreté (pourcentage de la population en dessous du seuil de pauvreté national): 51%

Alphabétisation (en pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus): 97%

Espérance de vie à la naissance: 67 ans

Dette extérieure (en pourcentage du PIB): 54,4%

Source: Banque mondiale, Rapport mondial sur le développement humain 1999.
NB: suivant la source utilisée, les chiffres peuvent varier jusqu'à 20%.

- qu'ils n'ont guère de traditions d'autogouvernement, les Kirghiz rappellent que les principes démocratiques sont ancrés dans leur passé nomade. Pour prouver que sa nation composée de tribus possédait une organisation et une idéologie propres il y a plus de 2 000 ans, Galina Mukambaeva, professeur de droit, passe au crible le *Manas*, la vénérable épopée nationale.

Le cadre juridique et la pratique

C'est en mai 1993 qu'a eu lieu le grand tournant de la démocratisation: le Kirghizstan a adopté une nouvelle Constitution, qui instaure une société démocratique et laïque «fondée sur les principes de l'état de droit». Le pays compte une toute jeune presse d'opposition (voir encadré), des syndicats reconnus – mais faibles –, une vingtaine de partis politiques et plus de 1 000 ONG. Il fut récemment le premier Etat de l'ex-Union soviétique à autoriser la propriété privée de la terre. De l'avis quasi général, il dispose d'un cadre juridique solide, mais de peu d'atouts pour le mettre en pratique. L'extrême pauvreté avance; le secteur privé est trop faible pour stimuler l'économie, et beaucoup, en particulier dans les campagnes, regrettent le temps où l'Etat leur assurait un certain confort. Dans le Sud, prises d'otages et guérilla aux frontières ont déjà fait une douzaine de morts et des milliers de déplacés.

La séparation des pouvoirs est l'une des pierres angulaires de la Constitution, en rupture totale avec la toute-puissance de l'Etat. «Dans certaines situations, juste après l'indépendance, des membres du gouvernement ont essayé d'utiliser des juges et des tribunaux à des fins personnelles», confie cependant M. Tylebaliev, président de la Cour suprême. Beaucoup conviennent qu'un long chemin reste à parcourir, chez les juges pour commencer: 70% d'entre eux exerçaient déjà sous le régime soviétique. Ils doi-

vent apprendre à travailler dans un système hybride, qui mêle des éléments d'inspiration européenne et anglo-américaine ainsi que de nombreuses lois soviétiques amendées.

«Nous passons d'un système inquisitorial à un modèle d'arbitrage légal. Avant, les procureurs constituaient les dossiers et les juges les entérinaient, explique Lamar Cravens, membre de la mission juridique en Europe centrale et orientale de l'Association du barreau américain. Sans esprit d'initiative, il est très difficile de mettre en œuvre les nouvelles règles de procédure.» Quant aux avocats, il leur faut aiguiser leurs talents rhétoriques et comprendre tous les mécanismes de défense désormais à leur disposition. Natalia Ablova, la directrice du Bureau des droits de l'homme et de l'état de droit, regrette qu'ils soient si peu nombreux à recourir aux instruments internationaux sur les droits de l'homme.

Salaires des juges et idéaux d'indépendance

Mais un juge, fût-il le plus déterminé, peut rarement se consacrer corps et âme à son métier: «Avoir un salaire digne de ce nom est essentiel pour qu'ils préservent leur indépendance. Certains juges gardent des moutons pour survivre», témoigne Anarkul Toksobaeva, la directrice du Centre de formation judiciaire, qui organise des séminaires d'analyse de la nouvelle législation pour les magistrats. Un juge

Liberté de la presse: une responsabilité nouvelle

Il n'est pas d'image plus poignante de l'extrême pauvreté qui règne au Kirghizstan que celle de ces vieilles femmes qui parcourent les rues en vendant quelques journaux à la criée. La liberté d'expression est un droit constitutionnel. Il a été renforcé en 1998 par référendum: les lois qui risquent de la limiter sont désormais interdites. Une toute jeune presse d'opposition est née mais elle est en guerre avec l'Etat depuis des années. Zamira Sydikova en est une figure symbolique: rédactrice en chef de Res Publica, considéré comme le vétéran des journaux contestataires, elle a passé deux mois et demi en prison pour une série d'articles critiques à l'égard du président de la Compagnie kirghize des mines d'or. Un autre journaliste a été incarcéré pendant quatre mois pour avoir évoqué les conditions de vie épouvantables d'ouvriers logés dans des dortoirs d'usine. En 1998, un numéro du journal a été interdit à la vente dans une zone où s'était produit un écoulement toxique, dû à une firme étrangère. «Nous nous heurtons à ce genre de problème chaque fois que nous touchons à un personnage influent, et l'Etat gagne toujours», explique Zamira Sydikova.

Dernièrement, le rédacteur en chef du journal d'opposition Vechernii Bichkek a eu maille à partir avec la justice, officiellement pour raisons fiscales. Talgat Asyrankulov, le président de l'Indépendant Bichkek-TV, l'une des quatre chaînes indépendantes, estime, lui, avoir évité les ennuis en s'en tenant à quelques principes: «Les informations diffusées sont vérifiées trois fois, et nous présentons divers points de vue. Nous ne montrons pas de violence, pas de drogue, et ne faisons aucune déclaration politique».

L'OSCE est attentive au respect de la liberté de la presse et s'efforce de tenir lieu de bureau central des plaintes, mais Jerzy Wieclaw incite à la prudence. «Les journaux ont parfois des problèmes parce qu'ils ne vérifient pas leurs informations. Il faut avoir une attitude responsable, ce qui est encore nouveau ici.»



© Cynthia Curtman, Paris

Un kiosque à journaux à Bichkek, la capitale. Le Kirghizstan compte quelques journaux d'opposition et plusieurs chaînes de télévision indépendantes.

gagne environ 40 dollars par mois – soit plus qu'un enseignant (15 à 20 dollars) ou un fonctionnaire de l'administration (10 dollars), mais moins, bien moins que le minimum requis pour subsister. Comment se conformer, dès lors, à un quelconque idéal d'indépendance? *«S'ils ne subissent pas la pression d'un député, ils sont contraints par celle de l'économie clandestine»*, observe Anarkul Toksobaeva.

Le mode de sélection des juges est aussi très discuté: ils sont nommés par le président, pour une période déterminée, sur proposition d'un comité de certification. Le Parlement cherche à modifier cette procédure. *«Créer un pouvoir judiciaire indépendant est vraiment le grand problème de ce pays, estime Jerzy Wieclaw, le représentant au Kirghizstan de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE). Faire élire les juges, au moins à un certain niveau, voilà qui rehausserait leur statut. Cela leur donnerait au moins un sentiment d'indépendance, à défaut d'améliorer leur situation matérielle.»*

Tant que l'image de la justice restera ternie, il lui sera difficile d'inspirer confiance. Or, avant de déposer plainte, les justiciables doivent prouver qu'ils ont payé leurs impôts. Beaucoup ne peuvent s'offrir un avocat. Les forces de maintien de l'ordre sont faibles, et elles font souvent fi de leurs obliga-

tions légales et internationales. *«Les droits de la personne sont fréquemment violés, tant par des agents de l'Etat que par d'autres, mais les gens n'ont pas l'habitude de saisir les tribunaux, souligne Mirgul Smanalieva, présidente de l'Association des procureurs du Kirghizstan. Nous voudrions diffuser des émissions télévisées pour leur expliquer quoi faire et vers qui se tourner quand leurs droits sont bafoués. Si chaque citoyen connaissait ses droits et savait se battre, notre système fonctionnerait peut-être mieux.»*

Cet investissement dans la société civile est perçu comme l'une des clés de la mise en œuvre de l'état de droit. *«La situation s'est un peu améliorée, mais les gens ne connaissent toujours pas leurs droits. Ils ne savent pas ce que signifie la Constitution, comment est dépensé l'argent de leurs impôts, que faire pour promouvoir leurs intérêts»*, affirme Asiya Sasykbaeva, la directrice du centre Interbelim, une organisation de soutien aux ONG. La fondation Soros va affecter au droit 8% de son budget au Kirghizstan (contre 2,5% aujourd'hui), afin de soutenir des projets juridiques ou liés aux droits de l'homme, d'ouvrir des centres d'assistance juridique et d'accroître les compétences des agents administratifs dans les régions.

Nouveaux manuels en gestation

Les écoles sont aussi touchées. *«L'objectif, c'est que tous les élèves se sentent citoyens de ce pays, qu'ils comprennent qu'ils ont des droits»*, résume Atyrkul Alisheva, de l'Institut d'études régionales: c'est dans cet esprit qu'elle a écrit son manuel sur le droit, la Constitution et les droits de l'homme, utilisé pour la première fois cette année dans les lycées. A l'université, où le droit fait de plus en plus recette, de nouvelles disciplines sont introduites, notamment en droit international. Certaines facultés s'efforcent de changer de méthode: plus d'analyse et moins de par cœur, plus de pratique et moins de théorie. De nouveaux manuels sont en cours de rédaction, mais ceux dont on se sert encore datent souvent de l'ère soviétique. Les bibliothèques sont pauvres et les publications de commentaires juridiques rares. Certaines facultés de droit manquent d'enseignants qualifiés. La multiplication des universités depuis l'indépendance – passées de 9 à 23 – a créé de très grands écarts de qualité. L'Association du barreau américain incite vivement le gouvernement à instaurer des examens nationaux pour sanctionner les compétences professionnelles de tous les étudiants en droit.

Dans un pays encore en quête de son âme, la jeunesse est probablement la mieux placée pour concevoir une idéologie nouvelle. *«Les jeunes instruits veulent penser et se comporter en Européens. C'est leur point de repère»*, estime Jerzy Wieclaw, de l'OSCE. Même si les emplois dans les carrières juridiques restent difficiles à trouver, Mirgul Smanalieva a confiance: *«Il y a un gouffre entre leur génération et la nôtre. Nous n'osons pas dire ce que nous pensions, et notre créativité s'en est ressentie. Les jeunes, eux, parlent ouvertement, avec courage, et peuvent convaincre. Les vraies réformes, ce sont eux qui les feront.»* ■

N'oubliez jamais que ce qui est juste légalement ne l'est pas toujours moralement.

Abraham Lincoln,
homme d'Etat américain
(1809-1865)

Ukraine: la nomenklatura contre les réformes

♦ Serhiy Holovaty

L'Ukraine a entamé une ambitieuse réforme du droit que freinent les anciennes élites, toujours actives. Le point de vue d'un ancien ministre de la Justice.

L'Ukraine, qui a vécu 350 ans d'asservissement colonial, a proclamé son indépendance fin 1991. Depuis, elle s'efforce, non sans mal, d'établir les institutions de la démocratie dans le cadre d'un état de droit. Lorsqu'elle est entrée au Conseil de l'Europe en 1995, elle s'est engagée à adopter une Constitution démocratique, à rédiger de nouveaux codes civil et pénal, à réformer son système judiciaire et à harmoniser ses lois avec les normes européennes en matière de droits de l'homme et de libertés. En juin 1996, ce même Conseil a salué l'adoption de la nouvelle Constitution, qui exprimait le désir d'édifier un état de droit.

Pourtant, il y a moins de démocratie en Ukraine aujourd'hui qu'il y a quatre ans. L'Etat n'a pas tenu ses engagements vis-à-vis du Conseil de l'Europe: l'appareil judiciaire reste largement corrompu et inefficace; les projets de loi, victimes de l'intransigeance de l'exécutif et du Parlement, stagnent dans une sorte de purgatoire; la corruption gangrène l'administration. Résultat: la société ukrainienne a une vision du droit empreinte de cynisme et de scepticisme.

Les élites de l'ère soviétique gardent le contrôle

L'origine du problème est à chercher dans l'héritage soviétique et la monopolisation du pouvoir par l'Etat. Les élites de l'ère soviétique ont conservé le pouvoir après l'indépendance; elles surveillent toujours de près leurs concitoyens par voie administrative. Elles contrôlent la distribution effrénée des biens de l'Etat et la plupart des activités économiques, d'où l'ampleur de la corruption institutionnelle. Elles ont étendu leur pouvoir en créant de nouvelles administrations pour réglementer le secteur privé, à grand renfort de licences, quotas et autres procédures. Comme les institutions de la société civile sont trop faibles pour lui demander des comptes, rien n'incite la *nomenklatura* à entreprendre de grandes réformes démocratiques, tant que ses membres restent les principaux bénéficiaires de l'ordre existant.

En 1995, en tant que ministre de la Justice, j'ai élaboré un plan de réforme fidèle aux principes du Conseil de l'Europe et aux dispositions de la Constitution. Nos grands objectifs étaient de donner au ministère de la Justice la direction de l'ad-

ministration de ce secteur, de promouvoir et garantir les droits et les libertés individuelles, de créer un cadre juridique favorisant la libéralisation de l'économie, et d'instaurer la transparence dans le système judiciaire. Tout y passait, des droits des suspects en état d'arrestation ou en détention jusqu'à la présomption d'innocence tant que la culpabilité n'est pas prouvée.

Intérêts personnels et fonctions incompatibles

Mais un pouvoir faible a laissé le champ libre à la corruption. C'est ainsi qu'a émergé l'actuel appareil d'Etat, où les champs d'intervention se chevauchent et où les responsabilités sont brouillées. Les ministres possèdent des entreprises, donc des intérêts personnels incompatibles avec leur fonction; les fonctionnaires sont mal payés et mal surveillés; l'administration n'a pas d'éthique de service public. Changer les mentalités pour passer des méthodes administratives de l'économie dirigée à

L'Ukraine en chiffres

Superficie: 604 000 km²

Population: 50,3 millions d'habitants.

Espérance de vie: 67 ans.

Pauvreté: 32% de la population vit au-dessous du seuil national de pauvreté.

PNB: 42,7 milliards de dollars en 1998; croissance: moins 2,4% en 1998.

PNB par habitant: 850 dollars (estimation 1998), soit une chute de plus de 60% depuis l'indépendance.

Ces chiffres économiques ne tiennent pas compte du secteur informel, qui représenterait, selon certaines estimations, jusqu'à 60% du PIB.

Source: Banque mondiale.



♦ Député, ancien ministre de la Justice d'Ukraine, Serhiy Holovaty est président de la Fondation juridique ukrainienne, créée en 1992 pour œuvrer à l'instauration d'un état de droit.



© Sergei Supinsky/EPA/AFP, Paris

Manifestation de commerçants à Kiev en juillet 1997: ils réclament une baisse des taxes; ils protestent contre l'arbitraire et la corruption de l'administration.

celles d'une fonction publique transparente et responsable n'est pas une sinécure.

Le ministère de la Justice a pris des mesures concrètes pour sensibiliser l'opinion aux problèmes de transparence et de responsabilité dans l'appareil d'Etat. En avril 1997, le président ukrainien a adopté un «Plan national de lutte contre la corruption», aussitôt rebaptisé «opération mains propres» par la population. Il traitait le problème sur tous les plans, notamment par des initiatives législatives, des mesures de dérégulation de l'économie et une réforme de la fonction publique.

Il n'est pas rare de voir des autorités locales menacer des juges de leur couper l'électricité, le gaz et le chauffage s'ils ne prononcent pas la sentence «appropriée»

Les efforts du ministère de la Justice se sont heurtés à une résistance acharnée de la *nomenklatura*, retranchée dans l'appareil d'Etat: elle faisait le strict minimum pour appliquer le plan, puis proclamait que tout avait été fait. Edifier un pouvoir judiciaire indépendant s'est révélé particulièrement ardu. Les juges actuels restent très marqués par les traditions soviétiques, qui les amenaient souvent à coopérer avec les procureurs et les cadres du Parti communiste pour brimer les droits des individus. Peu formés, touchant des salaires dérisoires, ils sont vulnérables aux pressions et aux pots-de-vin des instances politiques et administratives qu'ils sont censés contrôler. Il n'est pas rare de voir des autorités locales menacer des juges de leur couper l'électricité, le gaz et le chauffage s'ils ne prononcent pas la sentence «appropriée». Les magistrats autant que

Il est plus facile de changer les lois que les mentalités et les inerties.

Francisco Fernandez Ordonez,
avocat et homme politique
espagnol (1930-1992)

les citoyens ignorent toujours le droit, garanti par la Constitution, d'être protégé des interférences du pouvoir dans le système judiciaire. Les efforts qui visaient à établir les bases légales de l'économie de marché n'ont pas eu plus de succès.

En fait, il est inquiétant de constater que la plupart des citoyens ukrainiens sont résignés au *statu quo*. Ils ne réalisent pas que les droits qui sont aujourd'hui les leurs servent leur intérêt; ils sont donc loin de chercher à exiger leur respect. Dans la mémoire collective, le droit reste un outil répressif de l'Etat, non un garant de la liberté individuelle.

L'état de la magistrature aggrave les choses. On a tenté, ces dernières années, de créer un corps de juristes professionnels qui s'autogérerait, protégerait les droits des citoyens et leur fournirait des services de qualité. Sans succès: l'Ukraine a encore une culture juridique où les hommes de loi sont perçus et se perçoivent comme des serviteurs de l'Etat. La plupart des diplômés en droit cherchent des emplois dans les instances répressives ou dans l'administration.

Des magistrats retranchés dans le silence et l'inaction

La *prokuratura* – organe répressif totalement autonome créé par Staline avec de très larges pouvoirs de surveillance à tous les niveaux de l'Etat et de l'administration – continue d'exercer nombre des fonctions qu'elle avait, comme le contrôle des décisions de justice. Son pouvoir d'investigation a même été renforcé, alors qu'aux termes des engagements pris auprès du Conseil de l'Europe et intégrés à la Constitution, elle aurait dû abandonner ses fonctions stalinienne. Après une brève tentative de réforme, le service de sécurité de l'Etat (SBU) a repris nombre des missions de son prédécesseur, le KGB. A quelques exceptions près, les magistrats, retranchés dans le silence et l'inaction, n'ont pas cherché à protéger leurs concitoyens de ces abus ni des autres violations de leurs droits.

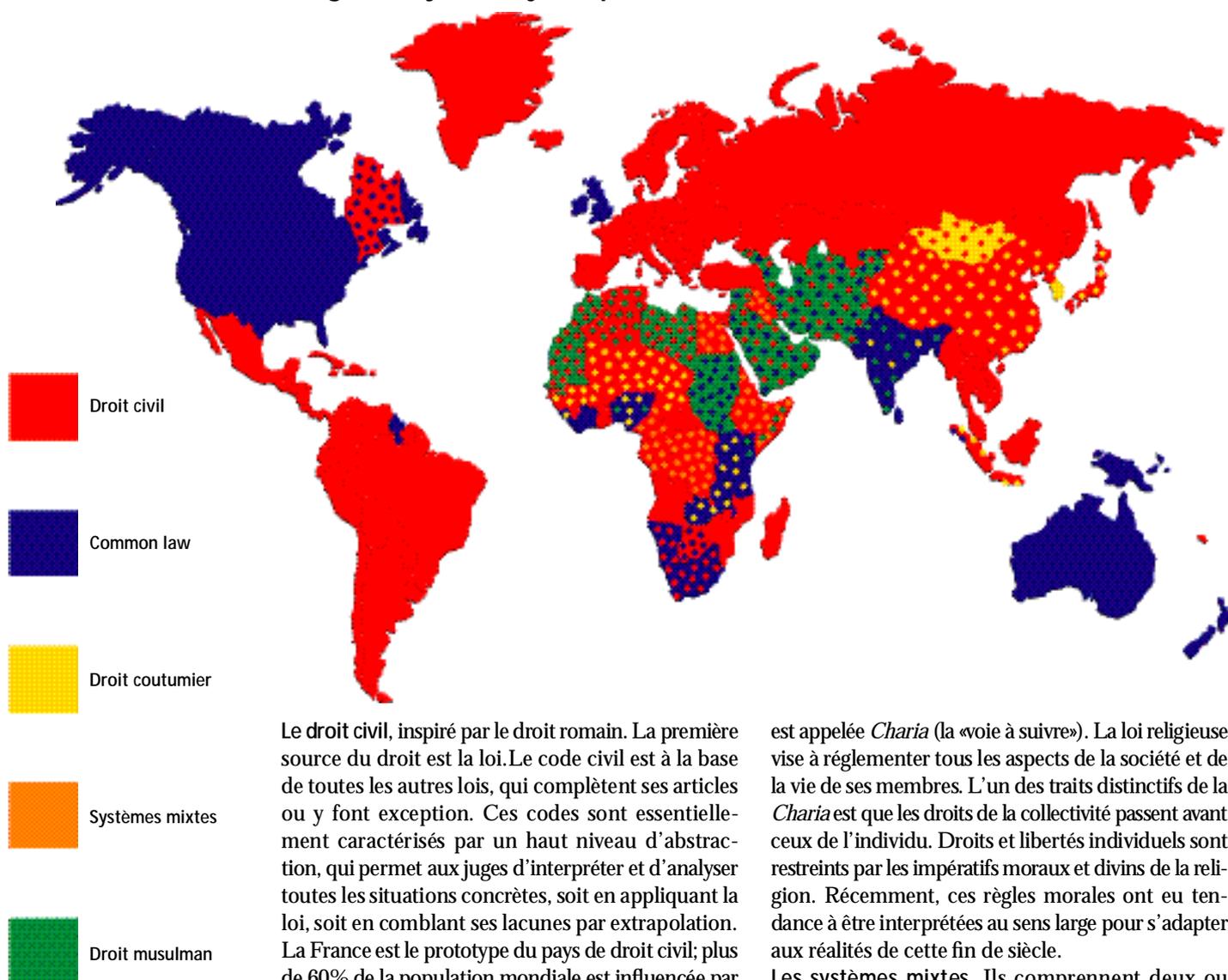
Pour inverser la tendance, il faut que naisse une nouvelle culture juridique, fondée sur les principes de l'état de droit proclamés dans la Constitution. Ces principes établissent une nouvelle relation entre l'individu et l'Etat, où le second entreprend de protéger, préserver et développer les droits et les libertés du premier. Mais ce modèle ne deviendra réalité que si les Ukrainiens comprennent ce que signifient les droits constitutionnels du citoyen et comment les mettre en œuvre.

Cette mission incombe fondamentalement aux facultés de droit. Figées dans le conservatisme, elles s'en acquittent lamentablement. Les professeurs continuent d'enseigner que la loi est un instrument de sanction aux mains de l'Etat, et non un outil de protection des droits des citoyens victimes des abus de pouvoir. La Fondation juridique ukrainienne a fait un premier pas vers la création d'une nouvelle faculté de droit conçue selon le modèle européen, en ouvrant le Centre d'études juridiques: il enseigne les droits de l'homme et le droit commercial de l'économie de marché. ■

Un «tour du monde» du droit

Différents systèmes juridiques se sont développés au fil des siècles. Certains ont été exportés par le colonialisme et autres conquêtes. Il semblerait qu'ils commencent à converger.

Les grands systèmes juridiques



Le droit civil, inspiré par le droit romain. La première source du droit est la loi. Le code civil est à la base de toutes les autres lois, qui complètent ses articles ou y font exception. Ces codes sont essentiellement caractérisés par un haut niveau d'abstraction, qui permet aux juges d'interpréter et d'analyser toutes les situations concrètes, soit en appliquant la loi, soit en comblant ses lacunes par extrapolation. La France est le prototype du pays de droit civil; plus de 60% de la population mondiale est influencée par cette tradition.

La common law. Elle provient du droit anglais non écrit qui s'est développé depuis le XII^e siècle. C'est «la loi faite par le juge»: la première source du droit est la jurisprudence. Elaborés par induction, les concepts juridiques émergent et évoluent au fil du temps: ils sont construits par amalgame de nombreuses affaires qui, ensemble, délimitent des champs d'application. La *common law* prévaut au Royaume-Uni, aux Etats-Unis et dans la plupart des pays du Commonwealth. Elle influence plus de 30% de la population mondiale.

Le droit islamique. Régi et régulé par la religion musulmane, il s'applique à plus de 20% de la population mondiale. Sa source principale est le livre saint, le Coran, que complète la Sunna – le recueil des faits et dits du Prophète. Cette méthode juridique

est appelée *Charia* (la «voie à suivre»). La loi religieuse vise à réglementer tous les aspects de la société et de la vie de ses membres. L'un des traits distinctifs de la *Charia* est que les droits de la collectivité passent avant ceux de l'individu. Droits et libertés individuels sont restreints par les impératifs moraux et divins de la religion. Récemment, ces règles morales ont eu tendance à être interprétées au sens large pour s'adapter aux réalités de cette fin de siècle.

Les systèmes mixtes. Ils comprennent deux ou plusieurs méthodes juridiques en concurrence ou en interaction, dans une société multiculturelle et multireligieuse. Parfois, elles sont employées de façon complémentaire. Les systèmes juridiques de nombreux pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont fortement influencés par la tradition du droit civil, mais dans certains domaines, en particulier ceux qui touchent à la personne, à la famille et aux droits de propriété, ils se conforment plutôt à la tradition islamique.

Le droit coutumier. Ensemble d'us et coutumes qui ont, avec le temps, acquis force de loi, il a de multiples formes et peut se développer sur la base de la religion, de l'ethnie et de l'identité culturelle. Il joue un rôle dans un nombre assez important de pays de droit mixte, qui finissent souvent par promulguer leurs «lois coutumières» sous forme de

code. La justice est rendue de bien des façons, suivant les traditions locales.

Les systèmes juridiques en ex-Union soviétique et en Europe de l'Est. Dans leur grande majorité, ils appartenaient à la tradition de droit civil avant la révolution de 1917 ou avant les changements politiques d'après-guerre. A la suite de ces événements, une partie de leurs codes a été annulée en fonction des impératifs de l'idéologie communiste. Leurs codes civils n'ont donc jamais été totalement abrogés entre 1917 et 1991. Depuis cette date, la Russie et d'autres pays de l'Est ont mis en œuvre d'importantes réformes pour s'adapter à la mondialisation, tout en restant fidèles à leurs racines civilistes.

L'impact de la mondialisation. Les systèmes juridiques sont devenus, dans certains domaines, des entraves au développement. D'où l'essor, dans les 50 dernières années, d'institutions internationales qui œuvrent pour l'harmonisation des droits et tentent d'amoindrir les effets des «*barrières juridiques transsystémiques*». Le commerce international joue un rôle moteur dans le développement d'un *jus commune* qui va transcender les systèmes juridiques traditionnels tout en coexistant avec eux. ■

Avec le concours de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa et de David J. Shaw, juriste, Utah (Etats-Unis).

Les grandes dates de l'histoire du droit

■ **2350 avant JC: le code d'Urukagina.** Il n'a jamais été découvert, mais d'autres documents le mentionnent en tant que recueil d'«ordonnances» ou de lois promulguées par des rois mésopotamiens.

■ **2050 avant JC: le code d'Ur-Nammu.** Premier code juridique écrit connu, il s'appuyait sur un système où les témoins déposaient sous serment devant des juges professionnels, qui pouvaient ordonner au coupable de verser des indemnités à la victime.

■ **1700 avant JC: le code d'Hammourabi.** Sous le règne de ce roi de Babylone, un code juridique fut élaboré et gravé sur une stèle faite d'un énorme bloc de diorite. L'expression «œil pour œil» symbolise son principe de base.

■ **1300 avant JC: les Dix Commandements.** Le prophète Moïse a directement reçu de Dieu une liste de dix lois, les Dix Commandements, intégrés plus tard à la Bible.

■ **1280 à 880 avant JC: les lois de Manu.** Compilation écrite de prescriptions juridiques qui s'étaient transmises de génération en génération. Elles constituaient la base du système des castes en Inde, qui classait les individus suivant leur statut social. Le châtiment n'intervenait qu'en dernier ressort. Les membres des castes supérieures étaient plus sévèrement punis que ceux des castes inférieures.

■ **621 avant JC: les lois de Dracon.** Le Grec Dracon fut chargé de rédiger un code juridique pour Athènes. Ce code était si sévère que «draconien» signifie aujourd'hui «excessivement dur».

■ **450 avant JC: les Douze Tables.** Ces lois, rédigées pour gouverner les Romains, constituent la base d'une grande partie du droit moderne. Elles organisaient les poursuites judiciaires publiques des crimes et instituaient un système permettant aux parties lésées de réclamer des dommages à leurs agresseurs. Principe fondamental: la loi doit être écrite. La justice ne doit pas dépendre de la seule interprétation des juges.

■ **350 avant JC: le code chinois de Li Kui.** Premier code impérial chinois traitant du vol, du brigandage, de la prison, de l'arrestation et de règles générales, il a servi de modèle au code T'ang.

■ **529: le code Justinien.** L'empereur byzantin Justinien est resté dans l'histoire pour sa codification du droit romain, le Corpus Juris Civilis. Beaucoup de maximes juridiques toujours en usage en sont issues. Il a inspiré la conception moderne de la justice.

■ **604: la Constitution en 17 articles du Japon.** Rédigée par un prince régent, cette Constitution a modelé l'idée même de l'éthique et du droit au Japon. L'un de ses articles disait: «La paix et l'harmonie doivent être respectées, car elles sont très importantes pour les relations entre les groupes.» Ce qui montre le ressort profond du «droit oriental»: il cherche à pré-

venir les conflits, tandis que le «droit occidental» cherche à les résoudre.

■ **653: le code T'ang.** Il dresse la liste des crimes et de leurs sanctions en 501 articles, révisé les codes chinois antérieurs et unifie les procédures.

■ **1100: la première école de droit.** Ouverte par le juriste italien Imerius à Bologne, elle avait plus de 10 000 étudiants en 1150. Elle a contribué à la résurrection du Corpus Juris et à l'expansion du droit romain dans toute l'Europe.

■ **1215: la Magna Carta.** En signant cette Grande Charte, le roi d'Angleterre Jean sans Terre a concédé des droits juridiques à ses barons et à son peuple. Pour la première fois, un roi admettait qu'il pouvait être tenu de respecter une loi ou que les barons pouvaient le contester. On y a vu la «première esquisse de la common law anglaise».

■ **1776: la Déclaration d'indépendance américaine.** Pour la première fois, un Etat rejetait la théorie médiévale considérant que certaines personnes ont, de droit, le pouvoir de diriger les autres.

■ **1804: le code Napoléon.** Le code juridique exhaustif promulgué en France entérinait de nombreux acquis de la Révolution française, comme la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, la laïcité de l'Etat. Il a inspiré les codes civils du Québec (1865), d'Allemagne (1900) et de Suisse (1907).

■ **1864: la convention de Genève.** Elle a été conçue pour assurer un minimum de respect des droits de l'homme en temps de guerre, comme la protection du personnel médical militaire et le traitement humain des blessés.

■ **1945-1946: le procès des crimes de guerre à Nuremberg.** Un tribunal a jugé les chefs nazis pour crimes contre la paix, crimes contre l'humanité et crimes de guerre, montrant que même en temps de guerre, les normes morales fondamentales restent en vigueur.

■ **1948: Adoption par l'Onu de la Déclaration universelle des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels).** ■

Si vous aimez les lois et les saucisses, n'allez jamais regarder comment on les fait.

Otto von Bismarck,
homme d'Etat allemand
(1815-1898)

Source: The World Wide Legal Information Association
(<http://www.wllia.org/hist.htm>).

Tradition et justice moderne: hiatus et compatibilités

◆ Yash Ghai

Le droit coutumier ne fait pas toujours bon ménage avec le concept de droits de l'homme, mais mieux vaut tenter de le rendre plus efficace plutôt que de chercher à l'abolir.

Persuadés qu'une réforme du droit contribuera à renforcer une démocratie naissante ainsi que le passage à l'économie de marché, de nombreux pays du Sud ont récemment embrassé la cause de l'état de droit. Mais, instaurer un état de droit est une entreprise de longue haleine. A plus court terme, faire de la loi la clef de voûte de l'organisation sociale et le cadre de toute politique est une entreprise coûteuse et pose des problèmes que, très souvent, les réformateurs ne voient pas.

La réforme du droit n'est pas forcément une réussite, elle n'est pas non plus toujours judicieuse. Les conditions socio-psychologiques nécessaires à l'état de droit n'existent peut-être pas partout. Il n'est pas facile de l'instaurer dans des sociétés qui associent l'idée même de pouvoir à une personne et non à une fonction. La notion de limitation des pouvoirs n'est pas assimilée d'emblée là où dominent des monarques, des chefs ou d'autres types de hiérarchie. Les sociétés essentiellement agraires, influencées par des idéologies traditionnelles, sont moins susceptibles que les sociétés majoritairement urbaines d'exiger des dirigeants responsables devant elles – un élément crucial de l'état de droit. Les réformes constitutionnelles dans l'Ethiopie impériale, par exemple, n'ont guère limité ni réglementé le pouvoir de l'Etat. Tous ces facteurs font que l'introduction d'un état de droit à l'occidentale peut non seulement échouer, mais même aller à l'encontre du but recherché: confier la régulation sociale à la loi a parfois certaines conséquences négatives.

Les débats actuels sur la réforme du droit oublient souvent la réalité de pays en grande partie «prémodernes». Qui dit modernité dit une certaine

idée de la «rationalité», fondée sur deux postulats: on croit à la méthode scientifique et on est persuadé que la société peut être changée par effet de volonté. La loi elle-même est une création intentionnelle, au service d'une régulation précise et d'objectifs clairs. De ce point de vue, le rôle du droit officiel peut être bien différent dans les sociétés modernes intégrées économiquement et étroitement liées à l'appareil d'Etat, et dans celles qui restent dominées par des valeurs, des institutions et des pratiques coutumières.

La sorcellerie, parfois plus efficace que le droit...

Dans la plupart des Etats d'Asie et d'Afrique, les sociétés prémodernes ont leur propre système de gouvernement et de règlement des litiges. Les facteurs culturels ont au moins autant d'importance que l'économie. Les allégeances locales passent avant la fidélité au pouvoir central. Les pressions de la communauté ont plus d'influence sur les comportements sociaux que les sanctions de l'Etat. La justice rendue par des institutions locales, conformément aux attentes locales, est plus estimée que celle de l'état de droit (lorsqu'il existe) et de ses tribunaux.

Le droit coutumier et ses méthodes ne font pas toujours bon ménage avec les théories de promotion des droits de l'homme qui dominent actuellement dans la refonte des systèmes judiciaires publics (séparation des pouvoirs ou professionnalisation de la justice, par exemple). Incontestablement, la justice traditionnelle ou «informelle» pose problème, mais elle constitue une ressource importante. Nous devrions tenter de la rendre plus efficace au lieu de vouloir l'abolir. Elle pourrait servir de base à des

◆ Professeur de droit à l'Université de Hong Kong.



formes de justice peu coûteuses, participatives et accessibles.

Une illustration claire du rôle du droit coutumier nous est offerte à travers la sorcellerie, en laquelle beaucoup de sociétés continuent de croire. La peur d'une punition par ensorcellement, pour avoir transgressé les règles, est peut être plus efficace qu'une loi ou un décret dans certains aspects de la vie collective. Un Code pénal risque de ne pas inspirer grand respect au sein d'une communauté qui a ses propres critères moraux et ne s'identifie pas à l'Etat. L'affaiblissement des structures traditionnelles par les lois modernes risque de saper les mécanismes communautaires qui aident à maintenir la cohésion sociale.

En conséquence, privilégier la loi aux dépens du droit coutumier peut avoir des effets tout à fait inattendus. On risque, par exemple, de miner les institutions qui réglaient habituellement les litiges avant que celles de l'état de droit ne soient pleinement opérationnelles dans tout le pays. Chacun sait que le mode traditionnel de résolution des différends a pour objectif le maintien de l'harmonie au

**On risque de miner
les institutions qui réglaient
habituellement les litiges
avant que celles
de l'état de droit
ne soient pleinement
opérationnelles
dans tout le pays**

sein de la communauté, et donc la réconciliation. Les méthodes modernes, qui se soucient davantage de punir, seront peut-être impuissantes à supprimer les causes profondes des conflits. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, un très large consensus existe pour associer la montée de la criminalité et de la violence au déclin des sanctions traditionnelles.

Le mode de fonctionnement des institutions modernes peut rendre la justice inaccessible à une large majorité de la population. Localement, les tribunaux n'existeront peut-être pas. L'appareil judiciaire et les juristes nécessaires à son fonctionnement ont tendance à se concentrer dans les villes (au Mozambique, selon une étude récente, 5% seulement des avocats sont installés hors de Maputo, la capitale).

Financer la justice

De plus, la justice officielle coûte bien plus cher que la justice traditionnelle (les Etats occidentaux sont en train de le découvrir). Il faut payer les gros salaires et avantages en nature des juges, les honoraires des avocats de la défense, la construction de palais de justice et de centres de détention préventive. Pour qu'il y ait procès équitable, il faut aussi prévoir une aide judiciaire, au moins dans les affaires graves. Peu d'Etats en développement ont les ressources suffisantes pour ►

► ce faire, sauf à les mobiliser au détriment des besoins matériels de la population.

Ajouter un appareil judiciaire moderne à un système coutumier risque de nuire à ce dernier: les avocats peuvent user de leur pouvoir pour évincer du secteur ceux qui n'ont pas de formation complète en droit, et s'en assurer ainsi le monopole. Au Cambodge et au Mozambique, une profession de plus en plus organisée a bouté hors du système les défenseurs «parajudiciaires» qui rendaient jusque-là d'importants services juridiques, à l'issue d'une formation de six à douze mois (contre plusieurs années pour les avocats), ce qui a accru le coût de ces services et réduit l'accès à la représentation en justice.

Appauvrissement de beaucoup, enrichissement de quelques-uns

Le système judiciaire officiel se caractérise aussi par sa lenteur, due aux règles de la procédure mais aussi au manque d'avocats et de juges (voire de moyens de transport pour conduire jusqu'au tribunal les détenus en préventive). La police est rarement capable de travailler avec ce système, ni formée pour cela. Elle manque de compétences en matière d'enquêtes et d'argumentation juridique, d'où la longueur des détentions préventives ou le recours à des pressions qui deviennent parfois tortures, afin d'extorquer des aveux aux suspects.

La notion de procès équitable suppose au moins une possibilité d'appel. Lorsque s'accumulent les dossiers très en retard, il y a déni de justice. Pendant ce temps, le système traditionnel, qui apportait une solution rapide et efficace à ces affaires et assurait du même coup la stabilité des rapports sociaux, est marginalisé ou aboli. Les chefs traditionnels, qui ne s'encombre pas de règles de procédure complexes ni de restrictions à la recevabilité des preuves, réglait les différends sans tarder.

L'officialisation du système judiciaire et des professions judiciaires peut réduire la capacité de l'Etat lui-même à recourir à la justice. Un problème qu'illustrent, là aussi, le Cambodge et le Mozambique. Les avocats les plus talentueux de ces deux pays ont gravité vers le privé et de grandes sociétés, en raison des honoraires élevés qu'ils peuvent y obtenir. Comme l'Etat ne peut pas embaucher de juristes aussi compétents en raison de l'échelle officielle des salaires, il est énormément désavantagé quand il négocie avec une entreprise ou avec des investisseurs. Dans ces deux pays, un travail législatif considérable est effectué par des sociétés privées ou des avocats. En fait, ce sont eux et non l'Etat qui finissent par faire leur politique dans des domaines cruciaux d'intérêt public. Et les difficultés de l'Etat s'aggravent, puisque cet enchaînement conduit à intégrer davantage l'économie nationale dans le système mondialisé, ce qui rend d'autant plus nécessaire de disposer d'avocats spécialisés en droit international et comparé.

Ceci nous mène à un problème fondamental, inhérent à la réforme du droit dans de nombreuses sociétés prémodernes. Le postulat qui fonde l'ac-

tuelle stratégie du droit et que reflète l'aide étrangère à la démocratisation ou les conditions mises à d'autres formes d'aide, c'est qu'il y a unité d'objectifs entre la démocratie et le marché, que des institutions et des lois du même type les servent tous deux. Or, la loi qui sert le marché pourrait bien impulser une autre dynamique que la loi qui sert la démocratie. La loi conçue pour la démocratie vise à donner pouvoir et protection à tous, en particulier aux faibles; la loi conçue pour le marché vise à conférer le pouvoir aux riches et aux organisés. La propriété, outil juridique crucial pour le marché, réduit le champ des biens possédés collectivement, qu'elle transforme en biens privés.

Il en résulte l'appauvrissement de beaucoup et l'enrichissement de quelques-uns. La propriété, associée au contrat, autre outil juridique du marché, est devenue le grand moyen qui permet aux capitalistes de contrôler le travail et les ressources des pauvres. Cette situation a au moins deux effets négatifs sur la démocratie. D'une part, des politiques et des lois toujours plus nombreuses sont adoptées à la demande des Etats et du capital étrangers, ce qui réduit le champ du processus national de prise de décision démocratique. De plus en plus souvent, ces lois sont conçues par des intérêts privés, que ce soit dans le cadre des institutions économiques internationales ou directement, lorsque de grandes entreprises fixent les règles des joint ventures et des arbitrages.

Se dégager de toutes visions romantiques

De nombreux pays ont ainsi été fortement incités à légiférer sur les droits de propriété intellectuelle, notamment en matière de génie génétique, ce qui a permis l'appropriation étrangère de ressources naturelles. En Inde, cette législation s'est heurtée à la vive opposition des paysans et d'autres intérêts collectifs, mais l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le gouvernement américain ont exercé de très fortes pressions sur l'Etat pour qu'il l'adopte. Ailleurs, des lois ou des décisions administratives ont anéanti des droits des travailleurs ou des acquis sociaux en matière d'éducation ou de santé, en dépit d'une hostilité considérable de l'opinion publique.

Deuxième effet négatif: le pouvoir politique échoit aux classes riches du pays, alliées au capital étranger. Ces mutations passent par la loi, souvent imposée: les exemples précédents l'ont montré, de même que les conditions dictées à la Corée du Sud, à la Thaïlande et à l'Indonésie par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international en échange de leur aide dans la crise financière récente.

Il n'est certes pas de réponse facile au problème du changement. Le danger existe d'entretenir une vision romantique des systèmes traditionnels et d'oublier l'oppression qui s'exerce dans leurs interstices. Je voulais seulement, ici, mettre en garde contre la tendance opposée: une vision romantique des systèmes officiels. Et inciter à la prudence dans la stratégie du droit. ■

Il va sans dire que, pour être valide, une loi doit être assez claire pour qu'on puisse comprendre ce qu'elle prescrit.

Hugo L. Black,
sénateur américain et juge à la
Cour suprême (1886-1971)

Bénin: du droit à la justice

◆ René Lefort

Si le droit est désormais la référence de la société béninoise, tribunaux et commissariats tardent encore à l'appliquer effectivement.



© Emile Kouton, Cotonou

Revenu au pouvoir en 1996 à l'issue d'une élection démocratique, Mathieu Kérékou a été contraint, par la Cour constitutionnelle, de refaire sa prestation de serment, parce qu'il avait oublié quelques mots.

«**V**ingt-cinq voleurs brûlés vifs au Bénin par groupes d'autodéfense», titrait récemment une dépêche d'agence. Après une série de vols et de viols, ces voleurs, pour la plupart immigrés, avaient été brûlés sur des places publiques dans le seul département de Couffo (sud-est du Bénin) et pendant le seul mois d'août. En réaction, les autorités avaient envoyés un détachement militaire renforcer la gendarmerie locale. Dans tout le pays, les lynchages se multiplient en lieu et place de l'action ordinaire de la police et du cours normal de la justice.

Pourtant, du département d'Etat américain aux organisations de défense des droits de l'homme, qu'elles soient béninoises ou internationales, la même appréciation revient: le Bénin est devenu une «*démocratie constitutionnelle*» et «*vit aujourd'hui dans un état de droit*». Mieux: il fait figure d'exemple en Afrique noire, où le «vent de la démocratie» du début des années 90 peine à se traduire dans les faits. Le Bénin est en avance, parce que les principes du droit sont désormais si profondément ancrés dans la population qu'«*il est devenu le mode privilégié de régulation de la vie sociale*», estime Maurice Glele Ahanhanzo, membre de la Cour constitutionnelle. En revanche, comme les Béninois constatent que ce droit est encore très loin d'être effectivement appliqué, à commencer par l'institution judiciaire, ils en tirent les conséquences en se faisant, trop souvent encore, justice eux-mêmes.

Le «renouveau démocratique» béninois n'est pas le produit d'un mimétisme. Il ne résulte pas non plus, comme pour nombre d'autres pays d'Afrique francophone, de la perte d'un allié de poids à la suite de la chute du mur de Berlin, ni des pressions consécutives au discours de La Baule: en juin 1990, la France décidait de conditionner son aide à l'Afrique aux progrès de la démocratie. Si influence extérieure il y eut, ce fut par le seul biais des bailleurs de fonds qu'une économie exsangue avait rendu indispensables. Ce renouveau est d'abord le fruit d'une dynamique interne à la société béninoise, dictée par le rejet des 17 précédentes années de dictature «marxiste-léniniste». Son arrêt de mort avait été signé par une «Conférence des forces vives de la nation», la première du genre en Afrique, en février 1990. La Constitution, adoptée quelques mois plus tard, fut «*entièrement pensée, voulue et écrite par les Béninois*», souligne Maurice Glele Ahanhanzo. Elle commence par «*affirmer l'opposition fondamentale*» du peuple à toutes les formes de violations et de tares du précédent régime.

Revue des pratiques autoritaires

A ces facteurs récents s'ajoutait le poids, voire la nostalgie, du prestige passé de l'ex-Dahomey. Le système éducatif y était nettement plus développé qu'ailleurs. Pépinière d'intellectuels, il avait gagné le surnom de «quartier latin de l'Afrique». Ses diplômés peuplaient l'administration coloniale de toute l'Afrique de l'Ouest. Ce renouveau démocratique, et son caractère exceptionnel, s'inscrivaient donc dans une histoire longue à laquelle les Béninois restent très attachés. Le préambule de la Constitution stipule ainsi qu'ils veulent «*retrouver le rôle de pionnier de la démocratie et de la défense des droits de l'homme qui fut naguère les nôtres*».

La Constitution ne compte donc pas moins de 33 articles pour énumérer avec une extrême minutie tous les droits fondamentaux, comme si ses auteurs avaient voulu passer en revue toutes les pratiques autoritaires que le pays avait subies. Ces droits sont tant politiques et civils qu'économiques et sociaux, y compris un «*droit au développement*» dans toutes ses dimensions. Mais ce texte fait surtout de la Cour constitutionnelle la clé de voûte du nouvel état de droit. Elle peut être saisie *a priori* et surtout décider d'elle-même de se saisir *a posteriori* de tout texte législatif ou réglementaire censé porter atteinte aux droits de l'homme. Plus encore: n'importe quel citoyen peut la saisir, et gratuitement.

Cette possibilité qu'ignorent les vieilles démocraties les mieux établies est largement utilisée: sur les 468 décisions prises par la Cour jusqu'à la fin de

◆ Directeur du Courrier de l'UNESCO.

► l'année dernière, le tiers environ concernait des violations des droits de l'homme. D'autres arrêts ont fait grand bruit: les sept juges ont été jusqu'à invalider l'élection à la députation de la femme du premier président démocratiquement élu, Nicéphore Soglo, ou à obliger son successeur, l'ancien dictateur Mathieu Kérékou, démocratiquement élu en 1996, à refaire sa prestation de serment parce qu'il y avait «omis» quelques mots. La Cour est devenue le contre-pouvoir par excellence à cause de l'étendue de ses pouvoirs et de l'extraordinaire indépendance dont elle fait preuve dans leur exercice: le fait est que son intégrité n'a pas été prise en défaut. Une enquête de terrain¹ a révélé qu'elle est la plus connue de toutes les institutions du pays et, pour 94% des sondés, celle qui inspire le plus confiance.

La police et la justice recueillent des opinions exactement inverses. La totalité des sondés estiment que «pour un oui, pour un non, un policier a tous les droits sur vous». De fait, les arrestations arbitraires, les per-

«La gestion des libertés se fait à deux vitesses. Au sommet, une grande liberté; pour la population de base, des violations massives»

quisitions illégales, les gardes à vue «musclées» qui se prolongent au-delà des délais légaux ne sont pas exceptionnelles; les conditions de détention restent inhumaines. 92% des personnes interrogées ne font pas confiance à la justice parce qu'ils lui imputent deux tares: la lenteur et la corruption. «La gestion des libertés se fait à deux vitesses», insiste Julien Togbadja, président de la Ligue de défense des droits de l'homme. Au sommet, une grande liberté; pour la population de base, des violations massives. 94% des sondés estiment que les «grands interviennent souvent pour arrêter ou détourner le cours de la justice».

A leur décharge, les juges ont de solides arguments à faire valoir, à commencer par l'extrême faiblesse de leurs moyens. Par exemple, les premiers ordinateurs viennent seulement d'arriver, grâce à un don. Si la part de la justice dans le budget national est normale (1,6% en 1999), le Bénin ne compte que 144 magistrats (un pour 8 000 habitants), soit cinq fois moins que les pays développés. La modestie de leur revenus (de 1 000 FF à 3 000 FF mensuels brut) requiert de l'héroïsme pour résister aux tentatives de corruption.

Pour le citoyen, la justice est lointaine. L'unique Cour de cassation siège dans la capitale. Les neuf dixièmes de la population ne parlent ni ne lisent le français, la seule langue utilisée dans les textes et les débats. Si la gratuité de la justice est le principe, les tribunaux sollicitent de plus en plus le justiciable

1. Cette enquête a été effectuée pour le colloque «la démocratie au quotidien» sur l'évaluation critique de la mise en œuvre des droits de la personne humaine et de la pratique de la démocratie au Bénin (Cotonou, 17-18 septembre 1998), organisé par l'Institut des droits de l'homme et de la promotion de la démocratie.

Les lois changent moins rapidement que les coutumes; elles sont dangereuses quand elles sont à la traîne et plus encore quand elles prétendent les précéder.

Marguerite Yourcenar, romancière et essayiste française (1903-1987)



Le Bénin en chiffres:

Superficie: 113.000 km², sur une bande de territoire de 700 km de long; 51 hab./km².

Population: 6 millions, taux de croissance démographique: 2,9%.

Taux de mortalité infantile: 88%/00.

Espérance de vie: 53 ans.

Analphabétisme: 52% (hommes), 79% (femmes);

PNB/habitant: 380 dollars; croissance annuelle: 5,6%.

Source: Banque mondiale

pour essayer de faire face à leurs dépenses. En outre, pour des raisons culturelles, saisir la justice cristallise des haines et des rancœurs qui se perpétuent de génération en génération. Résultat: les Béninois recourent au mieux à des «arrangements» extrajudiciaires, au pire au lynchage.

Un renouveau fragile

Mais ils veulent toujours que le règne de la loi s'étende. «Face aux multiples tentatives des pouvoirs publics de contenir les libertés», souligne Julien Togbadja, *la société civile se montre très active*. Les moteurs de cette mobilisation sont les médias indépendants (une dizaine de journaux, une douzaine de radios, quatre chaînes de télévision), les ONG de défense des droits de l'homme (pas moins d'une centaine), les confessions religieuses et, selon Julien Togbadja, «quelques» hommes politiques car «la classe politique a été formée à l'école du régime totalitaire défunt», dit Virgile Akpovo, de l'Institut des droits de l'homme.

«Le renouveau démocratique se porte bien», entonnent en chœur les défenseurs béninois des droits de l'homme. Ils se félicitent, en particulier, du lancement d'un plan de modernisation de la justice et d'humanisation des prisons, ainsi que de la mise en œuvre d'une disposition de la Constitution: l'enseignement des droits de l'homme, jusqu'au sein des forces armées. Mais ils sont tout aussi unanimes à affirmer que ce renouveau reste fragile et que la plus grande menace n'est ni dans les consciences, ni dans les textes, ni dans les institutions, mais dans le sous-développement. Les droits sociaux et économiques sont pratiquement restés lettre morte parce que la corruption est omniprésente et que la population s'appauvrit. En outre, «il n'y a pas d'état de droit sans Etat», martèle Maurice Gele Ahnahanzo. Dénonçant les politiques de libéralisation et autres ajustements structurels, il demande: «Comment peut-on vouloir le «moins d'Etat» alors qu'il est déliquéscent?». Et le président du Sénégal, Abdou Diouf, aime à le répéter: «La faim est incompatible avec la démocratie» car elle rend «inapte au métier de citoyen». ■

Afrique du Sud: le retour du droit coutumier

◆ Ferial Haffajee

Les femmes sont parmi les plus actives à réclamer la valorisation du droit coutumier dans la société post-apartheid. A condition qu'il respecte l'égalité des sexes.

Quand l'ex-président Nelson Mandela a épousé Graça Machel en 1998, la cérémonie officielle s'est déroulée simplement, dans la plus stricte intimité. Le mariage coutumier dans les montagnes de Xunu (Transkei) a eu droit, lui, au faste des grandes solennités. Les satellites ont diffusé dans le monde entier l'accueil de l'épousée en costume traditionnel par les anciens du clan Tembu de Nelson Mandela. Ceux-ci avaient négocié la dot (*lobola*) de Graça Machel avec ses parents mozambicains.



Avant l'ouverture officielle de la campagne présidentielle sud-africaine, le candidat Thabo Mbeki a été béni par les anciens de son village de Idutywa (province du Cap-Oriental) en janvier 1999.

Au sein de la société sud-africaine, l'événement a souligné l'importance de lois et de coutumes traditionnelles en voie de marginalisation. Il a marqué le retour en force du droit coutumier, que l'Etat de l'apartheid traitait en «parent pauvre» de la *common law*.

Le changement en cours est une lame de fond, qui veut donner au droit coutumier une autorité, des ressources et une dignité nouvelles. Pas seulement pour réparer une injustice historique, mais aussi pour renforcer la confiance dans la justice pénale et inspirer le respect de l'état de droit. Le défi est d'édifier un système judiciaire intégrant la *common law* et le droit coutumier dans le cadre de la nouvelle Constitution, qui proclame des principes fondamentaux tels que l'égalité des sexes. «*Finis les vieux rapports inégaux entre common law et droit coutumier,*

constate le professeur Thandabantu Nhlapo, membre de la commission sud-africaine du droit. *Les deux doivent être maintenant considérés au regard de la Constitution.*» Ce processus d'harmonisation constitue une autre étape importante dans la tâche herculéenne qu'est la réforme du droit en Afrique du Sud. La première a été l'abolition des lois de l'apartheid. Ensuite, il a fallu recomposer la commission du droit, que dominaient des juges racistes de l'ancien régime. Celle-ci doit à présent concevoir de nouvelles lois, pour un nouvel ordre social.

Le droit coutumier a subi en Afrique du Sud les mêmes vicissitudes que dans d'autres anciennes colonies africaines. Les gouvernements afrikaners ont hérité des Britanniques une justice duelle, faite de *common law* et de coutume. Ils l'ont codifiée dans le *Native Administration Act*, devenu en 1986 le *Black Administration Act* conçu en tant qu'outil de division, il définissait dans les moindres détails le régime d'administration séparée des Noirs. Aux termes de cette loi, le droit coutumier était toléré tant qu'il n'était pas jugé «contradictoire» avec la *common law*, auquel cas il était nul.

Justice rapide et abordable

Le droit coutumier est la seule forme de justice que connaissent beaucoup de Sud-Africains. Environ la moitié de la population est rurale; des tribunaux traditionnels existent dans plus de 80% des villages et dans certains bidonvilles. Ils traitent des litiges de la vie quotidienne: vols, différends de propriété et affaires familiales (mariage, divorce, successions, etc.). Ils n'ont pas le droit d'imposer des amendes de plus de six dollars et les affaires graves relèvent du système judiciaire officiel.

Leur justice est rapide (les formalités sont minimales) et abordable (une audience coûte moins d'un dollar). Les juges s'expriment dans la langue de tous les jours. Les règles de la preuve permettent à la population locale d'intervenir et d'interroger les témoins. Ces tribunaux sont proches des habitants qui n'ont pas les moyens ou le temps de saisir la justice officielle à la ville.

Mais ce système s'attire des critiques, en particulier celles des femmes, qui n'ont pas le droit d'être juges et sont souvent lésées. Les organisations du Mouvement des femmes rurales ont cependant été à l'avant-garde de la campagne pour faire reconnaître le droit

◆ Journaliste au Johannesburg Financial Times.

- coutumier et l'adapter à la société post-apartheid. Les débats sur la nécessité d'assurer l'égalité des sexes portent sur trois thèmes prioritaires: le mariage coutumier, le droit d'hériter et le statut des tribunaux traditionnels.

Reconnaissance des mariages coutumiers

Sous l'apartheid, les mariages coutumiers n'avaient aucune valeur légale. On les assimilait à des unions de fait. Si un couple ne pouvait s'offrir un mariage devant la *common law*, la femme était considérée comme une «mineure» qui n'avait même pas le droit d'ouvrir un compte chez l'épicier du village. Or, la plupart des rurales élèvent seules leurs enfants, puisque les maris travaillent souvent loin, dans les mines et les centres industriels. «*Ces femmes ne pouvaient rien acheter. Elles devaient attendre le retour de leur mari pour vendre un bien*», rappelle Likhapa Mbatha, du Center for Applied Legal Studies (CALS), organisme de réflexion sur le droit. Voilà pourquoi, en 1998, la nouvelle loi sur la reconnaissance des mariages coutumiers a été adoptée, fruit d'une étroite collaboration entre la commission du droit et le mouvement des femmes. «*On a reconnu que l'Afrique du Sud était en Afrique*», résume Likhapa Mbatha.

Reste à garantir l'égalité des sexes. D'après le droit coutumier, seuls les mâles peuvent hériter. Le comité de Thandabantu Nhlapo a proposé d'aligner la nouvelle loi sur les concepts non discriminatoires

de la *common law*. Le parlement doit trancher prochainement. En attendant, le CALS a découvert, à l'issue d'une enquête, que beaucoup de villages s'arrangeaient déjà pour faire hériter les veuves et les filles.

Troisième priorité: réformer et reconnaître les tribunaux traditionnels. La justice pénale de la *common law*, mal gérée, avec un budget en forte baisse, croule sous la charge, de l'aveu même du directeur du parquet. Thandabantu Nhlapo estime que le problème pourrait être en partie résolu en élargissant les compétences des tribunaux traditionnels, qui jouissent du respect de la population – élément essentiel au renforcement de l'état de droit. Mais il faut investir financièrement dans ces tribunaux et les amener à se conformer à la Constitution. Pour commencer à démanteler les barricades sexistes décriées, la commission du droit recommande que ces tribunaux soient présidés par des conseillers élus, aux côtés des chefs traditionnels. Mais ces derniers n'inspirent pas pleinement confiance aux femmes. Avant que ces tribunaux ne soient officiellement reconnus et leurs pouvoirs étendus, elles préféreraient qu'on les considère comme de simples cours d'arbitrage locales. Une proposition qui a évidemment déclenché une guerre ouverte avec les chefs, soucieux de renforcer leurs tribunaux...

Les délibérations se poursuivent. Quelle qu'en soit l'issue, elle fera date dans l'histoire d'une Afrique du Sud en quête de justice. ■

Où finit la loi commence la tyrannie.

John Locke,
philosophe anglais (1632-1704)

Les tribunaux chinois ont la cote

◆ Katherine Arms

Les citoyens chinois sont plus nombreux à s'en remettre à la justice, plutôt qu'aux comités de quartier ou aux cadres du Parti. Un effet de l'ouverture économique.

L'affaire aurait pu passer inaperçue tant les abus dont ont été victimes 80 ouvrières sont fréquents: originaires d'une région reculée et déshéritée de la province de Hebei, elles avaient gagné Beijing en 1995, pour travailler dans une entreprise de confection à capitaux chinois, Huayi. Elles s'estimaient heureuses d'avoir un emploi, dans le contexte de crise économique. Jusqu'à ce que l'entreprise cesse de payer leurs salaires pendant plus d'un an.

Les ouvrières se sont plaintes aux autorités locales. Sans résultat. En désespoir de cause, elles se sont adressées au Centre d'études et de services juridiques des femmes de Beijing. Elles viennent de gagner leur procès et attendent maintenant un jugement en dommages et

intérêts. Leur avocate estime qu'ils se situent entre 120 000 et 230 000 dollars, soit 1 500 à 2 900 dollars par ouvrière. La somme peut paraître modeste mais, comparée au revenu moyen d'un Chinois, elle représente une petite fortune.

Le plus étonnant, c'est que ces femmes aient eu le réflexe de s'adresser aux tribunaux: cette démarche est peu ancrée dans la tradition chinoise, aussi bien avant qu'après la révolution. Mais le système judiciaire est pris de plus en plus au sérieux, bien qu'il n'en soit qu'à ses premiers pas et qu'il subisse les interférences de l'Etat dans les affaires politiquement sensibles, selon les militants des droits de l'homme.

A l'époque impériale (jusqu'au début du xx^e

◆ Journaliste à Beijing.



© René Rittler/AFIP, Paris

Une trentaine d'investisseurs protestent devant les bureaux des autorités de Beijing en avril 1998: ils veulent que la justice impose le respect des contrats d'affaires qu'ils ont signés.

siècle), les avocats n'existaient pas. Il revenait à des lettrés, surnommés les «escrocs des procès», de porter plainte au nom des personnes qui s'estimaient lésées. Ce métier n'était pas sans risques: les «escrocs des procès récidivistes» étaient parfois relégués dans le Sud, infesté par la malaria.

Le règne du «piston»

Après la révolution communiste de 1949, un système judiciaire a été créé, pour servir le socialisme avant tout. Il allait donc souvent à l'encontre des droits individuels. Pendant la Révolution culturelle, entre 1966 et 1976, Mao Zedong balaya l'appareil judiciaire pour instaurer une «justice révolutionnaire». Les simples citoyens devaient alors confier le règlement de leurs litiges, soit aux comités de quartiers – organisations informelles en général animées par des ouvrières à la retraite –, soit aux cadres du Parti ou de l'Etat. Ceux qui étaient politiquement bien placés ne manquaient pas d'utiliser le *guanxi* (un «piston») pour influencer les arbitrages. Ceux qui n'en avaient pas devaient subir en silence ou à aller à Beijing camper pendant des jours, voire des semaines, devant le bureau des pétitions du Conseil d'Etat, dans l'espoir de voir un haut responsable leur prêter une oreille favorable.

Depuis la fin de la révolution culturelle et le début des réformes économiques (fin des années 70), les dirigeants chinois ont peu à peu reconstruit un appareil judiciaire. En 1999, pour la première fois, le gouvernement a amendé la Constitution pour proclamer que la Chine était gouvernée «en vertu de la loi». Les juristes soulignent l'importance de cette formule qui peut sembler banale: la référence à «l'état de droit» n'est pas explicite mais «l'esprit est fondamentalement le même», estime ainsi Wang Chenguang, qui enseigne le droit à l'Université de la Ville de Hong Kong.

L'une des raisons de ce revirement est claire: les

vieilles structures du Parti et des quartiers ne s'en sortent plus. Dans les tours des grandes villes se côtoient des habitants de couches sociales variées, souvent fraîchement arrivés; on ne se connaît plus entre voisins comme il y a 20 ans, lorsque l'Etat restreignait les déplacements, ce qui rendait les changements de domicile quasiment impossibles. Les vieilles dames des comités locaux hésitent à intervenir dans la vie de personnes qu'elles ne connaissent pas, et les gens n'acceptent plus ces interférences, explique Wang, un ancien professeur de droit à l'Université de Beijing, devenu avocat.

Concrètement, le gouvernement estime maintenant que le système judiciaire peut contribuer à résoudre deux de ses principaux casse-tête: la corruption d'une part, que le président Jiang Zemin a qualifiée de plus grande menace pour l'avenir du Parti; et le régionalisme d'autre part. Cette tendance des responsables régionaux à avantager tout ce qui est local (entreprises, institutions publiques, etc.) est jugée dangereuse pour l'unité du pays par de nombreux dirigeants de l'Etat central.

Nouveaux types de litiges

D'autres experts soulignent aussi que les conflits se multiplient au sein de la société car l'évolution rapide vers l'économie de marché donne lieu à de nouveaux types de litiges. Par exemple, depuis que la Chine a abandonné le système des coopératives agricoles pour se tourner vers la libre entreprise, de plus en plus de ruraux sans travail affluent vers les villes. Pauvres, sans instruction, ils sont souvent victimes de patrons cupides ou brutaux.

Il y a aujourd'hui en Chine environ 140 000 avocats, ce qui est encore très peu pour un pays de 1,2 milliard d'habitants. Toutefois, avec l'essor de la libre entreprise, les étudiants s'intéressent de plus en plus au droit, considéré comme une voie lucrative. Depuis que le Centre d'études juridiques des femmes a ouvert ses portes en 1995, ses six avocates ont assisté plus de 7 000 personnes, plaidé plus de 400 affaires et gagné plus de la moitié des procès, affirme sa directrice Guo Jianmei, elle-même avocate. La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, organisée par l'ONU à Beijing en 1995, a donné un d'élan au Centre, dit-elle. «Beaucoup d'étrangers sont venus nous demander: "Avez-vous un service d'assistance juridique?" Nous leur avons dit que non. C'est comme ça que tout a commencé.»

Faire circuler l'information sur les droits les plus élémentaires est une nécessité absolue. En 1993, Xie Lihua a créé la première publication destinée aux migrantes, *Les Femmes rurales qui savent tout*. Elle s'intéresse aux souffrances de ces femmes, désargentées et exploitées par leurs employeurs. On les estime à un million dans la seule ville de Beijing. Beaucoup ne soupçonnent même pas qu'elles ont des droits, souligne Xie, dont la revue, qui tire à 220 000 exemplaires, toucherait 14 millions de lectrices. «Avant, c'était: "fais ça, et sans discuter", rappelle Xie. Aujourd'hui que nous passons d'une économie planifiée au marché, nos lois doivent suivre.»

Que le bien
du peuple soit
la loi suprême.

Cicéron,
homme politique latin
(106 avant J. C.-43 avant J. C.)

Droit et justice sociale

◆ Kerry Rittich

Pour être démocratique, la réforme du droit doit s'adapter aux contextes nationaux et veiller à protéger les plus vulnérables.

La réforme du droit est subitement devenue la grande priorité du développement. Les institutions financières internationales et d'influents donateurs ne cessent de souligner combien il est important, pour le succès du développement économique, d'assurer un état de droit, un environnement réglementaire sain, ainsi que le respect ferme et constant des droits. Dans le nouvel ordre mondial, l'Etat a pour rôle de faciliter l'entreprise privée, plutôt que de garantir le bien-être des citoyens.

On s'inquiète certes de plus en plus de voir la libéralisation de l'économie et la mondialisation aggraver les écarts sociaux et les inégalités économiques, mais on ne remarque pas souvent que la réforme du droit peut aussi accentuer ces phénomènes, au lieu de les atténuer.

Il faut percevoir cette réforme comme un élément crucial dans un ensemble de changements politiques, législatifs et institutionnels, qui visent à créer non seulement des sociétés fondées sur le droit, mais aussi des types précis d'économies de marché. Les marchés «libres» n'existent pas; ceux qui fonctionnent s'appuient sur un cadre législatif et sur le maintien résolu de l'état de droit. D'où l'intérêt croissant pour la réforme du droit.

Un seul modèle optimal

Respecter l'état de droit ne signifie pas qu'il existe un ensemble de lois qui serait meilleur qu'un autre, même en économie de marché. Or, les projets de réforme dans les pays en développement et en transition sont indissociablement liés à l'idée d'un seul modèle optimal. Ils mettent l'accent sur la protection des droits de propriété, le respect des contrats et, de plus en plus, sur la réglementation du secteur financier afin de favoriser les investisseurs. Dans le même temps, on a dissuadé les pays en transition vers l'économie de marché d'appliquer des mesures de régulation «excessives», y compris des politiques de protection du marché du travail, qui pourraient gêner la croissance et l'efficacité.

Les réformes libérales peuvent avoir trois types d'impact social. Le premier du fait du contenu des nouvelles lois: comme elles confèrent des droits et des prestations, elles peuvent privilégier certains groupes, sur différents plans. Elles peuvent ainsi conduire à des compromis entre efficacité et équité. Ainsi, le renforcement des droits de propriété protège propriétaires et patrons mais peut désavan-

tager locataires et ouvriers. Les lois de protection de l'environnement ou des consommateurs bénéficient à la population tout entière mais imposent des charges aux entreprises.

Deuxièmement, l'absence de certaines lois peut avoir d'importantes conséquences sociales. Les normes de travail et les droits aux négociations collectives, par exemple, ont joué un rôle fondamental dans les sociétés industrialisées. Si ces dispositions sont sommaires, voire inexistantes – comme dans de nombreux pays en développement –, ou repoussées aux calendes grecques parce qu'on donne la priorité aux lois qui facilitent les transactions d'affaires, quantité de personnes peuvent se trouver plus défavorisées qu'elles ne le devraient sur le marché du travail. Certains groupes peuvent être lésés. Les femmes qui ont des obligations familiales ont toutes les chances d'être systématiquement désavantagées et exclues des meilleures carrières si le marché n'est pas corrigé en leur faveur. La réduction ou la suppression des prestations sociales (comme dans tant de pays d'Europe centrale et orientale) accentue ces risques.

Enfin, lorsque les réformes du droit sont calquées sur un «modèle» ou sont conçues par des experts étrangers – cas courant dans les pays en transition – l'histoire et les priorités locales peuvent être ignorées et le contrôle démocratique des choix d'organisations sociales s'affaiblit.

Trois conditions doivent être remplies pour éviter que les réformes ne creusent les inégalités et n'aggravent la situation des personnes déjà vulnérables. D'abord, il faut clairement reconnaître les conflits d'intérêts – entre ouvriers et patrons, par exemple – qu'entraîne fréquemment la réforme du droit, ainsi que la nécessité de trouver des compromis. La société pourra dès lors débattre ouvertement des choix politiques et de la répartition des richesses qu'impliquent les changements juridiques.

Ensuite, les pays donateurs et les institutions financières internationales doivent reconsidérer leur postulat voulant que «l'intervention» de l'Etat soit toujours ou souvent l'ennemie du développement économique. Enfin, les pays en développement ont besoin d'une marge de manœuvre beaucoup plus grande, et même d'un encouragement actif, pour aborder les problèmes de répartition de la richesse, de justice et de progrès social, non seulement par des programmes et des transferts sociaux, mais aussi par des règlements et des nouvelles lois. Ils pourraient ainsi consacrer plus d'efforts à l'emploi, à la protection de l'environnement, à la lutte contre la pauvreté et à l'égalité des droits. ■

◆ Professeur à la faculté de droit de l'Université de Toronto.



DES CODES POUR PROTÉGER LES OUVRIERS

♦ Ruth Mayne

Consommateurs du Nord et travailleurs du Sud s'allient pour forcer les entreprises à adopter des codes éthiques sur l'amélioration des conditions de travail au Sud.

De Londres au Nicaragua, consommateurs et ouvriers s'unissent pour donner l'assaut à un vieux fléau: les «bagnes» industriels. Les grandes campagnes de consommateurs menées en Europe occidentale et en Amérique du Nord convergent avec les ONG et les syndicats du Sud pour exiger le respect des droits fondamentaux des travailleurs.

Tout a commencé à la fin des années 80: ONG et syndicats ont entrepris d'œuvrer ensemble pour mobiliser une opinion publique de plus en plus consciente et indignée de l'exploitation des travailleurs, à une époque où les pays, notamment ceux du Sud, rivalisent pour attirer les investissements étrangers (en déniaut aux ouvriers leurs droits fondamentaux comme celui de se syndiquer), et où les grandes sociétés relocalisent leurs usines en cherchant une main-d'œuvre bon marché.

Ces campagnes regroupent d'une part les initiatives dites de «commerce équitable»: il s'agit d'aider des petits producteurs des pays en développement à recevoir un juste prix pour leur travail. Les ONG les soutiennent en développant des «niches» de marché pour leurs produits (tapis tissés main ou café, par exemple). Ces producteurs finissent par accéder ainsi à la grande consommation, avec un label indiquant que leurs produits relèvent du «commerce équitable». D'autres initiatives relèvent du «commerce éthique»: ONG, syndicats et consommateurs font pression (par des pétitions et des manifestations) sur les grandes multinationales pour les contraindre à adopter des codes de conduite, à travers lesquels elles s'engagent à respecter les critères minimaux du droit du travail dans leurs usines et dans celles de leurs fournisseurs.

Ces deux types d'initiatives peuvent se compléter, mais elles ont des buts différents. Les labels visent à aider des producteurs des pays en développement, les codes à améliorer les conditions de travail de secteurs industriels – textile, habillement, chaussure, jouet –, à la fois dans la vente au



Des ouvriers du textile manifestent en avril 1997 à San Francisco (Etats-Unis) pour le respect de leurs droits dans leurs usines, lors d'une journée de mobilisation nationale.

© David Bacon/Impact Visuals, New York

détail et dans la fabrication, tant au Nord qu'au Sud.

Nike, gros producteur de chaussures de sport a ainsi accepté un code de conduite, après une campagne très virulente de consommateurs nord-américains et européens, à la suite de révélations médiatiques sur l'exploitation d'ouvriers en Indonésie, en Chine et en Thaïlande. Dans l'habillement, des sociétés comme Levi-Strauss, Liz Clairborne et Gap ont également adopté des codes éthiques pour protéger leur image de marque. En 1998, l'Organisation internationale du travail (OIT) a dénombré 215 codes de ce type, dont plus de 90% concernaient des multinationales, la plupart basées au Nord.

Nouvelles bases de coopération

Cette mobilisation peut être vue comme une réaction: les gouvernements et les institutions multilatérales ne contribuent guère à assurer aux ouvriers et aux petits producteurs une juste part des profits commerciaux. De plus, depuis la fin des années 80, gouvernements et milieux d'affaires sont de plus en plus hostiles à l'idée de réglementer le

commerce. Les organisations qui mènent ces luttes s'appuient donc sur les mécanismes mêmes du marché pour atteindre leurs objectifs sociaux et écologiques.

Il a été plus facile, pour les ONG du Nord et du Sud, de s'entendre sur une mobilisation autour de ces codes que sur les projets visant à réformer le commerce mondial. Lorsque, au milieu des années 90, les syndicats ont, par exemple, proposé d'ajouter une clause sur les droits des travailleurs aux statuts de l'Organisation mondiale du commerce¹, beaucoup de pays en développement ont réagi avec la plus grande méfiance. Ils y ont vu un nouvel avatar du protectionnisme du Nord, destiné à fermer ses marchés aux produits moins chers du Sud. Ils se souvenaient aussi du fiasco de certains boycotts des consommateurs, qui avaient

1. La Confédération internationale des syndicats libres (CISL) a proposé qu'une clause «sociale» lie les avantages de l'OMC au respect d'une série de droits fondamentaux des travailleurs, entérinés par accord international. L'OIT serait chargée de vérifier leur mise en œuvre et de juger les infractions.

♦ Conseillère à Oxfam, Royaume-Uni.



© Rhoads Jones/Panos Pictures, Londres

Dans une usine textile d'une zone franche du Nicaragua, en 1990.

► fait plus de mal que de bien: les entreprises avaient simplement changé de fournisseurs ou transféré leurs usines ailleurs. Résultat: des pertes d'emplois et pas d'amélioration des conditions de travail.

En privilégiant la coopération, les codes partent sur de nouvelles bases. Les entreprises sont incitées à s'engager à long terme avec leurs fournisseurs en vue de l'amélioration progressive des conditions de travail, au lieu de se retirer – choix plus simple mais plus dangereux – lorsque des cas d'exploitation du personnel sont révélés à grand bruit.

Image de marque, moral des ouvriers et productivité

Pour être efficaces, les codes doivent répondre à plusieurs conditions. Il faut que toutes les parties concernées – et en particulier les travailleurs – soient associées à leur élaboration et à leur application. Les codes doivent non seulement se conformer aux sept grandes conventions de l'OIT (respect des droits de l'homme sur le lieu de travail, dont la liberté d'association et de négociation collective notamment), mais aussi répondre à des problèmes locaux concernant, par exemple, les travailleurs migrants. Il faut aussi, là où c'est possible, qu'ils s'appliquent à la main-d'œuvre des secteurs informels et encouragent un effort d'amélioration continue des conditions de travail. Enfin, ils doivent absolument prévoir un mécanisme de vérification indépendant.

Au Royaume-Uni par exemple, les cinq plus grands détaillants de l'habillement, dont Marks and Spencer et C&A, ont adopté des codes éthiques après trois années de pression des consommateurs, galvanisés par la campagne «Des codes pour les vêtements» lancée par Oxfam, une ONG d'aide internationale. Des milliers de personnes leur ont

envoyé des pétitions, pendant qu'Oxfam plaide la cause du commerce éthique auprès de cadres supérieurs qui en ont vite perçu les avantages commerciaux. Un code a d'autres effets que conforter l'image de marque d'une entreprise: en améliorant les conditions de travail, il peut stimuler le moral et la productivité du personnel – deux ingrédients essentiels de la compétitivité.

Le soutien des consommateurs n'est qu'une partie de l'équation. Sur place, le rôle des organisations de travailleurs est crucial, dans l'élaboration et l'application des codes. Une ONG de la République dominicaine, le CIPAF (Centre de recherche pour l'action sur les femmes), coopère ainsi avec Oxfam afin de rédiger un code pour la main-d'œuvre des zones franches. Cette initiative s'inscrit dans une autre, plus large, menée avec les associations de femmes d'Amérique centrale (voir p. 39). Bien que la Constitution et le code du travail de la République dominicaine reconnaissent la liberté d'association et de négociation, beaucoup d'entreprises des zones franches empêchent la syndicalisation en intimidant les militants, inscrits sur des listes noires, et en recourant au travail temporaire. D'après les ONG locales, la riposte traditionnelle était l'affrontement: les organisations ouvrières dénonçaient les employeurs; ceux-ci niaient ces accusations et menaçaient de transférer leurs activités dans d'autres pays; le gouvernement dominicain était paralysé par la crainte de perdre des emplois. Cette dynamique est en train de changer à Saint-Domingue: devant le retentissement international des campagnes qui les visent, les entreprises commencent à négocier avec les ouvriers et le gouvernement en vue de la rédaction d'un code pour toutes les zones franches du pays.

Ces mobilisations constituent de grands

pas, mais elles ont leurs limites. Les codes peuvent compléter la réglementation en vigueur mais pas la remplacer. C'est aux gouvernements qu'il incombe de faire respecter les droits humains et l'état de droit. Si imparfaitement qu'il le fasse en pratique, il est le mieux placé pour fixer les normes du travail, en opérant une médiation entre les intérêts des divers groupes.

Vérifier la parole donnée

Autre inquiétude: le comportement réel des entreprises est souvent très en deçà de leurs déclarations. Dans son analyse de 1998 sur 215 codes de conduite, l'OIT a constaté que seulement 15% mentionnaient la liberté d'association et de négociation collective et 25% s'engageaient à ne pas recourir au travail forcé, ou à refuser de s'approvisionner auprès d'entreprises qui le font. Très peu de codes prévoyaient des mécanismes de vérification. L'OIT souligne aussi l'arbitraire des campagnes de pression des consommateurs. Elles ne visent que certaines entreprises, essentiellement celles qui ont une grande marque à protéger et qui exportent. Elles ne bénéficient donc pas forcément aux ouvriers qui travaillent pour le marché intérieur.

Ces arguments incitent à améliorer ces initiatives, non à les abandonner. Elles peuvent corriger en partie certaines insuffisances en œuvrant pour des codes à l'échelle de secteurs, susceptibles d'engager davantage les fournisseurs et les gouvernements du Sud. L'OIT pourrait aussi aider à élaborer un code de conduite modèle, qui ferait l'objet d'un accord international, en dépit des résistances prévisibles. Certaines ONG craignent que la participation de l'OIT ne «bureaucratise» trop les campagnes, tandis que des gouvernements du Sud redoutent le protectionnisme du Nord.

Une nouvelle étape commence. Des centaines de codes ont été adoptés, il s'agit maintenant de les faire appliquer. Et l'élan des mobilisations ne retombera pas tant que les travailleurs ne recevront pas une juste part des richesses qu'ils contribuent à créer. ■



- **Campagne «Vêtements propres»:**
www.cleanclothes.org
- **Campagne «Des codes pour le vêtement»:**
www.oxfam.org/uk
- **Campagne pour le «commerce éthique»:**
www.eti.org.uk
- **Organisation internationale du travail:**
www.ilo.org
- **Campagne contre les «bagnes» industriels:**
www.uniteunion.org

«UN EMPLOI OUI, MAIS DANS LA DIGNITÉ»

♦ Roberto Fonseca

Au Nicaragua, les travailleuses du textile ont imposé à leurs employeurs étrangers un code d'éthique, pour le respect de leurs droits fondamentaux et de meilleures conditions de travail.

Après plus de 10 ans de guerre et de conflits, le Nicaragua vit officiellement en paix depuis mai 1990. Des milliers de soldats de «l'armée des Contras» ont déposé les armes; des milliers de réservistes et de militaires ont été mis à la retraite. Tous sont venus grossir les rangs d'une autre armée: celle des chômeurs.

«A la fin de la guerre, on ne savait plus quoi faire, on était désœuvré, raconte Eugenia. Je suis allée travailler sur la zone franche de Las Mercedes et j'ai commencé à ramasser des ordures, puis à nettoyer les machines». Son histoire est celle de beaucoup de femmes qui travaillent dans les *maquilas*¹. Eugenia n'a jamais songé à démissionner de son emploi: «Au Nicaragua, il n'y a pas de travail et j'ai 40 ans. J'ai dû rester dans cette entreprise et subir sans jamais protester».

Violence dans les *maquilas*

Aujourd'hui, Las Mercedes compte plus de 20 usines textiles, en majorité financées par des capitaux asiatiques. Elles ont créé plus de 18 000 emplois directs, dont 80% occupés par des femmes. En 1997, elles ont exporté pour plus de 135 millions de dollars (contre 200 millions de dollars pour le café, principal produit d'exportation du pays). Pendant des années, les journaux locaux ont dénoncé les conditions de travail dans les *maquilas*: mauvais traitements physiques, psychologiques et verbaux répétés; renvois injustifiés de travailleuses enceintes.

«Le climat de la zone franche était extrêmement violent, rappelle Sandra Ramos, responsable du Mouvement des femmes Maria Elena Cuadra. Pour que cessent ces abus, nous avons lancé l'idée d'un code d'éthique». C'est le premier à avoir été adopté en Amérique centrale, où quelque 1 100 *maquilas* emploient plus de 300 000 personnes. Ses 10 articles évoquent aussi bien le respect des congés de maternité, les horaires de travail, le paiement des heures supplémen-

taires que le contrôle médical ou la sécurité du travail. Avec le slogan «Un emploi oui, mais dans la dignité», repris par d'autres travailleuses d'Amérique centrale, la campagne nicaraguayenne a produit des résultats tangibles grâce à la ténacité de ces femmes et au soutien de l'opinion publique: 30 000 signatures ont été recueillies.

Le 23 janvier 1998, le ministère du Travail a fait du code une directive ministérielle. Le 2 février, tous les employeurs étrangers de Las Mercedes ont accepté, dans une lettre ouverte au ministre, d'appliquer ce code. «Nous avons décidé volontairement, ont-ils écrit, de nous conformer à la décision ministérielle, convaincus qu'elle servira à améliorer et harmoniser les relations entre travailleurs et employeurs.»

Les conditions de travail commencent effectivement à s'améliorer. Selon un sondage réalisé en janvier 1999 par le Mouvement Maria Elena Cuadra, depuis l'adoption du code, la majorité des ouvrières (95% des 2 562 interrogées) n'a ni subi ni eu connaissance de mauvais traitements, auparavant monnaie courante. Les femmes disposent maintenant de salles pour manger et de garderies. Il reste cependant beaucoup de chemin à parcourir en matière de salaires, de sécurité sociale et d'hygiène au travail. Le salaire moyen, qui atteint à peine 100 dollars par mois, est inférieur au minimum vital, évalué à 150 dollars par mois et par foyer.



«Il y a des vides dans la réglementation sur les investissements étrangers au Nicaragua», déplore Sandra Ramos. Pour les combler, le Mouvement tente de faire adopter par le Parlement une réforme de la loi sur les zones franches. «Le code n'est qu'un premier pas. C'est un moyen, pas une fin en soi», ajoute-t-elle.

Le terrain est glissant. Sandra Ramos estime ainsi que les campagnes internationales de consommateurs sont une arme à double tranchant, qui pourraient à terme signifier la fermeture des usines et la perte de milliers d'emplois: «A l'étranger, des gens agissent de bon cœur mais certains en profitent pour faire prévaloir l'intérêt national». Le Mouvement nicaraguayen s'oppose donc aux campagnes de boycott des zones franches d'Amérique centrale. Il refuse de cautionner l'idée chauvine, en vogue aux Etats-Unis, d'un

«A l'étranger, des gens agissent de bon cœur mais certains en profitent pour faire prévaloir l'intérêt national»

retour vers une consommation strictement nationale. «La campagne européenne «Vêtement propre» nous semble plus efficace, dit Sandra Ramos. Elle écarte l'idée de boycott mais insiste sur une amélioration des conditions de travail» (voir article précédent).

«Nous demandons aux organisations des pays riches qu'elles négocient directement avec les entreprises textiles de leurs pays et obtiennent qu'elles respectent mieux les droits des travailleurs du Sud, quitte à vérifier de manière indépendante la parole donnée. Notre code, ajoute Sandra Ramos, ne vient pas du Nord. Il a été élaboré par les femmes du Sud. Nous ne nous sommes inspirés d'aucune recette étrangère».

1. Industrie textile au capital étranger installée en zone franche où elle est exonérée d'impôts et dont la production est destinée à l'exportation. La plupart des femmes y travaillent comme ouvrières spécialisées dans l'assemblage de pièces de vêtements.

♦ Rédacteur en chef du quotidien *La Prensa* de Managua, Nicaragua.

QUAND LES PHILIPPINES FONT LA MODE

♦ Allen T. Cheng

La fibre de la feuille d'ananas, la *piña*, n'était plus utilisée. En lançant une nouvelle mode chic, une Philippine a remis les tisserandes à leurs métiers.

Jusqu'à la fin des années 80, Patis Tesoro menait une vie aisée dans les quartiers chics de San Juan, près de Manille. Dessinatrice de mode à temps partiel, elle confectionnait parfois des vêtements sur mesure à quelques-uns de ses nombreux amis. Elle en tirait assez d'argent pour décorer sa vaste demeure d'objets coûteux.

Elle trouva sa vocation dans l'élan national qui suivit le renversement du président Ferdinand Marcos en 1986: chef d'entreprise, à l'avant-garde du développement économique. Elle avait constaté que l'habillement traditionnel – aspect important de l'identité philippine – se mourait, menacé par une invasion de vêtements en coton et polyester conçus en Occident.

♦ Journaliste à Hong Kong.

Patis Tesoro résolut de sauver un modeste élément du patrimoine local: la *piña*, fibre de la feuille d'ananas qui, tissée à la main, est la composante essentielle d'un vêtement traditionnel, le *barong*, sorte de chemise large à manches longues.

Pugnacité et tradition

Dix ans plus tard, ses créations sont des *must* dans la haute société philippine. Entretiens, elle a soutenu les milliers d'emplois agricoles et textiles qu'elle a contribué à créer aux Philippines. Dans un pays où le PIB par habitant est d'environ 880 dollars par an, les tisserandes de *piña* peuvent maintenant gagner 200 à 300 dollars par mois. Avec ce revenu, elles sont moins tentées de s'expatrier comme domestiques, pour un salaire d'environ 300 à 400 dollars par mois.

Patis Tesoro a investi son propre argent. Elle a certes bénéficié de quelques subventions et de beaucoup d'appuis mais son histoire est celle d'une détermination sans faille, d'un habile travail stratégique auprès des responsables gouvernementaux, et d'une commercialisation astucieuse aux Philippines comme à l'étranger. Elle prouve aussi que le monde en développement peut s'appuyer sur la tradition pour générer une activité lucrative, qui crée des emplois tout en protégeant l'identité culturelle.

L'apport du secteur mode et commerce de détail est énorme pour les pays du Sud, qui constituent aujourd'hui le centre de la fabrication des tissus et vêtements. Le plus gros producteur est l'Asie (l'habillement représente ainsi 40% des exportations de Hong Kong) mais l'Amérique latine continue d'émerger

A Banga, près d'Aklan (îles Visayas), ces femmes dégagent des fibres (*piña*) des longues feuilles de l'ananas. Ces fibres douces seront ensuite tissées.



sur ce terrain. Il s'agit, pour l'essentiel, d'activités situées au «mauvais bout» de la chaîne, celui où les marges bénéficiaires sont très réduites, environ 10% seulement. Les gros profits, qui vont jusqu'à 200%, sont enregistrés par les stylistes et les détaillants, généralement occidentaux. Mais ces dernières années, de nombreuses maisons de couture occidentales ont cherché leur inspiration dans des modes traditionnelles d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie. Au milieu, les grossistes ont des marges de 20 à 30%.

Le monde en développement a été jusqu'ici relégué dans le rôle d'atelier de fabrication, ce qui pourrait changer: ses économies se relèvent après la crise financière de 1997 et ses stylistes découvrent leur propre potentiel. «*Nous avons en Asie quantité de nouveaux talents, aussi doués que n'importe où ailleurs*», affirme Edward Newton, professeur et président de l'Institut du textile et du vêtement

ÉTRANGE PIÑA

Arrivé aux Philippines sur les galions espagnols dans les années 1580, l'ananas est vite devenu l'une des grandes cultures des îles. La variété qui s'est acclimatée donnait un fruit fibreux et des feuilles de deux mètres, trois fois plus longues que celles des ananas que nous consommons.

Des feuilles, les indigènes dégageaient les fibres (la *piña*), qu'ils filaient. Avec les fils, ils confectionnaient un tissu chatoyant, plus doux que le plus doux des chanvres et pourtant de texture plus serrée que la soie. Au début du XVII^e siècle, la *piña* et l'abaca (matière textile issue d'un bananier des Philippines, aussi appelée «chanvre de Manille») devinrent les grandes exportations du pays. Les indigènes les vendaient à des marchands du Proche-Orient, de Malaisie, de Chine, d'Inde. «*Tout le monde portait de la piña et de l'abaca*», rappelle Patis Tesoro. Les Philippines ne commencèrent à importer des cotonnades d'Angleterre qu'au XVIII^e siècle.

La *piña* n'a pu soutenir la concurrence du coton ou de la soie importés, produits en série en Europe et en Chine respectivement. Mais beaucoup de Philippines ruraux continuèrent à se vêtir de *piña* et d'abaca jusqu'à une date avancée de ce siècle. Le tissage de ces fibres était bien plus pénible que celui du coton ou de la soie, qui pouvaient tous deux être filés en très longs fils par des machines. L'étoffe de *piña* devait être tissée à la main, car ses fibres, difficiles à nouer, ne mesuraient jamais plus de deux mètres. Elle était donc bien plus coûteuse que les cotonnades ou la soie. Et ce prix plus élevé en faisait le tissu préféré des nobles philippins. «*Si quelqu'un portait un barong en piña, assure Patis Tesoro, c'est qu'il avait vraiment réussi*» ■



Parce que la fibre d'ananas est de nouveau à la mode dans les milieux chics des Philippines, des milliers d'emplois agricoles et textiles ont pu être créés.

de Hong Kong, le plus grand centre de recherche de ce genre en Asie. Concrétiser ce potentiel exige une immense créativité artistique, le sens de «ce qui peut marcher» et de la «débrouille», ainsi que le goût du risque.

«*J'ai toujours eu le sentiment que nous, Philippines, cherchions une identité*, dit Patis Tesoro dans le café qu'elle a ouvert à côté de son atelier. *Nous avons besoin de retrouver nos racines. Nous étions en train de perdre notre identité et de nous noyer dans la civilisation occidentale.*»

Retour au milieu des années 80, à la fin du régime Marcos: elle et ses proches réfléchissent sur ce qu'ils peuvent faire. Beaucoup veulent apporter leur pierre à la nouvelle république. Ils décident de se tourner vers leurs racines, un passé complexe de traditions tribales pimentées de colonialisme espagnol et américain. Avec deux autres amis riches et bien introduits, Patis Tesoro, âgée à l'époque de 48 ans et mère de quatre enfants, ouvre le Padrones de Casa Manila, un musée qui célèbre plus de 300 ans d'histoire philippine. Elle réalise alors que beaucoup d'activités économiques traditionnelles, négligées sous Marcos, sont

mortes ou moribondes. Parmi elles, ces métiers des fibres naturelles qui faisaient autrefois la fierté des Philippines. Patis Tesoro s'intéresse particulièrement aux vêtements en *piña*, devenus pratiquement introuvables.

En 1986, elle se rend dans les îles Visayas, un archipel où la *piña* pousse encore naturellement. Elle n'y trouve qu'une poignée de tisserandes à temps partiel. La plupart ont 75 ou 80 ans passés: il est clair que la fibre va mourir avec elles. Patis Tesoro presse alors les autorités locales d'organiser la formation de la génération suivante. Il lui faudra plaider près de deux ans avant d'obtenir gain de cause. Finalement, en prenant contact avec Victor Ordoñez, sous-secrétaire d'Etat à l'Education, et Carlos Dominguez, secrétaire d'Etat à l'Agriculture, elle parvient à convaincre les pouvoirs publics de l'utilité de son action. En 1988, elle lance une série de cours sur le tissage de la *piña* avec le collège agricole public d'Aklan, dans les îles Visayas. Il lui faut batailler un an de plus auprès des hauts responsables pour persuader l'Etat de financer également la formation des agriculteurs locaux, en vue d'une remise en culture de la *piña*. ▶



© Matthieu Colin/Hémisphères, Paris

De chatoyants tissus de piña. Vêtement traditionnel, le barong, sorte de chemise longue en est fait.

► Rétablir le commerce de la piña fut encore plus difficile. Patis Tesoro se souvient de la première réunion qu'elle organisa avec d'anciens cultivateurs, tisserandes, teilleuses¹ et négociants. Elle leur demanda pourquoi ils avaient abandonné la piña. «*Le ton monta très vite, raconte-t-elle. Chacun accusait les autres, ainsi que les intermédiaires. Il s'avéra tout simplement que le prix de la piña était trop bas: il était loin de dégager une marge de profit pour la filière. Il valait mieux quitter l'île pour devenir employée de maison que rester tisserande.*»

Un organisme public, l'Association pour l'industrie et le développement de la fibre, soutenait les efforts de Patis Tesoro. Ensemble, ils entreprirent de créer un canal de distribution pour la piña. En échange, elle promit aux cultivateurs et aux tisserandes qu'elle achèterait leur production et qu'elle contribuerait aussi à la promotion nationale de leurs étoffes en les intégrant dans ses modèles. Au début, Patis Tesoro était la seule à offrir de payer la piña à bon prix. En vendant ses barong à ses amis riches, elle parvint à relancer une mode parmi les élites de Manille.

La liste de ses clients ressemble aujourd'hui à un bottin mondain des Philippines: Cory Aquino et ses filles, l'ex-président Fidel Ramos et son épouse, l'actuel président Estrada et sa femme, ainsi que presque tous les grands chefs d'entreprise. «*Le barong est redevenu un symbole de prestige*», constate Patis Tesoro, dont les vêtements se vendent jusqu'à 1 000 dollars pièce. En s'assurant l'aide d'Amelita Ramos, alors «première dame» du pays, elle a réussi non seulement à obtenir plus de subventions pour la formation des cultivateurs et des tisserandes, mais aussi à valo-

riser auprès des élites philippines l'importance de la piña dans le textile. Amelita Ramos, Patis Tesoro et quelques autres ont créé la fondation Katutubong Pilipino, qui œuvre à la résurrection de la culture, de l'art et de l'artisanat philippins traditionnels.

Aujourd'hui, Patis Tesoro n'est plus la seule à acheter la piña. Beaucoup de jeunes stylistes philippins s'intéressent à cette fibre. La filière emploie plus de 2 500 personnes dans le seul Etat d'Aklan, qui a produit 80 000 mètres de tissu de piña en 1998, contre 3 000 en 1986. Aklan est devenu un centre: on y fabrique 80% de tous les articles en piña des Philippines, une industrie dont le chiffre d'affaires est d'environ un million de dollars par an.

Les exportations de piña ont surtout commencé après la Foire de Paris de mai 1997, où Patis Tesoro et la «première dame» d'alors, Amelita Ramos, ont organisé un grand défilé pour faire connaître les fibres philippines tra-

LES BONS TUYAUX PHILIPPINS

Voici les conseils de Patis Tesoro à qui souhaite lancer une maison de couture avec un capital personnel ou de bons contacts auprès d'investisseurs potentiels:

1. Repérer, dans les institutions et sur le terrain, les partenaires susceptibles d'être gagnés à votre cause.
2. S'informer sur la communauté qui constituera votre base d'appui.
3. Montrer à tous ses partenaires que le projet va bénéficier au pays et à sa culture.
4. Les grandes maisons sont toujours en quête de nouveautés. Le vrai défi, c'est de parvenir à les approvisionner en quantités suffisantes. ■

ditionnelles aux plus grandes maisons de couture de la planète. Ce défilé a contribué à réintroduire la piña au niveau international (voir encadré). Le styliste philippino-américain Josie Natori, de New York, l'expérimente et le groupe textile japonais Kanebo tente pour la première fois sa production en série, en la mélangeant à d'autres fibres.

Edward Newton, parmi d'autres, estime que de nombreux pays en développement vont faire irruption sur la scène mondiale de la mode. Il est particulièrement optimiste pour l'Inde et la Chine: ils ont un marché intérieur d'un poids suffisant pour créer une culture vestimentaire influente, qui pourrait un jour concurrencer l'Occident. Outre Tokyo, il voit Hong Kong et Shanghai en possibles rivaux de Milan, Paris et Londres, dans 10 ou 20 ans.

Hong Kong est déjà le centre d'approvisionnement de l'industrie de l'habillement et commence aussi à avoir des stylistes du meilleur niveau. Shanghai va émerger, soutenue par sa classe moyenne en expansion, qui veut des marques non seulement occidentales mais aussi chinoises. Déjà, un blue jean produit en Chine sous la marque Jeans West est très prisé dans ce pays. «*Un jour, affirme Edward Newton, le Made in China et le Made in Hong Kong seront des labels prestigieux.*»

Viser les «niches» du marché

Il sera plus difficile pour des pays plus petits, comme les Philippines, de créer de grandes marques: leurs marchés intérieurs sont généralement trop étroits pour servir de base à une diffusion internationale. Leurs stylistes, dit Newton, devraient se concentrer sur des «niches» du marché: «*Si vous n'avez pas l'exclusivité de quelque chose, la seule solution est d'être compétitif dans la confection de vêtements bon marché, comme n'importe quel autre pays en développement.*» Reste à trouver la bonne idée. Edward Newton estime que les stylistes de talent devraient aller étudier la mode à l'Ouest, comme l'ont fait le Japonais Kenzo (Paris) ou Josie Natori (New York), originaire des Philippines.

L'exemple de Patis Tesoro suggère néanmoins qu'il est possible de percer en restant dans son propre pays. Elle espère désormais professionnaliser l'industrie philippine de la fibre naturelle, afin que les futurs stylistes disposent de plus de matériaux pour leurs modèles d'inspiration ethnique. ■



- *The Art of Philippine Embellishment, de Patis Tesoro (Manille, Anvil Publishing Inc., 1994), retrace l'histoire du vêtement philippin de ses origines indigènes à l'époque moderne.*

1. Ouvrières qui séparent les fibres du reste de la feuille.

WEB-TV: MEURTRE, MARIAGE OU COHABITATION?

♦ Francis Balle et Sophie Boukhari

Les frontières sont de plus en plus floues entre Internet et le petit écran. Comment la télévision survivra-t-elle dans le grand tourbillon de cette «convergence»?

Internet est-il l'avenir de la télévision, comme le proclament de nombreux acteurs du paysage audiovisuel mondial? Après avoir été le roi des médias dans la deuxième moitié du ^{xx}e siècle, le petit écran, que l'on regarde passivement, de loin, affalé sur son canapé, s'effacera-t-il devant l'ordinateur, interactif, proche de soi, que l'on utilise en général penché en avant? Ou alors, grâce à la généralisation des dernières innovations technologiques, vont-ils converger pour produire une nouvelle génération de produits hybrides (qui ne ressembleront ni la télé ni à l'ordinateur que l'on connaît) et de services audiovisuels, plus ou moins coûteux et interactifs? Imaginez par exemple un écran qui présenterait des images où l'on pourrait activer tous les points, à tout instant. En regardant *Titanic*, on pointerait grâce à une télécommande à infrarouge, comme avec une souris d'ordinateur, sur la figure de Leonard DiCaprio pour obtenir sa biographie sur le web ou lui envoyer un courrier électronique; on cliquerait sur ses chaussures pour téléacheter les mêmes ou sur l'épave du *Titanic* pour télécharger, moyennant finances, d'autres vidéos concernant le célèbre paquebot.

Bataille entre deux pôles

On n'en est pas là. Et bien malin, aujourd'hui, qui vous dira exactement de quoi accoucheront, à terme, les liaisons tumultueuses entre Internet et la télévision. Il est en revanche indéniable que les frontières se brouillent entre les deux médias. Après s'être jaugés comme des frères ennemis, les deux mondes de l'in-



La technologie numérique permet de faire diffuser la même vidéo indifféremment via Internet ou via la télévision.

formatique et de l'audiovisuel ont compris qu'ils avaient besoin l'un de l'autre et pouvaient tirer profit de leur «convergence» technologique: grâce à la révolution numérique, n'importe quels textes, graphiques, sons et images peuvent être traduits dans un même langage informatique, et utilisés indifféremment sur le Net ou par la télévision (devenue numérique).

D'où les grandes manœuvres que l'on observe actuellement dans l'industrie qui se développe au carrefour de l'audiovisuel, de l'informatique et des télécommunications. Une véritable bataille oppose notamment deux énormes pôles. D'un côté, le leader mondial des services en ligne, AOL, s'est allié avec Phillips et DirecTV (premier opérateur américain de télévision numérique par satellite) pour tenter de gagner la course à l'audience du ^{xxi}e siècle. En face, AT&T, premier groupe de télécommunications du monde et premier opérateur américain du

câble (qui donne aussi l'accès à l'Internet à haut débit) fait équipe avec Microsoft, qui cherche à imposer ses logiciels sur les réseaux et dans les nouveaux décodeurs qui équipent les téléviseurs numériques.

Les raisons qui poussent les deux mondes de l'Internet et du petit écran à se rapprocher ne manquent pas. Internet accapare une part croissante de l'audience de la télévision, menaçant ses recettes publicitaires. Plusieurs études récentes menées aux Etats-Unis montrent que la consommation de télé (en moyenne, quatre heures par jour, contre trois en Europe) a baissé depuis la généralisation du web chez les moins de 30 ans. Le mouvement devrait s'amplifier quand les jeunes Américains auront accès à l'Internet à haut débit (dont seuls 700 000 foyers sont encore équipés).

Quant aux industriels du Net (fournisseurs de services, éditeurs de logiciels, etc.), ils veulent transformer les téléspectateurs en ▶

♦ Respectivement universitaire français, auteur du *Dictionnaire des médias* (Larousse, 1998) et de *Médias et Sociétés* (9^e édition, Ed. Montchrestien, 1999); et journaliste au *Courrier de l'UNESCO*.

- ▶ internautes pour élargir leur marché: les taux de pénétration de l'ordinateur ne sont en effet nulle part comparables à ceux du petit écran. Dans les pays développés, ces derniers se situent autour de 95% des foyers, contre seulement de 20% à 35% pour les ordinateurs, qui effraient toujours de nombreuses personnes: ils sont plus difficiles à manier et restent assimilés au monde du travail.

Télévision numérique: le Net chez tout le monde

Ainsi, à l'aube de l'an 2000, le web s'enrichit toujours plus de sons, d'images vidéo et de programmes de télévision. Dans un mouvement symétrique, les télévisions, en devenant numériques, se mettent à offrir des services interactifs et l'accès à Internet.

Depuis le lancement de WebTV aux Etats-Unis en 1996, et son rachat par Microsoft en 1997, les initiatives se multiplient pour que les téléspectateurs puissent accéder au Net depuis leur petit écran. Cette possibilité a d'abord été offerte grâce à la mise au point de boîtiers reliant le téléviseur à la prise téléphonique. Avec la généralisation de la télévision numérique, des superdécodeurs permettront à l'avenir aux téléspectateurs d'accéder – par le câble, le satellite ou les ondes hertziennes – non seulement à une multitude de chaînes (souvent payantes), mais aussi à la Toile et à d'autres services interactifs offerts dans les bouquets numériques: météo personnalisée, journal local, banques de données permettant d'enrichir un programme, galerie marchande, banque à domicile, etc. Selon de récentes études, le parc mondial de décodeurs interactifs atteindra 61 millions d'unités dès 2003.

LE SITE DU MOIS

<http://www.unesco.org/netaid>

Un nouveau site de l'UNESCO a été lancé début septembre en coopération avec Netaid, un programme qui utilise Internet pour lutter contre la pauvreté. Créé par le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), avec l'aide de l'entreprise privée Cisco Systems, Netaid a une capacité de 60 millions de connexions par heure. Il utilise le pouvoir des réseaux pour rassembler des gens du monde entier, qui souhaitent échanger des idées et partager des idéaux, faire don de biens et de services, ou tout simplement en savoir plus sur les causes de la pauvreté et les moyens de la combattre.

Sur son site, l'UNESCO met en avant des projets communautaires et informels, qui misent sur les compétences des pauvres eux-mêmes et les encouragent à s'organiser. ■



© Luca Jantes/Studio X, Paris

Internet est une technologie dite «puls»: elle suppose une attitude active de l'utilisateur, qui va chercher les documents qu'il désire. En revanche...

Un consensus semble se dessiner pour estimer que le réseau des réseaux ne deviendra un média vraiment populaire que s'il arrive dans les foyers par la petite lucarne. Selon une récente étude publiée en Angleterre, 70% des nouveaux internautes y accéderont ainsi. Il y a de fortes chances pour que la même logique prévale dans les pays en développement. En Inde, le fournisseur de service Satyam Infoway vient d'ailleurs de lancer un boîtier permettant aux téléspectateurs de passer sur le Net. Au Royaume-Uni, la quasi-totalité de la population devrait avoir accès à la télévision numérique d'ici à quelques années. Chris Smith, le secrétaire à la Culture, a déclaré en septembre 1999 que son gouvernement voulait faire entrer Internet chez Monsieur tout le monde.

Du coup, et c'est d'ailleurs l'objectif, le commerce électronique devrait décoller: le téléspectateur *lambda* recevra par exemple, en haut de son écran, un bandeau publicitaire annonçant une superpromotion pour une marque de jeans. Il n'aura qu'à cliquer dessus avec sa télécommande pour accéder au site web de la marque en question et télécharger le produit.

En dehors de cette fonction proprement commerciale et par le même procédé, Internet offrira aux téléspectateurs sa

gamme infinie de services en ligne d'information, de formation et de divertissement. Loin de tuer le petit écran dans les années qui viennent, il lui donnera au contraire un second souffle, en le faisant entrer, bien plus encore que le câble ou le satellite, dans l'ère de la diversité et de l'abondance.

Le boom des «webchannels»

Tandis qu'Internet passe à la télé, un double mouvement s'accélère également dans l'autre sens. D'une part, le Net s'ouvre aux chaînes de télévision existantes et d'autre part, à des «webchannels» – des chaînes exclusivement créées pour lui. Ce boom de la télévision sur Internet peut surprendre étant donnée la qualité exécrable des images. Dans l'état actuel des choses, y faire circuler de la vidéo revient un peu à vouloir faire passer un éléphant par le chas d'une aiguille. Le débit sur le réseau téléphonique est beaucoup trop faible et très irrégulier: la qualité de la réception varie selon l'encombrement des «tuyaux» et le nombre de personnes connectées. Les images se succèdent à un rythme de quatre ou cinq par seconde (soit cinq fois moins vite que sur une télévision classique), la taille de l'image ne dépasse pas 25 cm², la saturation du trafic provoque des interruptions fréquentes et soudaines de la diffusion. Mais les chaînes de télévision, des plus petites aux grands «networks»,

savent que dans les 10 prochaines années, d'importantes innovations vont changer la donne: accélération du débit, images 3D, plein écran, etc.

Selon les responsables de Comfim – un portail (site d'entrée sur le web) français qui présente les produits audiovisuels en ligne –, plus de 100 chaînes de télévision diffusaient, à la mi-1999, des programmes en direct et en continu via Internet. De plus, des centaines de chaînes généralistes et thématiques proposent des archives audiovisuelles en accès gratuit ou payant.

Diffuser de la télé sur le Net, c'est bien sûr atteindre un public mondial, à bien moindre frais que via le câble ou le satellite. De surcroît, dans l'environnement de plus en plus concurrentiel créé par l'explosion de l'offre audiovisuelle, les télévisions comptent se servir de la Toile pour devenir plus attractives. Pendant un match de foot, le «webspectateur» peut, par exemple, consulter la biographie des joueurs ou l'histoire des équipes en lice, en cliquant dans une barre de menu qui court le long de l'écran. Ou il peut approfondir un sujet pendant le journal télévisé, en allant chercher sur le Net de l'information complémentaire et des vidéos disponibles à la demande. Reste à savoir si cette offre pléthorique ne dépasse pas le seuil de saturation du spectateur moyen.

Les chaînes télévisées en ligne, en dépit des tâtonnements actuels, rêvent aussi de devenir des portails à succès. Leurs pro-

grammes serviraient à attirer les consommateurs, qui seraient orientés vers des galeries marchandes virtuelles. Elles y distribueraient non seulement des cassettes vidéos, jeux, CD, etc., mais également tous types de produits, du vêtement au fromage. Certains gros networks espèrent enfin regagner sur le réseau une partie de l'audience qu'ils sont condamnés à perdre – au profit de l'offre télévisuelle concurrente et d'Internet. Ils se lancent dans la création de sites qui complètent leurs programmes télévisés, sans les menacer. Pour la première fois, fin septembre 1999, un grand network américain, ABC, a ainsi lancé, en direct, un journal télévisé interactif «web-only». Diffusé exclusivement sur le Net à 12h30, il vise à capter une nouvelle audience, celle des employés de bureaux prenant leur pause-déjeuner.

Un pari sur le fractionnement de l'audience

Une télévision d'un genre totalement nouveau – les webchannels – est par ailleurs en train de voir le jour: une myriade de petites chaînes d'entreprise, militantes, ou très spécialisées (dans la médecine, la cuisine, etc.). Avantage non négligeable: leurs coûts de production et de diffusion sont dérisoires. Pour de nombreux créateurs de ces chaînes du web, la télévision de masse n'a qu'un avenir limité. Eux parient sur le fractionnement de plus en plus grand de l'audience: initié par le câble et le satellite, ce phénomène ne fera

que se renforcer à l'ère du numérique, favorisant l'émergence de télévisions communautaires. En regardant ces chaînes hyperthématiques, les webspectateurs peuvent consulter d'autres documents sur le thème traité ou «bavarder» (*chat*) avec des personnes connectées au même site.

Plus de 40 millions de personnes (soit environ un quart des internautes) sont déjà équipées de logiciels de réception de fichiers audio et/ou vidéo, pour accéder à tous ces sites; et le leader mondial des portails audiovisuels, Broadcast.com (récemment racheté par Yahoo!), enregistre un demi-million de visiteurs par jour.

Et demain? La convergence TV/web ira-t-elle jusqu'à provoquer la disparition progressive de notre chère télévision? Cette hypothèse semble peu probable, tant les deux modes de communications sont distincts (le Net répond aux besoins de l'individu quand la télé obéit à une logique de masse) et les publics différents (l'internaute est actif et le téléspectateur passif).

Il y a donc fort à parier que la télévision restera la télévision, qu'on la regarde sur un type d'écran ou un autre: il y aura toujours un public pour aimer ingurgiter la succession des programmes proposée par sa chaîne préférée. Et la télévision de masse aura toujours sa place pour retransmettre de grands événements médiatiques fédérateurs, comme l'enterrement de Lady D ou la finale de la Coupe du monde de football. ■

... la télévision est une technologie dite «push»: on la regarde passivement, en puisant dans la gamme limitée des programmes disponibles.



ANTONIO TABUCCHI DOUTER TOUJOURS, DÉNONCER PARFOIS

Pour l'écrivain italien, le rôle de l'intellectuel est d'instiller le doute. Et de sonner l'alarme «quand la situation est grave».

Le personnage de votre roman le plus célèbre, *Pereira prétend*, est un vieux solitaire, veuf et introverti, qui est chargé des pages culturelles d'un quotidien. Pourquoi avoir choisi un anti-héros?

J'ai toujours aimé les personnalités tourmentées et contradictoires. Plus on doute, mieux on se porte. Les gens qui doutent souvent ont quelquefois une vie plus pénible et épuisante, mais ils sont plus vivants; ce ne sont pas des machines. Je préfère l'insomnie à l'anesthésie. Je n'aime pas les personnages dont les vies sont pleines, satisfaisantes. Dans mes livres, je ne me mets jamais du côté du pouvoir, mais du côté de celui qui en souffert. Mon premier roman, *Piazza d'Italia*, est une tentative de raconter une histoire qui n'a jamais été écrite, celle des vaincus de l'Histoire, en l'espèce les anarchistes toscans. Les vaincus, les paumés, ceux qui cherchent sont les uniques sujets de mes livres.

Que cherchent-ils?

Ils se cherchent eux-mêmes au travers des autres: je pense que c'est la meilleure façon de se trouver soi-même. C'est ce que cherche le protagoniste de *Nocturne indien*, qui part sur les traces d'un ami disparu en Inde. C'est aussi celle de Spino, le personnage principal du roman *Le Fil de l'horizon*, lorsqu'il essaie de redonner une identité à un cadavre anonyme. J'ignore si ces personnages parviennent à se trouver eux-mêmes, mais je suis convaincu que dans leurs parcours existentiels, ils n'ont pas d'autre choix que celui d'affronter l'image que les autres leur renvoient. Ils sont obligés de s'y regarder comme dans un miroir afin, peut-être, de parvenir à entrevoir quelque chose d'eux-mêmes.

En 1995, vous avez remporté un tel succès en Italie avec *Pereira prétend* qu'on a évoqué votre candidature au poste de sénateur. Ne regrettez-vous pas d'avoir décliné cette offre?

Non, je préfère poursuivre la vie que j'ai choisie. J'aime être professeur d'université. La littérature est ma vie, bien sûr. Mais d'un

point de vue existentiel, être professeur me convient. La littérature n'est pas pour moi un travail quotidien. Elle appartient au domaine du désir, du rêve et de l'imagination. Je refuse de promouvoir ma propre image. Apparaître à la télévision ou fréquenter les cercles littéraires ne m'intéresse pas. Je vis retiré chez moi, entouré de ma famille et de mes amis. Des hommes politiques exercent leur profession beaucoup mieux que je ne pourrais le faire. Il me paraît plus intéressant de rester vigilant: ma fonction est de surveiller les politiciens, pas de prendre leur place.

Votre dernier roman, *La Tête perdue de Damasceno Monteiro* (1997), débute par l'assassinat d'un homme dans un commissariat, près de Lisbonne. Son corps décapité a été retrouvé dans un parc. Pourquoi avoir choisi un fait réel comme point de départ de votre récit?

J'étais au Portugal lorsque s'est produit ce fait divers d'une violence inouïe. Il m'a profondément choqué. Quand un crime va aussi loin dans l'horreur, il nous touche personnellement. On se sent à la fois scandalisé et coupable. Mon émotion, ma sensibilité et mon imagination d'écrivain ont été bouleversées par cette histoire. J'ai ici les rapports du Conseil de l'Europe de Strasbourg sur les droits de l'homme. Ses enquêteurs ont vérifié les conditions d'incarcération dans toute l'Europe; ils ont examiné les relations entre la police et les citoyens dans les commissariats, ces lieux de détention où vous et moi pourrions être conduits si nous commettions une infraction quelconque.

Vous avez utilisé ces documents pour écrire votre roman?

Bien sûr. Je voulais connaître la situation du Portugal en particulier, qui est plutôt pré-occupante. Mais en lisant les autres documents, je me suis rendu compte qu'elle l'est aussi dans presque tous les pays européens, même dans ceux qui semblent les plus démocratiques. La démocratie est perfectible. Il faut la surveiller et demeurer vigilant. J'ai pensé

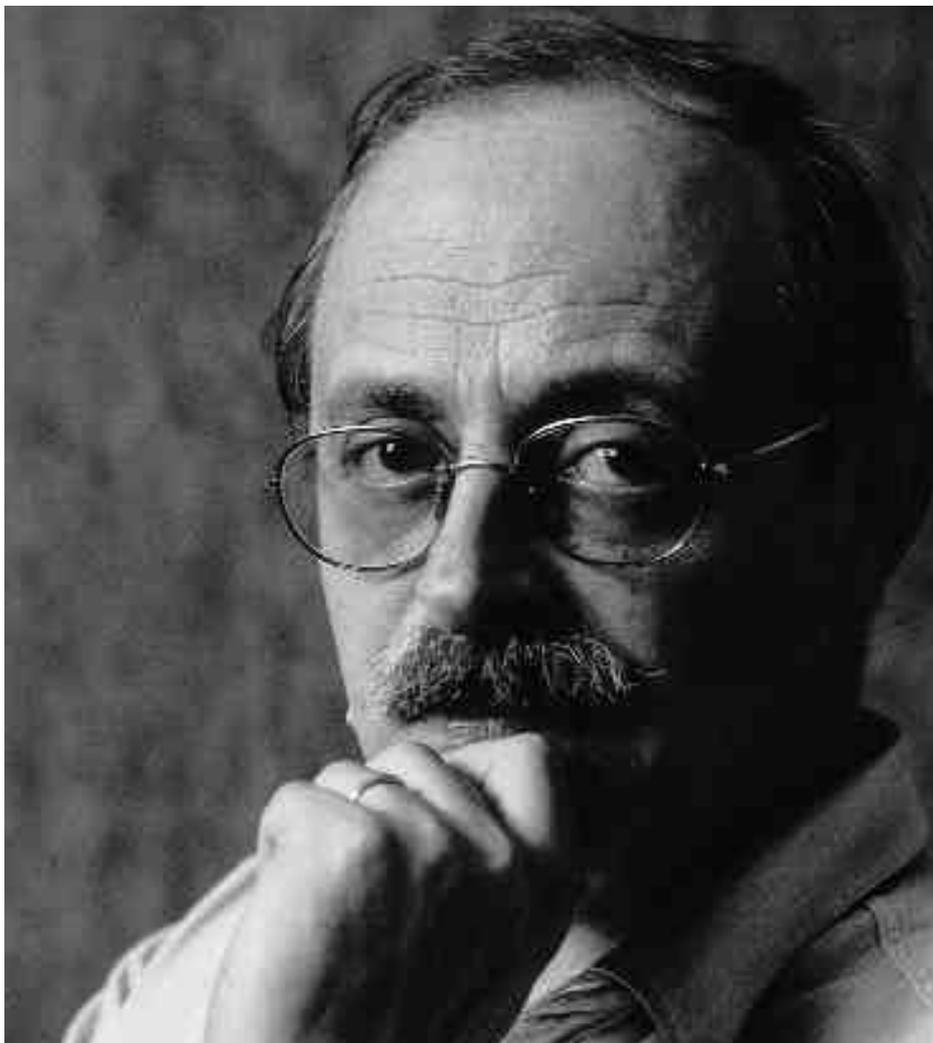
qu'il me fallait dépasser le fait divers et en parler au travers d'un roman, qu'il revenait à la fiction de traiter cet acte de violence. En écrivant un roman, j'ai senti que mon émotion et mon indignation trouveraient une forme d'expression plus ample, parce que plus symbolique, et susceptible de toucher beaucoup de pays européens.

Quelle a été la réaction de l'opinion publique portugaise à la sortie de votre livre?

La presse ne m'a pas beaucoup sollicité. En général, les gens sont peu enclins à l'autocritique. Je peux comprendre que l'on trouve gênant qu'un écrivain étranger vienne sonder sa propre réalité. Mais lorsque l'auteur du crime, le sergent José Dos Santos, a finalement avoué et a été condamné à 17 ans de prison, les journaux portugais sont venus me demander comment j'avais pu prédire ce procès dans mon roman. J'étais alors à Istanbul. Quand je suis rentré à l'hôtel, des fax remplis de questions des journaux m'attendaient à la réception. Je n'ai pas grand mérite: lorsque l'on dispose de deux ou trois éléments, il ne faut pas être grand clerc pour parvenir à certaines conclusions. L'imagination et la littérature sont aussi une forme de savoir, mais intuitif. Un savoir qui a peu en commun avec la logique de Wittgenstein¹, comme je l'écris dans *La Gastrite de Platon*, mais un savoir tout de même, qui procède du doute et du soupçon.

***La Gastrite de Platon* reprend un débat qui vous a opposé à l'écrivain italien Umberto Eco. Où se situe votre désaccord avec lui?**

1. Ludwig Wittgenstein, philosophe britannique d'origine autrichienne (Vienne 1889, Cambridge 1951), est l'un des fondateurs de la philosophie analytique contemporaine. «*Les limites de mon langage*», écrit-il dans son *Tractatus logico-philosophicus*, constituent les limites de mon monde.» Dans *La Gastrite de Platon*, Antonio Tabucchi s'oppose à cette logique qu'il qualifie de «très sensée mais très limitée», parce qu'elle «ne permet de parler que de ce qui est connu».



© Ulf Andersson/Gamma, Paris

«L'AUTEUR DE PEREIRA»

Antonio Tabucchi a l'habitude d'écrire ses romans dans la touffeur des après-midi de juillet à Lisbonne, où il vit six mois de l'année. Mais durant l'été 1999, d'autres préoccupations l'ont tourmenté. Aucun de ses collègues du Parlement international des écrivains ne pouvait se rendre au Timor-Oriental pour rédiger, fin août, la chronique du référendum, étape historique dans la lutte du peuple timorais pour son indépendance. Il a hésité à se rendre dans cette île située à 700 kilomètres au large de l'Australie: il craignait de ne pas être de retour à temps pour apporter un témoignage capital dans le procès à Florence d'une famille de gitans.

Vivre à ce rythme n'a rien d'exceptionnel dans la vie de l'écrivain de 56 ans. Antonio Tabucchi attend l'événement toutes fenêtres ouvertes. Il sait que la découverte d'un livre, d'un tableau, d'un individu peut bouleverser toute une vie. La sienne a basculé dans un train, alors qu'il lisait *Tabacaria* du poète portugais Fernando Pessoa (1888-1935). Il partit étudier à Lisbonne et se fit adopter par ce pays qui fait désormais parti de son «bagage génétique». Avec Maria José de Lancastre, il a traduit en italien l'œuvre la plus importante de Pessoa. Cet écrivain lisboète lui a inspiré une pièce de théâtre et un essai. En 1992, il a publié *Requiem*, un roman écrit en por-

tugais qui fut ensuite traduit par un ami en italien. Marié avec une lisboète, il est père «d'une fille qui est plus portugaise qu'italienne et d'un fils qui est plus italien que portugais»

Son village natal, Vecchiano, est tout proche de la tour inclinée de Pise en Toscane. Non loin de là, se trouve l'Université de Sienne, où il enseigne la littérature six mois par an. Le thème de son prochain cour est l'œuvre du poète brésilien Carlos Drummond de Andrade (1902-1987), qu'il a connu à Rio de Janeiro.

Il est chroniqueur en Italie pour le *Corriere della Sera* et en Espagne pour *El País*. Il a reçu, entre autres distinctions littéraires, le prix Médicis de la meilleure œuvre étrangère en 1987, le prix européen Jean Monnet en 1994 et le prix Nossack de l'académie Leibniz en 1999.

Au cours de la campagne électorale italienne de 1995, le protagoniste de son roman *Pereira* prétend est devenu un symbole pour l'opposition de gauche à Silvio Berlusconi, le magnat italien de la presse. De nombreux citoyens se sont sentis proches de ce journaliste portugais qui en 1938, en pleine dictature Salazar, a eu l'audace de commettre un acte de rébellion inédit. Aujourd'hui encore, Antonio Tabucchi est avant tout connu comme «l'auteur de *Pereira*». ■

Pour Eco, l'intellectuel est un organisateur culturel, c'est à lui qu'il revient de diriger une revue ou un musée. En d'autres termes, un administrateur. Je pense qu'il s'agit d'une vision mélancolique de l'intellectuel. Je revendique le droit de prendre position à l'occasion. S'il se passe quelque chose de grave dans le monde ou chez soi, notre devoir et de s'en inquiéter. Ne serait-ce que pour le signaler, le singulariser, le transmettre et sonner l'alarme: «Attention, voilà ce qui se passe dans ma maison, dans ma ville ou dans le monde qui est aussi ma maison.» Un intellectuel qui, à l'inverse, proclamerait: «Il se passe quelque chose de grave chez moi, mais je n'ai vraiment pas le temps de m'y intéresser parce que je prépare le catalogue de la prochaine exposition du musée municipal», serait un personnage bien insensible.

Quel est donc, selon vous, le rôle d'un intellectuel?

La fonction d'un homme politique est d'apaiser, de montrer que tout va bien grâce à sa seule présence. Mon rôle est d'inquiéter, s'instiller le doute. La faculté de douter est très importante chez l'homme. Si nous cessons de douter, nous sommes perdus! L'intellectuel peut par exemple douter d'une doctrine religieuse fondamentaliste où le doute n'a pas sa place. Il peut s'interroger sur un système politique figé et imposé ou encore sur une esthétique parfaite qui, ni l'un ni l'autre, n'admettent le doute. Les doutes sont comme des tâches sur une chemise impeccable. Moi, j'aime les chemises tâchées. Lorsqu'une chemise est trop propre, trop blanche, le doute est la première chose qui me vient à l'esprit. La fonction de l'intellectuel et de l'écrivain est de douter de la perfection. Les théologiens, les dictateurs ainsi que les tenants de la pensée totalitaire croient en la perfection.

Vous ne craignez pas de vous tromper?

Il y a des valeurs fondamentales sur lesquelles il est impossible de se tromper. Personne ne peut se tromper lorsqu'il invoque le commandement «Ne fait pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fasse à toi-même». C'est fondamental, cela appartient à la nature humaine. Je n'ai pas non plus de doutes sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Peut-être faudra-t-il en ajouter quelques autres, mais les droits de l'homme ne me font pas douter.

Les doutes commencent avec l'action politique. Par exemple, était-il légitime ou non d'intervenir militairement au Kosovo afin d'éviter les violations de ces droits?

Oui, bien sûr. Au cours de la guerre du Kosovo, les écrivains ont pu s'exprimer librement, ce qui a été une grande chance, à mon avis. Beaucoup d'auteurs, membres ▶



© Guideron Mendel/Rapho, Paris

«Le sel de toute civilisation est le mélange». Ici, à Berlin, des policiers éloignent des gitans roumains.

► du Parlement international des écrivains (PIE) l'ont fait parce que nous avons créé un réseau de journaux, qui comprenait, entre autres, *Libération* en France, *El País* en Espagne ou le *Corriere della Sera* en Italie. Tous les jours, un écrivain prenait la parole. Il y a eu beaucoup de prises de positions contradictoires mais il me semble que, tout au long du conflit, l'opinion des écrivains s'est exprimée avec plus de liberté. Car, qui étaient les seuls à ne pas avoir douté une seconde? Les politiques et les militaires. Les écrivains, pour leur part, ne cessaient de douter. L'article que publiait un écrivain un jour était complètement différent, voire contredisait, celui

qu'avait écrit son collègue la veille. Pour moi, c'est très important.

Mais les politiques doivent prendre des décisions. Il arrive un moment où il leur faut trancher.

Effectivement, mais même dans ces conditions, je préfère les politiques qui prêtent l'oreille aux doutes des autres et qui, eux-mêmes, se mettent à douter un peu. Il est très fécond que les politiques doutent: les options, en ce monde, sont nombreuses. Malheureusement, les hommes politiques européens sont plus préoccupés par les équilibres financiers que par les valeurs. Ils sont comme les intellectuels d'Umberto Eco: des administrateurs de la politique, des fonctionnaires.

Aujourd'hui, une des formes les plus inquiétantes de violence en Europe découle de la xénophobie. Que pensez-vous de ce phénomène?

La violence xénophobe est un choc frontal pour l'Europe. C'est celui contre lequel il me paraît essentiel qu'un intellectuel, un écrivain, s'exprime et s'oppose. Cette violence se déchaîne dans beaucoup de pays pour des raisons économiques et sociales: le chômage, l'immigration, les sans-papiers. Mais il faut bien faire la différence entre des *skin heads*, par exemple, qui ne sont que brutalité et ceux qui, par leurs déclarations, théorisent et promeuvent la haine raciale ou portent atteinte aux minorités. D'autant qu'ils s'expriment ouvertement et en toute impunité. Le *Giornale della Toscana*, le troisième quotidien italien, a publié en juin 1999 un article intitulé «Florence, une capitale *mais* des Gitans». Vous noterez la subtilité du «mais». L'éditorialiste y éreintait en termes insultants des journées

d'études sur la culture gitane organisées par la Fondation Michelucci de Fiésole. Cinquante ans après qu'un demi-million de Gitans eurent été exterminés au cours de la Seconde Guerre mondiale, dont plusieurs milliers à Auschwitz, nous préparons à nouveau le génocide de cette minorité.

Pourquoi les Gitans sont-ils la cible privilégiée de ce type de violence?

La xénophobie s'exerce surtout contre des civilisations et des cultures qui sont plus fragiles parce qu'elles ne possèdent ni biens, ni moyens de subsistance, ni terres. Les populations nomades sont, pour cette raison, les cibles toutes désignées de l'agression. Parfois, il ne s'agit pas de violence physique mais d'une violence liée à des conditions de vie intolérables, infra-humaines, comme celles que subissent les Gitans installés aux alentours de Florence. Je l'ai dénoncée dans un reportage qui a été récemment publié en

La violence xénophobe est un choc frontal pour l'Europe. C'est celui contre lequel il me paraît essentiel qu'un intellectuel, un écrivain, s'exprime et s'oppose

Italie². Beaucoup de ces Gitans ont fui leurs pays, notamment à cause de la guerre en Yougoslavie, ils sont nomades par nécessité. Une société qui se considère elle-même comme civilisée ne peut traiter ainsi des êtres humains. C'est contraire à l'idée de culture, d'hospitalité, à l'essence même de notre civilisation dont les fondements sont la Grèce antique et l'humanisme européen.

Qu'avez-vous voulu dire en intitulant un de vos articles «EAlbanese sono io» («EAlbanais, c'est moi»)?

Le sel de toute civilisation est le mélange. Une civilisation repliée sur elle-même est stérile. Les civilisations qui fascinent le plus sont celles qui ont su mêler de nombreux ingrédients ou éléments. En tant qu'écrivain, j'ai toujours cultivé l'altérité. Un roman consiste d'abord à désirer être un autre, donc à créer un personnage. Ce désir d'altérité existe en chacun de nous, sans que pour autant nous cessions d'être nous-mêmes. Il me paraît fondamental de défendre aussi ce principe dans le monde réel.

Quel événement a marqué votre vie politique?

Je ne le sais pas très bien. Sans doute

2. *Gli Zingari e il Rinascimento*, Librerie Feltrinelli, avril 1999.

BIBLIOGRAPHIE

La plus grande partie de l'œuvre d'Antonio Labacchi a été traduite en français. Parmi les principaux titres, parus essentiellement chez Christian Bourgois, au Seuil, et dans la collection 10-18, on peut citer *Le Petit navire*, *La Tête perdue de Damasceno Monteiro*, *Rêves de rêves*, *La nostalgie*, *l'automobile et l'infini: lecture de Pessoa*, *Une Malle pleine de gens*, *Romans*, *Pereira prétend*, *La Gastrite de Platon* (Mille et une nuit - 1997), *L'Ange noir*, *Récits complets*, *Piazza d'Italia*, *Les Trois derniers jours de Fernando Pessoa*, *Requiem*, *Femme de Porto Pim et autres histoires*, *Le Jeu de l'envers*, *Petits Malentendus sans importance*, *Nocturne indien*, *Le Fil de l'horizon*, *Les cartes du désir* (Idea Books - 1989), *La tentation de Saint Antoine* (A. Biro - 1989), *Dialogues manqués*. ■



© Claudine Favre/Camma, Paris

«Il faut faire la différence entre des skin heads qui ne sont que brutalité et ceux qui théorisent et promeuvent la haine raciale.». Ci-dessus, des skin heads de la banlieue parisienne.

l'histoire de mon pays, mon enfance, mon grand-père, la Première Guerre mondiale. Mon intérêt pour les droits humains découle d'une attitude qui a marquée mon enfance: le pacifisme. Je suis né pendant la Seconde Guerre mondiale et l'invasion nazie de mon pays. Je me souviens parfaitement de ce que mon grand-père me disait des massacres de la Première Guerre mondiale, une des pires boucheries de l'humanité qu'on a d'ailleurs tendance à oublier. Cette «sensibilisation» contre la violence vient donc de mon enfance, de mon grand-père et de la tradition anarcho-libertaire et républicaine de ma Toscane natale.

Vous êtes un des fondateurs du Parlement international des écrivains. Comment cette organisation est-elle née?

En 1993, après l'assassinat de l'écrivain et poète algérien Tahar Djaout, nous avons lancé l'idée d'un Parlement international des écrivains avec 300 intellectuels du monde entier, dont, entre autres, Toni Morrison, Günter Grass et Octavio Paz. Nous voulions créer un organisme pour protéger, presque physiquement, les écrivains et les intellectuels menacés de mort, persécutés ou emprisonnés dans leur pays. Un an plus tard, nous avons constitué un conseil composé d'une cinquantaine de membres dont le premier président fut Salman Rushdie qui, pour son malheur, n'était pas seulement un symbole, mais la cible vivante de cette persécution. Aujourd'hui, notre président est l'écrivain nigérian Wole Soyinka. Nous avons un réseau d'une trentaine de villes-refuges qui mettent à la disposition des écrivains un endroit confortable où habiter et un peu d'argent pour vivre, participer aux activités culturelles de la ville et s'inscrire dans les bibliothèques, les écoles, les associations. ▶



Oui, je désire m'abonner, ou abonner un(e) ami(e) au COURRIER DE L'UNESCO

LANGUE CHOISIE: Français Anglais Espagnol

LE COURRIER DE L'UNESCO paraît en 27 langues, si vous êtes intéressé(e) par ces autres éditions, veuillez nous consulter.

TARIFS (frais d'expédition inclus):

Pays industrialisés:

- 1 an: 211 FF (32,15€) au lieu de 264 FF* pour 11 numéros dont un double
 2 ans: 396 FF (60,35€) au lieu de 528 FF* pour 22 numéros dont deux doubles
 Reliure: 72 FF (11€) pour 11 numéros dont un double

* Prix de vente au numéro

Étudiants, chômeurs (joindre un justificatif), pays en développement:

- 1 an: 132 FF (20,10€) pour 11 numéros dont un double
 2 ans: 211 FF (32,15€) 22 numéros dont deux doubles

Vous souhaitez des renseignements ou vous abonner directement par téléphone?

Appelez-nous gratuitement au numéro vert 0 800 555 333

Deux semaines environ sont nécessaires pour faire enregistrer votre abonnement par nos services: vous ne recevrez donc votre premier numéro qu'après ce délai. La liste des thèmes déjà parus du COURRIER DE L'UNESCO est disponible sur simple demande.

Je joins mon règlement global de _____ F à l'ordre de l'UNESCO

- Chèque bancaire ou postal sauf Eurochèque
 Visa Eurocard Mastercard

N° de carte _____ Expire le _____

Nom (M.Mme. Mlle.): _____

Prénom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Ville: _____

Pays _____

Signature obligatoire: _____

Facultatif. Activité professionnelle: _____

Pour les enseignants, matière enseignée: _____

Pour les étudiants, filière suivie: _____

Age: _____

Numéro de téléphone: _____

Loi Informatique et Libertés: vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès de l'éditeur et vous pouvez vous opposer à la cession de vos coordonnées.



© Paula Bronstein/Camille-Liaison, Paris

Dans le village de Odo mau Atas au Timor-Oriental, chacun attend patiemment l'ouverture d'un bureau de vote, le jour du référendum sur l'indépendance, le 30 août 1999.

► Existe-t-il des villes-refuges hors d'Europe?

Il y en a au Brésil et en Australie. Récemment, Mexico est devenue ville-refuge, renouant avec une tradition qui remonte aux années 20 et 30, lorsque la capitale mexicaine accueillait beaucoup d'intellectuels européens persécutés. Je m'y suis rendu en mars 1999 avec le secrétaire général du PIE, l'écrivain français Christian Salmon, pour formaliser avec les autorités mexicaines l'accueil de deux écrivains: le serbe Vladimir Arsenijevic et l'albano-kosovar Xhevdet Bajraj. Aujourd'hui, tous deux vivent dans un lieu administré par l'association des «amis du PIE»: la «Casa Citlapletec».

Quelle est à vos yeux l'action du PIE la plus importante?

Toutes ses actions me paraissent d'égale importance. Notre conception de l'écrivain est très large: elle va de Shakespeare au journaliste d'un quotidien perdu au fin fond de l'Afghanistan. Mais je me suis réjoui de voir que l'Italie, où la seule ville-refuge était Venise, en comptera bientôt trois autres en Toscane: Grosseto, Pontedera et Certaldo. La dernière me ravit car c'est la ville natale de Boccace, le grand romancier italien du Moyen-Age. Ce sont trois petites villes où les écrivains pourront se réunir plus facilement que dans une grande.

Pourquoi le PIE a-t-il lancé une action en faveur du référendum d'autodétermination du Timor-Oriental d'août 1999?

Lorsqu'une invasion étrangère a lieu, en l'occurrence celle de l'armée indonésienne, les écrivains, les intellectuels, les journaux sont les premières cibles de la répression. Le leader timorais Xanana Gusmão est à la fois poète et journaliste. Dès 1994, le Parlement a appuyé l'autodétermination du peuple timorais au nom des principes les plus élémentaires de justice et de civilisation. Plus récemment, nous avons demandé que le référendum puisse se dérouler sans fraude ni acte de violence de la part des milices anti-indépendantistes, complices du régime indonésien. Je crois que les Nations unies doivent exiger, faire pression pour qu'une puissance militaire comme l'Indonésie n'écrase pas le peuple de cette petite île. Je suis d'accord avec le prix Nobel de la paix José Ramos Horta lorsqu'il demande que l'on traite le Timor-Oriental comme le Kosovo. On a exigé le retrait des troupes serbes, on doit obtenir le retrait des troupes indonésiennes, même si l'opinion publique accorde plus d'importance à un pays européen qu'à une île de l'océan Indien. Tout simplement parce que tous les êtres humains ont le droit de vivre, même dans une île qui semble insignifiante aux yeux de l'opinion. ■

Propos recueillis par Asbel Lopez

Journaliste au *Courrier de l'UNESCO*



- **Parlement international des écrivains (PIE):**
ipwpie@compuserve.com
(site internet en construction)

LISTE DES AGENTS DE VENTE

Adressez-vous à l'agent de vente de votre choix, qui vous communiquera le montant de l'abonnement en monnaie locale.

AFRIQUE DU SUD: International Subscription Services, PO Box 41095, Craighall 2024. Fax: 880 6248.
 Mast Publications, PO Box 901, Parklands 2121. Fax: 886 4512.
ALLEMAGNE: German Commission for UNESCO, Colmanstr. 15, D-53115 Bonn. Fax: 63 69 12.
 Uno Verlag, Dag Hammarskjöld Haus, Poppelsdorfer Allee 55, D-53115 Bonn. Fax: 21 74 92.
ARGENTINE: Edilyr Srl, Librería Correo de la UNESCO, Tucumán 1685, 1050 Buenos Aires. Fax: 371-8194
AUSTRALIE: Hunter Publications, 58A Gipps Street, Collingwood VIC 3066. Fax 419 7154. ISA Australia, PO Box 709, Toowong QLD 4066. Fax: 371 5566.
 United Nations Assoc. of Australia/Victorian Div., 179 St George's Road, N. Fitzroy VIC 3068. Fax: 481 7693.
AUTRICHE: Gerold & Co, Import & Export, Zeitschriften/Periodicals, Graben 31, A-1011 Vienne. Fax: 512 47 31 29.
BELGIQUE: Monsieur Jean de Lannoy. 202 av du Roi, B-1060 Bruxelles. Fax: 538 08 41.
BRESIL: Fundação Getulio Vargas, Editora Divisão de Vendas, Caixa Postal 62.591, 22257-970 Rio de Janeiro RJ. Fax: 551-0948.
CANADA: Renouf Publishing Company Ltd, 5369 ch. Canotek Road, Unit 1, Ottawa, Ont K1J 9J3. Fax: (1-613) 745 7660.
 Faxon Canada, PO Box 2382, London, Ont. N6A 5A7. Fax: (1-519) 472 1072.
CHILE: Universitaria Textolbro Ltda., Casilla Postal 10220, Santiago. Fax: 681 9091.
CHINE: China National Publications, Import & Export Corp., PO Box 88, 16 Gongti East Rd, Beijing 100020. Fax: 010-65063101.
CORÉE: Korean National Commission for UNESCO, CPO Box 64, Séoul 100-600. Fax: 568 7454.
DANEMARK: Munksgaard, Norre Sogade 35, PO Box 2148, DK-1016 Copenhagen K. Fax: 12 93 87.
ESPAGNE: Mundi Prensa Libros SA, Castelló 37, 28001 Madrid. Fax: 91575 39 98.

Librería Al Andalús, Roldana 3 y 4, 410091 Séville. Fax: 95422 53 38.
 Los Amigos de la UNESCO, Avenida Urquijo 62, 2 Lda., 48011 Bilbao. Fax: 94427 51 59/69
ÉTATS-UNIS: Beman-Associates, 4611-F Assembly Drive, Lanham MD 20706-4391. Fax: 459 0056.
FINLANDE: Stockmann/Akatemien Kirjakauppa, PO Box 23, SF-00371 Helsinki. Fax: +358 9 121 4450.
 Suomalainen Kirjakauppa Oy, PO Box 2, SF-01641 Vantaa. Fax: 852 7990.
GRÈCE: Librairie Kauffmann SA, Mauvrokordatou 9, GR-106 78 Athènes. Fax: 38 33 967.
GUATEMALA: Comisión Guatemalteca de Cooperación con la UNESCO, 3A Avenida 10 29, Zona 1, Apartado Postal 2630, Ciudad de Guatemala.
HONG KONG: Hong Kong Government Information Services Dept., 1 Battery Path Central, Hong Kong
HONGRIE: Librotrade K F T, Periodical Import/K, POB 126, H-1656 Budapest. Fax: 256-87-27.
INDE: Orient Longman Ltd (Subscr. Account), Kamani Marg, Ballard Estate, Bombay 400 038. Fax: 26 91 278.
 Oxford Book & Stationery Co, Code No D 8208052, Scindia House, New Delhi 110 001. Fax: 33 22 639.
ISRAËL: Literary Transactions Inc., C/O Steimatsky Ltd., PO Box 1444, Bnei Brak 51114. Fax: 52 81 187.
ITALIE: Licosca/Libreria Comm. Sansoni SPA, Via Duca di Calabria 1/1, I-50125 Florence. Fax: 64 12 57.
JAPON: Eastern Book Service Inc., Periodicals Account, 3 13 Hongo 3 Chome, Bunkyo Ku, Tokyo 113. Fax: 818 0864.
LUXEMBOURG: Messageries Paul Kraus, BP 2022, L-1020 Luxembourg. Fax: 99 88 84 44.
MALTE: Sapienzas & Sons Ltd., PO Box 36, 26 Republic Street, La Valette CMR 01. Fax: 24 61 82.
MAROC: UNESCO, B.P. 1777 RP, Rabat. Fax: 212-767 03 75, Tél.: 212-767 03 74/72.
MEXIQUE: Librería El Correo de la UNESCO SA, Col Roma, Guanajuato 72, Deleg Cuauhtémoc, 06700 Mexico DF. Fax: 264 09 19.

NORVÈGE: Swets Norge AS, Østensjøveien 18-0606 Oslo, PO Box 6512, Etterstad. Fax: 47 22 97 45 45.
NOUVELLE ZÉLANDE: GP Legislation Services, PO Box 12418, Thorndon, Wellington. Fax: 496 56 98.
PAYS-BAS: Swets & Zeitlinger BV, PO Box 830, 2160 SZ Lisse. Fax: 2524 15888. Tijdschriftcentrale Wijck B V, Int. Subs. Service, W Grachtstraat 1C, 6221 CT Maastricht. Fax: 32 50 103.
PORTUGAL: Livraria Portugal (Dias & Andrade Lda), Rua do Carmo 70 74, 1200 Lisboa. Fax: 34 70 264.
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE: Artia, Ve Smeckach 30, 111 27 Prague 1.
ROYAUME-UNIE: The Stationery Office Publications Cre., 51 Nine Elms Lane, Londres SW8 5DR. Fax: 873 84 63.
RUSSE: Mezhdunarodnaja Kniga, Ul Dimitrova 39, Moscou 113095.
SRI LANKA: Lake House Bookshop, 100 Chittampalam, Gardiner Mawatha, Colombo 2. Fax: 44 78 48.
SUÈDE: Wennergren Williams AB, PO Box 1305, S-171 25 Solna. Fax: 27 00 71.
SUISSE: Dynapresse Marketing SA, (ex-Naville SA), 38 av Vibert, CH-1227 Carouge. Fax: 308 08 59.
 Edigroup SA, Case Postale 393, CH-1225 Chêne-Bourg. Fax: (022) 348 44 82.
 Europa Verlag, Ramistrasse 5, CH-8024 Zürich. Fax: 251 60 81
 Karger Libri AG, Wissenschaftl. Buchhandlung, Petersgraben 31, CH-4009 Bâle. Fax: 306 12 34.
 Van Diermen Editions Techniques-ADECO, Chemin du Lacuez, CH-1807 Blonay. Fax: 943 36 05.
THAÏLANDE: Suktapan Panit, Mansion 9, Rajadamem Avenue, Bangkok 2. Fax: 28 11 639.
TUNISIE: Commission Nationale Tunisienne auprès de l'UNESCO, 22,rue de l'Angleterre, 1000RP Tunis. Fax: 33 10 14.
URUGUAY: Ediciones Trecho SA, Cuento Periódicos, Maldonado 1090, Montevideo. Fax: 90 59 83.
VENEZUELA: UNESCO/CRESALC, Edif. Asovincar, Av Los Chorros, Cruce C/C Acueducto, Altos de Sebucan, Caracas. Fax: 286 03 26.

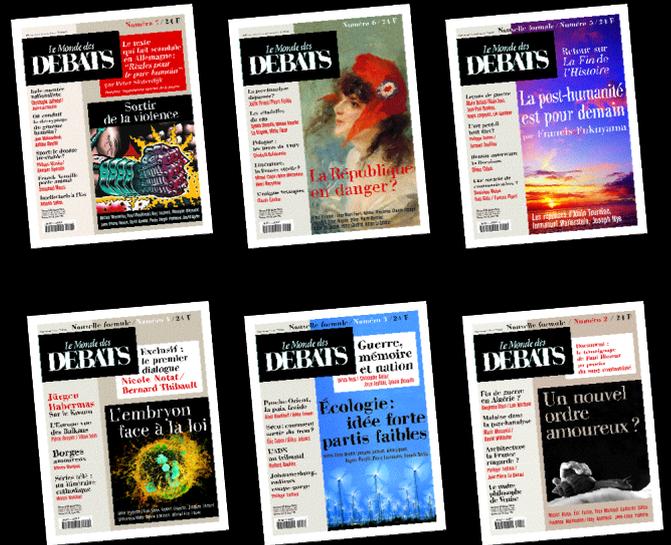
retrouvez
sur rfi
*le temps
des écoles*
d'emmanuelle
bastide.

le vendredi à 15h 10*.

- la vie de l'École et des universités dans le monde • des reportages et des témoignages.
- des infos pratiques pour aider les étudiants du monde entier.

*heure de Paris

**Restez libre,
cultivez votre sens critique.**



Mensuel. En vente chez votre marchand de journaux.

Salon du livre de jeunesse

en Seine-Saint-Denis
1-6 déc 99-Montreuil
Saint-Mandé
Tourelle

Belle-Ville 99 / Photos Ted Prazuk



le livre
ca
déménage

CENTRE DE PROMOTION
DU LIVRE DE JEUNESSE
SEINE-SAINT-DENIS

Livre



Dans le cadre du :

Salon de l'Education

Langues
&
Education



Edition
(para) scolaire,
universitaire
&
Multimedia



Partenaires
&
Services de
l'education

350.000
visiteurs attendus

Un rendez-vous exceptionnel
avec les enseignants,
les partenaires du système
éducatif, le grand public



INVITATION

I^{ER} Salon de l'Education du 24 au 28 novembre 1999

Paris expo
Porte de Versailles - Hall 72
Tous les jours de 9h30 à 18h30
Nocturne le mercredi 24 jusqu'à 21h

Cette invitation est à découper.
Elle vous permettra d'entrer gratuitement au salon.
Pour toute information, veuillez composer le 08 36 63 00 51
code 407 (2,23 F TTC/mn)



Le Courrier de l'Unesco



Dans le prochain numéro:

Le dossier du mois:

Après l'horreur:
de la mémoire à l'oubli

- Exigences de la mémoire et conditions de l'oubli ■ Rosalina Tuyuc (Guatemala): le temps et la perte des êtres chers ■ Afrique du Sud: le prix de la réconciliation nationale
- Rwanda: un peuple amnésique ■ Chili: replonger dans le passé? ■ Cambodge: sortir de la peur ■ Les tribunaux internationaux aident-ils ou desservent-ils la mémoire?

Et dans les rubriques:

- Cirque: un artifice de couleurs ■ Forêts et climat: le grand marchandage ■ La police à l'école de l'anti-racisme ■ Qui fêtera l'An 2000? ■ Radios internationales: la chasse aux nouveaux auditeurs ■ Entretien avec la Kényane Wangari Muta Maathai: l'Afrique en mal de direction

Vous pouvez consulter l'intégralité du Courrier de l'Unesco sur Internet, à l'adresse:

www.unesco.org/courier